

**R. P. LE CLECH**  
**MONTFORTAIN**

# **LA CHARTREUSE D'AURAY**

**ET LE**

# **MONUMENT DE QUIBERON**



**DEUXIÈME ÉDITION 1949**

LA CHARTREUSE D'AURAY  
ET  
LE MONUMENT DE QUIBERON



La Chartreuse d'Auray. — Entrée principale.

LA  
**CHARTREUSE D'AURAY**

ET LE  
**MONUMENT DE QUIBERON**

PAR  
LE PÈRE JUL. M. LE CLECH  
*Montfortain*



VANNES  
IMPRIMERIE NOUVELLE DU GOLFE

—  
1949



Nihil obstat  
Sancti Laurentii ad Separim  
die 20<sup>a</sup> Septembris 1948  
A. JOSSELIN, S. M. M.  
Sup. gén.

DENEO IMPRIMATUR :  
Venet. die 23 Septembris 1948  
† EUGENIUS-JOSEPHUS-MARIA  
Episc. Venet.

D. † S.

---

### AVANT-PROPOS

---

Après avoir quitté l'importante gare d'Auray construite tout entière sur une partie du terrain de l'ancienne chartreuse, laissez à votre droite la ville d'Auray pour suivre la route nationale de Vannes à Pontivy et vous verrez bientôt à quatre ou cinq cents mètres sur votre gauche, un groupe de bâtiments et le clocheton d'une chapelle : c'est la Chartreuse.

Pour visiter le Monument des Morts de Quiberon, la chapelle et le cloître, il n'est point besoin de recommandation, il suffit de sonner à la grille, et aussitôt une Sœur de la Sagesse se mettra à votre disposition et vous donnera les renseignements voulus. Si, cependant, vous désirez entrer plus avant dans l'histoire des cinq siècles écoulés depuis la fondation de Saint-Michel du Champ, ce livre pourra vous être utile.

Déjà, en 1863, L. Rosenzweig, archiviste du Morbihan, avait publié sur la Chartreuse et le Monument de Quiberon un petit livre bien écrit et très intéressant, mais ce livre est depuis longtemps épuisé. Le réimprimer était impossible, car il eut

fallu y joindre un travail complémentaire si considérable que le texte primitif serait devenu l'accessoire. De plus L. Rosenzweig ne parle point des œuvres établies à la Chartreuse depuis la Révolution. Je me suis donc décidé à faire œuvre nouvelle, tout en utilisant largement le travail de mon devancier, fort bien placé pour être bien renseigné.

Outre un manuscrit écrit vers 1676, par un chartreux, j'ai pu consulter aux Archives de Vannes, parchemins et actes notariés concernant les procès, les baux de location ou de vente des terres appartenant à la Chartreuse. Plusieurs articles parus à différentes époques dans le Bulletin de la Société Polymathique, la Revue du Morbihan ; des livres d'histoire locale ; les biographies de ceux qui ont été mêlés à l'histoire de la Chartreuse ; les Chroniques de la Sagesse depuis 1815, m'ont été d'un précieux secours.

Voici d'ailleurs les titres des principaux ouvrages qui se rapportent à l'histoire de la Chartreuse.

Pour la bataille d'Auray. — Froissart (édition Luce) ; Histoire de Bretagne, de Dom Lobineau ; d'Arthur de la Borderie ; Dom Plaine : Vie du Bienheureux Ch. de Blois.

Articles du colonel Fonsagrive et du chanoine Le Mené dans le Bulletin de la Société Polymathique.

Pour la Chartreuse. — Rosenzweig ; — Manuscrit d'un chartreux (1676). — Les ouvrages du chan. Le Mené : Histoire du diocèse de Vannes ; ses articles dans le Bulletin de la Société Polymathique de Vannes. — Les Chartreux, d'E. Baumann.

Pour l'Institution des Sourdes-Muettes. — Vie de

l'abbé Gabriel Deshayes, 2 vol., par M<sup>r</sup> Crosnier ; — Hist. de la Congrégation de la Sagesse, par le P. Fonteneau. — Congrégation de la Sagesse, de la collection Letouzey : « Ordres religieux » ; — Les Chroniques de la maison.

Pour le monument de Quiberon. — Quiberon, par A. Nettement, le chan. Le Garrec, l'abbé Ch. Robert de l'Oratoire de Rennes, de Closmadeuc, Charles de la Touche, divers articles de revues : Les Etudes, Revue Morbihannaise, etc.



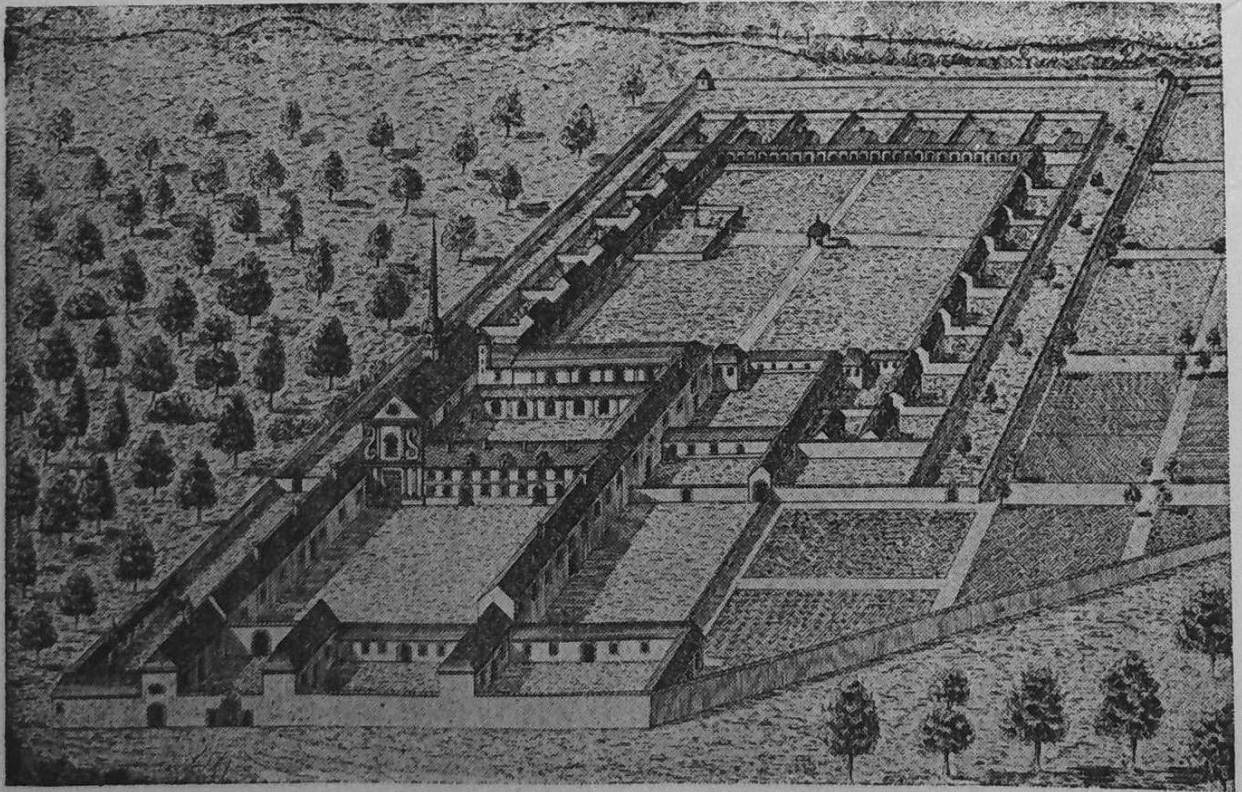
Ch. III. — Les bâtiments actuels . . . . .	131
1 <sup>o</sup> Cloître et tableaux . . . . .	131
2 <sup>o</sup> Chapelles . . . . .	141
Ch. IV. — Monument aux victimes de Quiberon. . . . .	145
1 <sup>o</sup> Les victimes . . . . .	145
2 <sup>o</sup> Le monument . . . . .	153
3 <sup>o</sup> L'inauguration . . . . .	161
Ch. V. — Le Champ des martyrs. . . . .	167
APPENDICE. — Liste des victimes de Quiberon . . . . .	173

PREMIERE PARTIE

LA CHARTREUSE D'AURAY

(1364 A 1808)





La Chartreuse d'Auray au temps des Pères Chartreux.

## CHAPITRE PREMIER

### AVANT LA BATAILLE D'AURAY

---

Auray, construit sur l'escarpement et le sommet d'une haute colline, avec un port bien abrité à l'extrémité d'un bras de mer de trois lieues de long, a dû, sous les Romains, être un poste militaire important. Il était, en effet, admirablement situé pour veiller sur la voie qui reliait Locmariaquer à celle qui, de Vannes, conduisait à Carhaix. Auray ne fut cependant jamais qu'une bourgade, et bien que l'historien *Le Baud* le fasse remonter jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, sous le règne du roi Arthur (1), toutefois ce n'est qu'en 1069, qu'une charte, citée par Dom Lobineau, le fait entrer dans l'histoire. Primitivement Auray faisait partie du comté de Guingamp, mais, en 1064, il passa par un mariage dans la famille des ducs. Le bourg devint une petite ville d'importance grâce à son château, dont la position stratégique amena sous ses murs les divers compétiteurs à la couronne ducal. Le château fut pris et repris par les uns et les autres, et c'est en venant assiéger Auray, occupé par son adversaire, que Charles de Blois dut livrer bataille sur le plateau de la Charteuse...

---

(1) *Le Morbihan*, par Cayot-Delaudre.

Quant à ce plateau sur lequel devait plus tard s'élever la Chartreuse, nous ne pouvons que faire des conjectures. Certains pensent que les Romains y avaient établi un poste militaire dépendant de celui d'Auray ; d'autres y placent un cimetière gallo-romain, et en preuve ils apportent les *lechs*, pierres druidiques, dont les chartreux se sont servis pour protéger les encadrures de leurs portails après les avoir marquées d'une croix.

Quoi qu'il en soit, il est plus que probable qu'une grande partie du plateau de la Chartreuse était cultivée, au moment de la bataille d'Auray, peut-être même qu'une ferme ou une chapelle se trouvait-elle à l'endroit où fut transporté le corps de Charles de Blois. *Froissart* nous dit qu'après la bataille, le comte de Montfort, Chandos et plusieurs autres vinrent se mettre à l'ombre contre une haie épaisse qui était à l'un des côtés du champ, et là plantèrent leurs bannières tout au haut d'un buisson, afin qu'elles fussent vues de loin, et qu'ainsi leurs gens, dispersés çà et là, pussent se désarmer et se rafraîchir. Olivier de Clisson les y rejoignit après la poursuite acharnée et le massacre qu'il fit des Français en déroute. Il ramenait avec lui ses gens et une grande multitude de prisonniers... et vint tout droit descendre près des bannières du comte et des seigneurs de son armée avec lesquels il vint se rafraîchir, et « fit mettre à point la playe qu'il avait au visage et l'œil qu'il avait blecé, mais il n'y eut oncques tant faire que jamès il en vist goûte ».

Après s'être restaurés, tous se transportèrent au

champ et se rendirent à l'endroit où gisait le corps de Charles de Blois. Ils le trouvèrent non loin de là, sous un arbre, le visage du côté de l'orient, couvert d'une targe ; le duc avait une haire sur la chair et une ceinture de cordes sur les reins. Montfort, dit-on, pleura en voyant le corps de son compétiteur.

---

## CHAPITRE II

### LA BATAILLE (29 septembre 1364).

---

Le plateau de la Chartreuse a été le théâtre d'un des plus grands événements de l'histoire de Bretagne : la bataille entre Jean IV de Montfort et Charles de Blois. Tous deux se disputaient la couronne ducale, tous deux avec des raisons juridiques valables. En effet, Jean III, duc de Bretagne, malgré trois mariages successifs, ne laissait point d'héritier. Ses deux frères, Pierre et Guy étaient morts, le premier sans s'être marié, le second, ne laissant qu'une fille, Jeanne de Penthièvre, qui avait épousé Charles de Blois. Le demi-frère de Jean III, Jean de Montfort, époux de Jeanne de Flandre, surnommée Jeanne La Flamme, avait un fils qui hérita de ses prétentions à la couronne de Bretagne et les fit prévaloir contre Charles de Blois. Cependant les droits de ce dernier nous paraissent plus évidents. Le contrat de mariage entre lui et Jeanne de Penthièvre stipulait, en effet, que « le dit Charles et les enfants qui issaient de lui et de son épouse porteraient les armes pleines et le nom de Bretaigne » ; c'était reconnaître le droit futur de Charles de Blois à ceindre la couronne ducale. Or il paraît, dit *Anselme* dans



son *Histoire Générale* (1), que Jean de Montfort apposa sa signature à cet acte pourtant si préjudiciable à ses intérêts.

Le futur Jean IV s'appuya, comme l'avait fait son père, sur l'Angleterre, et si la Bretagne, écrit Dom Plaine (2), ne fut pas anglomanisée au XIV<sup>e</sup> siècle, ce ne fut la faute ni du père ni du fils. « Ils tentèrent l'impossible l'un et l'autre dans ce but odieux avant comme après la journée d'Auray ».

L'histoire de la lutte entre Charles de Blois et Jean de Montfort n'entre point dans le cadre de cette étude, aussi, renvoyant les lecteurs désireux de connaître les alternatives de succès et de revers des deux adversaires aux historiens de la Bretagne, nous arrivons à l'année 1364, à la *Bataille d'Auray*.

Charles de Blois réunissait sous sa bannière herminée, l'élite de la noblesse bretonne, avec un secours français important que lui amenait Bertrand du Guesclin, le vainqueur de Cocherel.

Jean de Montfort avait pour le soutenir une armée, anglaise en majeure partie, commandée par le fameux Jean Chandos, et dans laquelle l'élément breton était presque nul. On n'y relève, en effet, que cinq ou six noms de Bretagne, parmi lesquels celui d'Olivier de Clisson, qui, il est vrai, à lui seul valait une armée. Olivier de Clisson, plus tard connétable de France, s'était mis du parti de Montfort par haine du roi de France qui soutenait Charles de Blois. Son père, passé aux Anglais,

(1) *Hist. Gén.* t. VI, p. 101.

(2) *Vie du Bienheureux Charles de Blois*, page 478.

avait été arrêté à Paris en plein tournoi par le roi Philippe VI qui l'avait fait décapiter. Réfugié en Angleterre, le jeune Olivier y rencontra le futur Jean IV, exilé lui aussi. Les deux enfants ne se ressemblaient guère : autant Olivier était fort, bien taillé, autant le futur duc était de complexion délicate, de caractère ombrageux. Aussi ils ne s'aimaient point ; mais, en épousant la fille du sire de Laval, Olivier de Clisson devenait cousin germain de Jean IV et aussi de Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois ; il était donc naturel qu'il prit partie pour l'un ou l'autre des deux compétiteurs. Sa haine lui fit choisir Jean de Montfort, et ce fut heureux pour celui-ci. Dans cette bataille, en effet, Clisson se montra grand capitaine : à Montfort, qui voulait attaquer, il dit : « Il est préférable pour nous qui sommes peu nombreux de garder l'avantage du terrain et de la défensive. Nous perdrons trop de monde... les Français sont à couvert... cependant, ajouta-t-il, quant au plus grand nombre, je n'en donne rien, car en trop grande assemblée de gens de bataille, il y a souvent du désordre. Mieux vaudrait à un prince avoir quinze cents hommes de connaissance qui fissent sa volonté et plus aisément se tiendraient en ordre que ne feraient 3000 ». Les événements allaient lui donner raison.

Charles de Blois donna à Bertrand du Guesclin le commandement général de son armée. C'était bien l'homme qui pouvait le mieux assurer la victoire. Modèle d'honneur, type achevé de valeur militaire, il avait été fait chevalier quelques jours

auparavant au combat de Montmuran, maison principale des seigneurs de Tinteniac, après plusieurs succès sur les armées du roi d'Angleterre.

Le comte de Montfort, de son côté, avait placé son armée sous le commandement de l'anglais Jean Chandos, homme de guerre de premier mérite, plus âgé, plus expérimenté et peut-être plus habile tacticien que du Guesclin. Chaque général avait sous ses ordres quatre ou cinq mille hommes. Du Guesclin avait l'avantage numérique, semblait-il, mais aussi le désavantage d'avoir plus de recrues. Tandis que les soldats de Chandos étaient des soldats aguerris, façonnés au métier des armes, ceux de du Guesclin étaient des débutants, sans expérience, incapables d'éviter un piège, de saisir une occasion favorable et d'en tirer profit. Ce fut là la vraie cause de la fatale défaite d'Auray (1).

Fort du bon droit du prince pour lequel il combattait, du Guesclin avait fait en deux étapes la route de Josselin à Auray : Lanvaux, puis Plumergat. Par Ker-Anna, aujourd'hui Sainte-Anne, il atteignit la rivière du Loch. Après avoir placé un corps d'observation au manoir de Kermadio, il fit remonter à ses soldats le cours de la rivière jusqu'aux moulins du Duc ; là il fit construire un pont provisoire, une jetée en pierres, qui subsistait encore en 1750. Bien qu'il fut déjà nuit quand le pont fut achevé, du Guesclin qui voulait choisir sa place pour la bataille du lendemain, ordonna de passer

(1) Histoire du Bienheureux Charles de Blois, par Dom Plaine, p. 713.

sur l'autre rive et de gravir le coteau abrupt dont le marais de Kerso forme le fond. Ce point, nous dit Dom Plaine (1), est d'une certitude absolue ; Charles de Blois ayant reçu le coup mortel à l'endroit où se trouve la chapelle de la Chartreuse. Ils font donc erreur les historiens assez nombreux qui accusent Charles de Blois d'avoir livré la bataille dans les fondrières de Kerso. Quoi qu'il eût laissé à du Guesclin la direction de son armée, le Bienheureux Charles de Blois n'était pas un ignorant dans la tactique militaire, puisqu'il fut toujours victorieux dans les dix-huit batailles qu'il livra, sauf dans deux : la Roche-Derrien et Auray.

Selon une chronique d'un chartreux conservée à la Chartreuse (2) et une autre chronique, maintenant à Solesmes (3), du Guesclin tournant un peu vers l'ouest, établit son campement aux environs de la ferme de Maerty (4) sur les hauteurs et la petite plaine qui sont entre les fermes de Kerlois et du Kerléan. Ces villages entourent la Chartreuse à l'ouest, à l'est et au nord-est. Ce mouvement stratégique, écrit Dom Plaine, le rapprochait considérablement de l'ennemi qui, de son côté, venait de prendre ses positions. Le comte de Montfort, en effet, était sorti d'Auray la veille et campait à 1500 ou 2000 mètres de là sur les hauteurs de la Forêt et de Rostevel. C'est donc bien sur le terrain

(1) Histoire du Bienheureux Charles de Blois, p. 715.

(2) Rosenzweig, p. 60.

(3) La Borderie, III, 584.

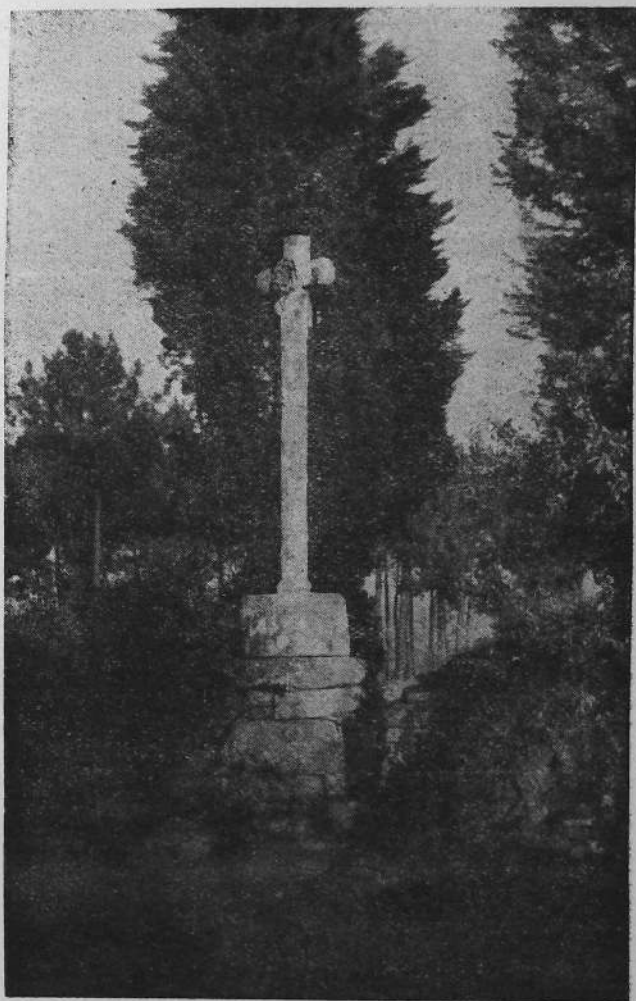
(4) Aujourd'hui Merdy, maison du maire, Macr-ty.

de la Chartreuse qu'allait s'engager la lutte qui devait décider du sort de la Bretagne et terminer une guerre de 23 ans.

Charles de Blois et du Guesclin répartirent leur armée en quatre corps distincts d'environ mille hommes chacun, y compris celui de la réserve qui ne servit à rien, sans doute, dit la Borderie, parce qu'il avait trop de chefs. Du Guesclin prit le commandement du 1<sup>er</sup> corps composé principalement de petits gentilshommes bretons, mit le second, presque entièrement composé de Français, sous les ordres des comtes d'Auxerre et de Joigny, tandis que Charles de Blois commanda le 3<sup>e</sup> corps. Le généralissime anglais, sans doute informé des mouvements de l'adversaire, en fit autant de son côté. Il divisa son armée en quatre corps : Robert Knolles commandait le 1<sup>er</sup> ; Mathieu de Gournay, le second ; Chandos, avec le comte de Montfort, commandait le troisième ; enfin Hugh de Claverley avait la réserve. Par ces noms nous pouvons juger de la place considérable que tenaient les Anglais dans l'armée du Comte de Montfort.

Il y eut encore alors des négociations en vue d'un accord ou d'un ajournement de la bataille. La *Chronique des quatre premiers Valois* (1390) affirme que Montfort aurait proposé à Charles de Blois de renoncer à toute prétention sur le duché de Bretagne, à condition qu'il vou!ût bien lui abandonner. « *La comté de Dol et trente mille livres de terre parmi la dicte comté.* »

Charles, dit-on, eut accepté la proposition sans du Guesclin qui s'y opposa ; mais tout cela n'est



La Chartreuse d'Auray. — Croix dite de Charles de Blois.

qu'une fable car, d'une part, le comté de Dol n'existait pas, et d'autre part, au témoignage de Froissart, l'anglais Chandos ne voulut point entendre parler d'arrangement. Toutefois, il semble que les autres chefs anglais eussent accepté un accord, avec cette clause que, pendant cinq ans, ils eussent eu droit de pillage dans les campagnes bretonnes, comme contribution de guerre. Charles de Blois aimait trop son peuple pour consentir à une telle iniquité. « Plutôt, s'écria-t-il, que de laisser mon peuple, dont j'ai si grande pitié en proie à de telles misères et de telles angoisses, je préfère m'en remettre aux chances de la guerre. A la volonté de Dieu ! Je veux combattre pour le défendre. » (1).

Pourtant, s'il eut été superstitieux, il aurait évité le combat. Il avait entendu certaines prédictions sinistres, entre autres celles de son médecin qui lui annonçait un désastre pour ce jour de la Saint-Michel, et il était témoin d'un fait singulier de mauvais présage. Son lévrier blanc, qui jusque là l'avait toujours suivi fidèlement, venait de déserté à l'ennemi, et était allé demander des caresses au comte de Montfort (2). Ce fait, rapproché des autres signes analogues et de l'ensemble des circonstances, donnait à réfléchir, mais Charles de Blois ne voulut pas reculer.

---

(1) Enquête pour canonisation. 56<sup>e</sup> témoin.

(2) Ce qui prouverait bien que l'armée de Charles de Blois avait depuis la veille traversé le Loch. Le lévrier n'aurait pas franchi la rivière.



Le 29 septembre 1364 était un dimanche. Les deux armées assistèrent donc à la messe avant de se livrer bataille. Celle-ci commença, nous dit Cuvelier « après que le soleil était au ciel levé », c'est-à-dire vers 7 h. du matin. Selon Froissart, le contact s'établit d'abord entre la division anglaise de Knolles et la division bretonne de du Guesclin ; puis entre les corps Chandos, Montfort et de Blois ; enfin entre la division de Clisson et celle du Comte d'Auxerre.

La division de Charles de Blois commença à avoir l'avantage sur celle de Montfort, qui recula. De Blois crut même un moment avoir tué son rival ; le chevalier terrassé n'était qu'un faux comte de Montfort dont il avait revêtu l'armure. Mais Hugh de Claverley, qui commandait la réserve et s'était contenté jusque là de renforcer les divisions ébranlées, sortit alors du bois de Kerlain, fondit sur la réserve de Charles de Blois, lui tua beaucoup de monde, fit prisonniers ses principaux chefs, et, victorieux, se précipita sur la division que commandait Charles de Blois. Ce fut le désordre. Charles, intrépide, tint tête à l'ennemi tant qu'il put, espérant par son exemple ranimer le courage des siens. On ne sait ce qui se passa alors. Le duc reçut-il le coup mortel en combattant ou fut-il frappé traîtreusement après s'être constitué prisonnier ? C'est cette dernière version qui avait cours en 1371 et qui a fait loi pour les descendants de Charles de Blois. Ce qui donnerait du poids à cette opinion, c'est que le duc reçut le coup mortel à l'oreille ; or, au moyen âge un chevalier, armé de son casque,

n'avait presque rien à craindre de ce côté. Il fallait donc que Charles de Blois, prisonnier, eut ôté son casque pour respirer plus librement. (1) Le P. Rabin, dominicain de Nantes, voyant le prince tomber à terre, se précipita vers lui et n'eut que le temps de l'engager à se recommander à Dieu. « Ah ! Ah ! Mon Dieu ! » s'écria alors Charles de Blois et ce fut tout : il était mort.

Les Anglais s'emparèrent alors de ses armes, le dépouillèrent de ses vêtements qu'ils se partagèrent. On croit que le pourpoint du prince, après avoir passé entre plusieurs mains, serait aujourd'hui au musée des soieries de Lyon (2). Cependant les Anglais n'osèrent enlever au duc le cilice dont il était vêtu, et cette relique passa plus tard aux mains du P. Rabin. On ignore ce qu'elle est devenue dans la suite.

La nouvelle de la mort de Charles de Blois fut bientôt connue des deux armées ; mais du Guesclin ne voulut pas encore céder ; il essaya même de ranimer le combat. On le vit se précipiter au milieu des ennemis, frappant d'estoc et de taille, faisant mordre la poussière à plus d'un anglais. Efforts inutiles ! Il eut même dû trouver la mort plus d'une

(1) On précise, et on affirme, qu'il fut tué par un nommé Lezenerac, du pays de Guérande. Le marquis de l'Estourbeillon, en 1895, citait un acte d'association fait entre Chandos, de Claverley et le dit Lezenerac qui « avait tué de sa main en bataille rangée Ch. de Blois, ainsi qu'ils l'avaient tous trois, voué et juré sur la sainte hostie ».

(2) M. de Caumont en a fait une étude dans son *abécédaire* archéologique p. 406. 2<sup>e</sup> édi. Paris. 1851.

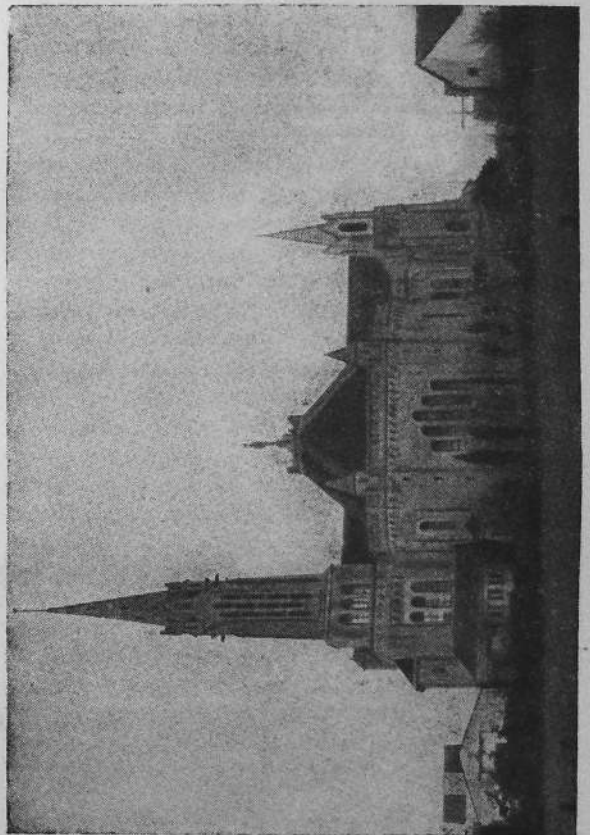
fois dans cette lutte inégale, si Dieu ne l'eût réservé pour d'autres desseins. Quand il se rendit à son rival en gloire, à Jean Chandos, il n'avait plus en main qu'un tronçon d'épée (1). Il fut emmené par les Anglais comme un trophée de victoire, mais il devait plus tard leur faire payer cher cette victoire et cette capture. Il revint guerroyer contre eux, et il entreprit telles choses que selon l'antique ballade :

*France fut cimetière aux Anglais.*

Cependant le vainqueur, Jean de Montfort, se fit conduire jusqu'à l'arbre sous lequel gisait le corps de Charles de Blois, ordonna de le couvrir d'une voile funèbre d'étoffe précieuse, et le lendemain le fit transporter à Auray, en attendant qu'on pût le faire enterrer à Guingamp, dans l'église des Cordeliers. Il donna trois jours de trêve pendant lesquels on s'occupa de part et d'autre à reconnaître et enterrer les siens. Les Bretons et les Français furent enterrés par les soins de leurs parents et amis. Les autres, c'est-à-dire surtout les Anglais, furent jetés pêle-mêle dans une fosse commune sur laquelle on plaça une croix de pierre. Cette croix, renouvelée plusieurs fois depuis, se trouve sur le bord de la voie romaine, à quelques centaines de mètres à l'est de la Chartreuse.

Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur le nombre des morts à cette bataille d'Auray : il y a lieu de croire, dit Dom Plaine, que les pertes furent

(1) La bataille avait duré sept heures.



Auray. — Eglise du Bienheureux Charles de Blois.

à peu près égales des deux côtés, puisque la victoire pencha un moment en faveur de Charles de Blois ; or, d'après un chroniqueur anglais, ce dernier aurait perdu un millier d'hommes. On pourrait donc s'arrêter au chiffre de dix huit ou dix neuf cents morts. Clisson surtout s'était acharné à la poursuite des vaincus, il se vengeait sur les soldats du roi de France de l'assassinat de son père ; les fuyards d'Auray payèrent la dette de Philippe de Valois. Il devait quelque temps après changer de camp et abandonner Jean IV, devenu duc de Bretagne : celui-ci, en effet, se montra mesquin envers Olivier de Clisson qui l'avait pourtant si bien servi : après lui avoir promis la chatellenie de Gâvres, voisine de Blain où résidait Olivier, il en fit don à Chandos. Clisson, irrité, lui écrivit une lettre à l'emporte pièce (1), marcha sur Gâvres, brûla la ville et le château et en fit emporter les pierres pour agrandir son manoir de Blain (2).

Quant à Charles de Blois, la gloire de la sainteté, couronnée au ciel et honorée ici-bas, est venue consacrer sa mémoire. Sa cause, appuyée sur de très nombreux miracles, ne tarda pas à être introduite en cour d'Avignon. Urbain V s'en occupait lorsque Jean IV lui écrivit pour arrêter le procès, ainsi qu'il ressort d'une réponse de ce pape, Grégoire XI,

---

(1) Vous m'avez osté mes terres, et je aurai nom Olivier « sans Terre ; mais vous ne serez pas duc Sans-Guerre. Je me « donne au diable, si ja Anglais sera mon voisin ».

(2) Clisson mourut en 1408.

qui rentrait d'Avignon à Rome (1), ne put rien faire non plus tant que la bonne harmonie n'existait pas entre la France d'un côté, l'Angleterre et la Bretagne de l'autre ; or c'était la guerre de Cent ans. A la mort de Grégoire XI éclatèrent les déchirements du grand Schisme d'Occident, si fatal à l'Eglise et à l'Europe. Enfin, après être restée quatre cents ans en sommeil, la cause a de nouveau été étudiée à Rome : les travaux préparatoires commencèrent en 1889, et, quelques années après, le 29 novembre 1904, la Congrégation plénière des Cardinaux sanctionna la légitimité du culte immémorial rendu au Duc, l'admettant par là au rang et aux privilèges des Bienheureux reconnus par l'Eglise. Le 14 décembre suivant, le Souverain Pontife Pie X confirmait le décret de la Congrégation et le faisait afficher aux endroits habituels.

A Auray, près la Gare, une nouvelle paroisse a été fondée et placée sous le vocable du Bienheureux Charles de Blois. L'Eglise a été consacrée solennellement le 30 Juin 1946, par Son Excellence Monseigneur Le Bellec, évêque de Vannes.

---

(1) Grégoire XI sur les instances de Sainte Brigitte et de sainte Catherine de Sienna, se décida le 13 Septembre 1376 à retourner à Rome. Le séjour des Papes à Avignon dura 72 ans.

---

### CHAPITRE III LA COLLÉGIALE

---

Dans sa joie d'être enfin duc de Bretagne, Jean de Montfort avait fait vœu de bâtir à Rennes une église sous le vocable de N.-D. de Bonne Nouvelle ; il y fut fidèle, il s'acquitta promptement de son obligation. Mais il ne pouvait oublier le champ arrosé du sang de tant de ses guerriers ; aussi après avoir fait ensevelir les morts sur une colline un peu plus élevée que le champ de bataille, il voulut, par une fondation remarquable, perpétuer sa reconnaissance. Trois ans après sa victoire il fit bâtir sur le lieu même où était mort son rival, une chapelle dédiée à l'archange saint Michel, qui avait paru le protéger dans la bataille livrée le jour de sa fête. Sur des parchemins employés pour des reliures de livres de la chambre des Comptes de Nantes, on a trouvé un fragment de compte du châtelain, ou receveur, d'Auray, daté de 1368, qui prouve que, dès l'année précédente, on travaillait activement à cette chapelle. On y mentionne les prix du sable, de la chaux, des clous, etc., et du transport de « la dite chaux à Auray, au champ. » En 1371, la chapelle et les bâtiments annexés étaient suffisamment avancés pour que Jean IV songeât à y fonder une collégiale, composée d'un Doyen et de huit



chapelains, qui célébreraient à perpétuité des messes, et chanteraient l'office pour le repos de l'âme de ceux qui étaient morts dans la bataille. Dans ce dessein il écrivit au Pape Grégoire XI, encore à Avignon, pour lui demander des faveurs spéciales pour ceux qui viendraient prier dans cette chapelle. Le Pape lui répondit par une Bulle datée du mois de février 1371. « Désireux de voir  
« la chapelle que notre cher fils, le noble Jean, duc  
« de Bretagne, est dit avoir canoniquement fondée  
« et même construite, à Auray, diocèse de Vannes,  
« recevoir les honneurs convenables et être d'au-  
« tant plus visitée par les fidèles qu'ils sauront y  
« recevoir plus abondamment le don de la grâce  
« céleste, nous accordons... » ; suit l'énumération de diverses faveurs spirituelles. Ainsi qu'il ressort de la Bulle, ce n'était encore qu'une simple chapelle, et il semblerait même qu'elle ne fut pas achevée, puisque la demande d'indulgences avait généralement pour but d'attirer des visiteurs plus nombreux et des aumônes plus abondantes. Mais le duc avait certainement l'intention de mener l'œuvre à bonne fin, et, après avoir bâti la chapelle et les locaux nécessaires, d'y placer des chapelains en leur assurant une dotation convenable.

Malheureusement Jean IV ne sut point concilier ses obligations de vassal de la France avec ce qu'il devait à l'Angleterre ; n'écoulant que ses sympathies, il s'appuya surtout sur les Anglais. L'impôt d'un écu d'or par tête pour subvenir aux frais de son voyage en France, qu'il établit sur ses sujets, acheva

de lui aliéner son peuple (1). A peine de retour de ce voyage qu'il avait fait pour rendre hommage de son duché à Charles V, le duc trahit les intérêts de la France en permettant aux Anglais de débarquer à Saint Malo, de traverser la Bretagne pour se rendre dans le Poitou, et, irrité de l'enquête prescrite par le roi de France, leur ouvrit la plupart de ses places fortes et les autorisa à se répandre en Bretagne. Déjà nous avons vu comment il avait mécontenté Olivier de Clisson. Celui-ci l'avait abandonné, et avait été suivi de plusieurs autres seigneurs, entre autres : Laval et Rohan. Tous ces nobles se joignirent à du Guesclin qui venait d'entrer en Bretagne à la tête d'une armée française et qui allait bientôt s'emparer de Rennes, Vannes et autres principales villes du duché. Jean IV n'ayant plus que des Anglais autour de lui, et ennemi de ses propres sujets, dut, en 1373, se réfugier en Angleterre, où il resta six ans (13 août 1379). Pendant ce temps, nul, évidemment, ne songeait à continuer les travaux de la chapelle Saint-Michel du Champ.

En 1379, le roi de France, mal inspiré, voulant rendre définitive l'annexion de la Bretagne à sa couronne, en prononça la confiscation, et y établit la gabelle. Il se produisit alors un revirement dans les esprits : les seigneurs, à l'exception de Clisson et du Guesclin, abandonnèrent le parti du roi et rappelèrent Jean IV, qui fut partout reçu en triomphateur.

---

(1) Le Morbihan, par Cayot-Delandre.

Toutefois les embarras ne lui manquèrent pas, et ce ne fut que l'année suivante qu'il put s'occuper sérieusement de l'achèvement de la chapelle Saint-Michel. Il pressa les travaux et quelque temps avant le second traité de Guérande (1381) l'édifice était achevé, meublé, décoré ; le doyen et huit chapelains en prenaient possession et commençaient leur office. Ce fut la 1<sup>re</sup> collégiale du diocèse de Vannes qui en compta plus tard deux autres : Rochefort-en-Terre et Guémené. L'évêque de Vannes était alors Geoffroi de Rohan. Indépendamment de l'office canonique qu'ils devaient réciter chaque jour, à perpétuité, les chanoines devaient aussi célébrer un certain nombre de messes pour les ducs de Bretagne morts ou vivants, et pour les âmes de ceux qui avaient péri dans la bataille d'Auray.

Près de la chapelle le duc avait fait construire de vastes bâtiments pour loger les chanoines et leurs serviteurs, mais la dotation n'était point régulière (1). Les chapelains durent, pendant plusieurs années, vivre de dons irréguliers du duc, et du produit des quêtes qu'ils faisaient dans les environs. Ce n'est qu'en 1383 qu'ils furent dotés d'un revenu de 600 livres (25 à 30.000 francs), à prendre : 200 livres sur la chatellenie et la forêt de Lanvaux ; 200 livres sur la chatellenie d'Auray ; et 200 autres livres sur celle de Vannes. Par là la collégiale de Saint-Michel du Champ prenait rang, comme gros seigneur, dans la féodalité bretonne.

(1) Rosenzweig. p. 12.

L'ordre des chevaliers de l'Hermine, restauré par Jean IV, et dont nous parlerons au chapitre suivant, eut son siège à la collégiale, et aida quelque peu à en augmenter les ressources. L'antipape Clément VII accorda des indulgences pour certains jours de l'année à ceux qui prieraient dans l'église Saint-Michel (1). Mais tout cela était précaire et à la merci des événements. Jean IV le comprit et accorda aux chanoines en 1385, les biens-fonds sur lesquels étaient établies leurs rentes. Ce fut d'abord la chatellenie et la forêt de Lanvaux, avec ses appartenances et redevances, à l'exception du parc et de la pêche de l'étang des moulins. Cette exception elle-même n'était pas entière, puisqu'il leur permettait : de pêcher les anguilles dans ces étangs ; de prendre dans le parc le bois nécessaire pour l'entretien et la construction de leur église, bâtiments d'habitation et moulins ; enfin, d'avoir la jouissance de la terre gagnable du parc. Tout autour de la collégiale, le duc donna aux chanoines du terrain qui représentait 28 livres 10 sous de rente, plus différents héritages à Auray et à Hennebont. Ces héritages étaient des nids à chicanes, et les chanoines ne retiraient guère ce qui leur était dû ; aussi, en 1389, le duc, pour parfaire l'assiette des 600 livres de rentes, leur donna le manoir de Kerloaguen et

(1) Les Romains, à la mort de Grégoire XI, avaient forcé la main aux cardinaux, qui avaient élu Urbain VI. Ce ui-ci était altier et dur ; aussi les cardinaux, libres, élurent Robert de Genève Clément VII. ce fut le commencement du schisme d'occident qui dura 58 ans.

plusieurs aires de ses salines de Guérande, et, en 1395, son four de Pluvigner où les habitants devaient faire cuire leur pain.

La session des Etats de Bretagne de 1336, tenue à Ploërmel, et à laquelle assistèrent neuf évêques et les principaux seigneurs du duché, approuva pleinement toutes ces donations. En lisant les différentes chartes qui fixaient les donations du duc, on est frappé de l'insistance avec laquelle celui-ci rappelle la raison d'être de la collégiale. Dans la charte de 1333 il dit : « Comme nous avons fait édifier et construire une église collégiale, nommée l'église Saint-Michel, près Aurai et y avons ordonné huit prêtres pour continuellement faire le service divin audit lieu et prier Dieu pour nous, nos prédécesseurs et successeurs et pour les âmes de ceux qui au jour de la bataille décédèrent au champ auquel la dite église est située... » Dans celle de 1385, il n'est pas moins explicite : « Comme eussions ordonné et fait édifier une église, maison et habitations, maintenant nommées la chapelle Saint-Michel au Champ, près Aurai, auquel par la grâce de Dieu, nous eumes victoire... » Ainsi l'église était construite, comme les chartreux le rappelleront plus tard, sur le terrain même où les deux armées s'étaient combattues.

Mais si Jean IV avait à cœur de voir prospérer sa fondation, il n'en était pas de même de certains faits dont les intérêts étaient en jeu, et souvent les chanoines durent porter plainte au Duc. Dans la forêt de Lanvaux Guillaume le Fauconnier leur faisait préjudice ; le vicomte de Rohan, qui possédait quelques terres du côté de la collégiale, leur refu-

sait obéissance ; enfin, la chapelle Saint-Michel étant sur la paroisse de Brech, ils craignaient qu'un jour ou l'autre, le recteur ne leur fit quelque difficulté au sujet des oblations. Afin de régler ces questions, le duc nomma des commissaires qui, sous prétexte d'affaires plus importantes, ne se dérangèrent même pas. Il les changea et nomma à leur place Antoine Rieze, son maître d'hôtel et Pierre Guymarho, son receveur général en Bretagne bretonnant. Ceux-ci firent traîner les choses en longueur, et prirent deux ans pour régler ces affaires. Enfin, le lundi après la Saint-Michel de l'année 1399, la rente de la collégiale fut définitivement assise par Jean Hilary et Jean du Tertre, nouveaux députés : La chatellenie de la Forêt de Lanvaux devait donner 300 livres ; les salines de Guérande, 100 ; trois héritages, 79 livres ; le four de Pluvigner, 4 livres. Aux concessions déjà faites, le duc ajoutait : le parc de Spinefort, en la chatellenie de Hennebont, avec moulins et pêcherie, représentant 15 livres de rente ; des héritages en Pluvigner, Locmariaquer, Crach ; des moulins à Sach-Raoul en Erdeven, à Tréauray en Pluneret, à Lochpaul en Mendon, à Keransquer et à Trioulvezin ; les moulins à vent et à eau de Boisgelin en Mendon et une maison à Auray. Quelques perrées de froment et autres redevances en nature portaient à 600 livres les rentes des chanoines.

Cette affaire était à peine terminée que le duc Jean IV mourait en son château de Nantes dans la nuit de la Toussaint 1399, après quelques semaines de maladie.

Jean IV s'était marié trois fois. Ses deux premières femmes étaient anglaises et ne lui avaient point donné d'enfants ; la troisième, Jeanne, fille de Charles le Mauvais, roi de Navarre, lui en donna huit. L'ainé, Jean V, avait dix ans à peine à la mort de son père et pouvait difficilement remplir la promesse qu'il avait faite de veiller sur la Collégiale ; aussi les chanoines, pleins d'inquiétude, pour mieux parer aux difficultés, voulurent s'appuyer sur la cour de Rome. Ignorant l'antipape Benoît XII, qui résidait à Avignon, ils s'adressèrent au pape Jean XXIII (1).

Le jour même de son couronnement, 25 mai 1410, Jean XXIII approuva et confirma la fondation de Saint-Michel du Champ sur la requête adressée jadis par le duc à son prédécesseur, Alexandre V ; accorda de nouvelles indulgences, valables pendant vingt ans, au profit de la chapelle. Ces indulgences étaient les mêmes que celles qui avaient été concédées à l'église du Saint-Esprit d'Auray. Six ans plus tard, le concile, réuni à Constance pour faire cesser la schisme, qui divisait l'Eglise, confirmait ces faveurs.

Les chanoines avaient eu raison de se défier. A peine Jean IV était-il mort, que des envieux, profi-

(1) Jean XXIII, Napolitain, avait été élu le 17 mai 1410. Il promit au concile de Constance (2<sup>e</sup> Session. 1415) de se démettre si les deux antipapes en faisaient autant, puis revint sur sa décision, se retira à Schaffouse. Le concile le déposa et le fit mettre en prison. Martin V, aussitôt après son élection, le fit mettre en liberté, lui rendit le cardinalat et le fit doyen du Sacré-Colège.

tant de la minorité de son fils, contestèrent leur droit de prendre du bois dans la forêt de Lanvaux. Plusieurs vassaux de cette châtellenie leur refusèrent l'hommage, prétendant ne le devoir qu'au duc. La chose en elle-même eut été de peu d'importance, si elle n'avait diminué leurs rentes et entraîné des procès coûteux. Enfin on avait oublié de régler leur réclamation au sujet d'une tenue, occupée par Guillaume le Fauconnier au milieu de leurs terres. Les chanoines durent attendre la majorité de Jean V pour obtenir justice. Mais celui-ci, aussitôt déclaré majeur, se rappelant la promesse faite à son père mourant, prit en mains les affaires de la Collégiale et les chanoines n'eurent point de meilleur protecteur.

En 1407 (c'est toujours Rosenzweig, archiviste du Morbihan, qui a si bien compulsé les archives de Vannes, que nous citons) (1), de son château de l'Hermine, le duc leur confirmait leurs droits sur le parc de Lanvaux ; en 1411, de Ploërmel, où se tenait alors le Parlement de Bretagne, il donnait l'ordre à Guillaume du Garo, Louise de la Forêt et Pierre Le Douarin de rendre hommage et obéissance aux chanoines, ainsi que son père l'avait formellement exprimé en 1385. Deux fois encore, en 1417 et 1424, il nomma des commissaires, parmi lesquels figuraient les procureurs généraux de *Bretagne gallo* et de *Bretagne bretonnant* pour aviser aux moyens d'améliorer la situation des chapelains.

Jean V voulut même augmenter le nombre des

(1) Rosenzweig, p. 19 et suiv.



chapelains et, dans ce but, octroya à la Collégiale une rente annuelle et perpétuelle de 300 livres, à prendre sur les premières confiscations qui se feraient dans le duché. Déjà une partie des revenus de la Collégiale venait de la chatellenie de Lanvaux, confisquée par les ducs, ses prédécesseurs. Mais, soit qu'il n'y eut pas de confiscation, soit que le duc eut eu des besoins plus urgents, cette concession resta lettre morte et le nombre des chapelains ne fut pas augmenté. Lorsque, en 1437, les moulins de Tréauray, desquels les chanoines percevaient chaque année trois tonneaux de froment, furent mis en réparation, le duc prescrivit au percepteur d'Auray de leur donner compensation sur les moulins de Sach-Raoul, en Erdeven, ou sur d'autres moulins, si c'était nécessaire. Quelques jours après, il ordonnait à quelques héritiers récalcitrants de porter à la Collégiale les colliers de l'Hermine de leurs parents défunts, chevaliers de cet Ordre. Bref Jean V fut toujours pour la Collégiale un puissant protecteur.

A sa mort, en 1442, sous les règnes de ses successeurs François 1<sup>er</sup>, Pierre II et Arthur III, la Collégiale avait sa place bien délimitée parmi les institutions du pays ; les chanoines jouissaient enfin paisiblement de leurs privilèges, touchaient les revenus des terres qu'ils avaient reçues des ducs, pour ainsi dire pièce par pièce, lorsque François II, le nouveau duc (1), vint troubler leur quiétude. Il

---

(1) François II gouverna la Bretagne de 1457 à 1488. Sujet des plus dévoués au Saint-Siège, il refusa de reconnaître la

ne s'agissait de rien moins que de céder la place à d'autres : le duc avait demandé au pape Sixte IV, et avait obtenu le changement de la Collégiale en monastère de chartreux (1480).

Rien de la part des chanoines ne motivait ce changement, car ils avaient toujours joui d'une excellente réputation ; tous les jours ils célébraient le service divin dans leur église Saint-Michel, comme dans une cathédrale, ainsi qu'il ressort de la Bulle d'extinction. « Quoique, dit-elle, depuis la fondation, le Doyen et les chapelains, qui ont rempli les fonctions saintes dans la dite chapelle l'aient fait avec décence et le fassent encore aujourd'hui, néanmoins, à cause de la tendre affection du Duc François pour les chartreux, nous supprimons... » Les chapelains avaient amélioré par des échanges les biens de la Collégiale, ils vivaient en bonne harmonie avec leurs voisins ; mais, pour une cause ou une autre, plusieurs avaient accepté des charges de recteurs de paroisses dont le service les réclamait au moins le dimanche et les jours de fête. Les cérémonies devaient en souffrir à Saint-Michel, et la charge de Doyen ne devait pas être facile.

Sans doute François II comprit que pour assurer l'avenir de la fondation de Jean IV, il valait mieux

---

Pragmatique sanction de Charles VII, roi de France, aussi la Bretagne exempte de libertés et servitudes gallicanes se trouva régie par les principes généraux de l'Eglise universelle. Fut l'ami et le protecteur de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, la bonne duchesse. *La Borderte.*

faire appel à un Ordre religieux, déjà tenu par la Règle à l'Office canonial, dont les membres astreints à la clôture seraient toujours présents, et qui, soumis à un supérieur, suivraient la ligne de conduite que celui-ci leur tracerait. Probablement encore la difficulté pour les chapelains de trouver des ressources suffisantes lui fit voir l'avantage d'un Ordre où le travail manuel était de règle. Quelles que fussent ses raisons, le Duc voulait des religieux et parce qu'il avait les chartreux en haute estime, son choix se porta sur cet Ordre. Déjà il y avait dans son duché une autre chartreuse : celle de Nantes, établie par François I<sup>er</sup> au faubourg de Nantes, en la chapelle des SS. Donatien et Rogatien, vers laquelle une renommée de sainteté attirait de nombreux novices ; c'est à elle qu'il s'adressa pour obtenir des sujets. Le 23 octobre 1480, une bulle du pape Sixte IV approuva le changement et substitua à la Collégiale une communauté de chartreux.

Un prieur et douze religieux devaient remplacer le Doyen et les huit chapelains ; mais ce serait ne pas connaître la nature humaine de croire que ce changement se fit aussi facilement que de nos jours le changement d'un recteur. La bulle du pape était très claire, la volonté du duc formelle ; néanmoins, forts de leur possession séculaire, les chanoines refusèrent de quitter. Thomas James (1) évêque de Léon, alors à Rome, fut chargé de faire exécuter la

(1) Transféré à Dol en 1432 par Sixte IV

Bulle (1). Par une lettre du 12 décembre 1480, il donna pouvoir à Dom Yves Chohan, protonotaire apostolique, procureur du nouveau prieur des chartreux, de prendre possession de la maison Saint-Michel du Champ, et d'en faire sortir le doyen Jean Merven et ses chapelains. Ceux-ci firent opposition à l'entrée des chartreux, et firent appel au Pape de sa propre sentence. Une seconde Bulle, du 20 novembre 1484 adressée aux évêques de Nantes et de Léon, vint confirmer la première. Dans cette Bulle, le Pape rappelait aux chapelains que puisque le Duc était le fondateur de la Collégiale, il avait le droit d'en disposer librement, que d'ailleurs leurs droits étaient sauvegardés, puisqu'il était réglé que le Doyen, en se retirant, recevrait une pension annuelle de 120 livres, et chacun des chapelains, une de 50 livres. Bien plus en preuve de sa bienveillance, le pape supprimait l'obligation, inscrite dans la bulle de 1480, de devoir célébrer les divins offices dans l'église paroissiale du lieu, et leur accordait la faculté de dire leurs messes à l'avenir en commun ou séparément, à leur gré.

Pierre Proufitt du Chaffault, évêque de Nantes, homme de grande vertu (auquel le peuple rendit après sa mort un culte public) fut chargé de notifier cette nouvelle bulle. Il le fit et réussit à concilier les deux parties intéressées, les chanoines firent leur soumission le 29 mars 1482, et ce jour-là même,

(1) L'évêque de Vannes, Pierre de Foix, était aussi à Rome, qu'il ne quitta guère. L'ordre de Saint-François le compta au nombre des siens. Il était cardinal, du titre des SS. Come et Damien quand il mourut à Rome en 1490.

messire Jean Merven, Doyen de la Collégiale, et Dom Pierre Le Liénier, prieur de la Chartreuse de Nantes, réglèrent d'un commun accord les affaires des deux parties. Puis, le 22 juillet, de cette même année, en la fête de Sainte Marie-Madeleine, les chartreux prirent possession de Saint-Michel du Champ qu'ils ne devaient plus quitter jusqu'à ce que la Révolution les en chassât.

L'acte de prise de possession porte que « l'année du Seigneur 1482, le jour de la fête de sainte Madeleine, ce même monastère (Saint-Michel) a été érigé et possédé pour la 1<sup>re</sup> fois, comme monastère de l'ordre des chartreux, par les Vénérables Pères et Religieux Profès de la maison de Nantes, dont les noms suivent : Maître Pierre Le Lyenier, aujourd'hui prieur de la maison de Nantes ; Maître Jean Le Lyenier, son cousin, procureur de la même maison ; ensuite, *Jean de Picardie*, nommé premier prieur dudit monastère, Saint-Michel d'Auray ; François de Goulaine, son vicaire ou procureur ; Guillaume Touzelli... La maison de Nantes a fait tous les frais et tiré de sa propre procure tout l'argent nécessaire pour l'expédition des Bulles... et pour mener la bonne œuvre à bonne fin, ont prêté faveur, secours et consentement, outre les Pères et religieux précités... et plusieurs autres profès de la même maison. Priez donc pour eux tous, puisque c'est par eux que cette maison existe, ainsi que vous qui maintenant l'habitez ; priez aussi pour le fondateur : François II, de même que pour sa compagne : Marguerite de Foix. »

## CHAPITRE IV

### LES CHEVALIERS DE L'HERMINE

Les Ordres de Chevaliers sont de deux sortes : les grands Ordres Militaires, nés au commencement du XII<sup>e</sup> siècle comme : les Templiers, les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, etc., et les Ordres purement honorifiques qui servirent aux rois et aux princes à récompenser les services rendus à leur personne ou à leur royaume. Comme les autres princes, Jean IV voulut avoir son Ordre de Chevaliers ; il n'avait pas la noblesse bretonne pour lui, il chercha à se l'attacher. A son retour d'exil, heureux de retrouver son duché, réconcilié avec le roi de France et Olivier de Clisson, il restaura l'Ordre de l'Hermine. Bien qu'en effet Jean V désigne son père comme le fondateur de l'Ordre, en réalité il n'en fut que le restaurateur. « Cet Ordre de l'Hermine fut institué sous *Nonnechius*, 10<sup>e</sup> évêque de Nantes, vers 460 ou 464, par *Hoël*, 1<sup>er</sup> du nom, surnommé le *Grand*, roi de Bretagne, qui décéda l'an 484. Le Père *Albert le Grand*, Dominicain, en parle dans le catalogue des évêques de Nantes et des rois ou ducs de Bretagne. Il dit que « *Hoël*, voulant obliger sa personne, son royaume et sa noblesse par un vœu et serment solennel, institua en l'honneur de la vierge un Ordre de chevalerie, qui fut nommé de

l'Hermine, lequel il composa de dix nobles chevaliers, sans reproche, desquels il se déclara chef grand-maître. Il leur donna pour accoutrement la livrée royale de Bretagne, savoir : le grand manteau d'écarlate blanche, dite *Hermionnine* doublé de rouge incarnat ; le mantelet et chaperon de même et au col au droit. Le cordon de soie blanche et noire au bout duquel pendait une hermine passante au naturel avec au collier la devise bretonne : *Kent Mirwill, c'est-à-dire plutôt mourir*. Duquel Ordre les chevaliers, le jour de leur réception, faisaient hommage à la Vierge, jurant d'employer leur corps, honneur et biens pour défendre son honneur et amplification de son service. — Les premières cérémonies furent célébrées par Nonnechius en sa Cathédrale de Nantes, en présence du Roi et de toute sa noblesse». (Manuscrit des chartreux, p. 75).

C'est, écrit de la Borderie (1), aux États réunis à Nantes, en juillet, ou en août, 1381 ; certainement avant le départ de Jean IV pour aller, le 27 septembre, rendre hommage au roi Charles VI, qu'on vit de nouveau figurer des chevaliers de l'Hermine, mais avec un insigne différent : un collier d'or ou d'argent, composé de deux chaînes dont les deux extrémités étaient attachées à deux couronnes ducales. Sous la couronne ducale inférieure pendait une hermine passante avec la devise : *A ma vie*, placée sur la poitrine du chevalier. Ces deux chaînes étaient séparées l'une de l'autre par un espace de trois doigts environ, et dans cette espace, de chaque

(1) Hist. de Bret. IV, p. 91.

côté, d'une couronne à l'autre, se trouvaient quatre fer-noirs formés par une hermine passant à travers une banderolle sur laquelle était encore inscrite la devise : *A ma vie*. Ces banderolles, ou rouleaux, étaient alternativement d'émail blanc avec lettres noires, ou d'émail noir avec lettres blanches. Au cou de chaque hermine s'enroulait un collier d'où pendait un chaînon de 4 ou 5 anneaux, sans doute, pour rappeler le lévrier de Ch. de Blois, arrivant, la chaîne brisée, prodiguer ses caresses au comte de Montfort. Les colliers étaient d'or ou d'argent selon la qualité des personnes ; ceux des ducs étaient de plus enrichis de pierres précieuses. Celui du duc Jean V, dont une description nous a été faite en 1414 par son trésorier, était en or massif et était enrichi d'une cinquantaine de rubis et autres diamants, et de près de deux cents perles, grandes et petites. Ce collier pesait : 11 marcs, 11 onces, 17 oboles, c'est-à-dire plus de 3 kilos (1).

La devise : *A ma vie*, signifierait, selon Dom Lobineau, que le Duc avait conquis la Bretagne deux fois au péril de sa vie. C'est une explication bien subtile, alors qu'il est tout naturel de croire que la devise s'applique au chevalier qui reçoit le collier et qui s'engage à être, toute sa vie, fidèle au Duc, chef de l'Ordre.

Jean IV fit bâtir auprès de la chapelle Saint-Michel une grande salle où, tous les ans au 29 septembre, jour anniversaire de la fameuse bataille, les chevaliers devaient tenir une assemblée. Tous

(1) Dom Morice. Hist. de Bretagne.



étaient tenus, par leur serment, de s'y rendre, s'ils se trouvaient dans le duché à cette époque et s'ils n'avaient point quelque sérieux empêchement à faire valoir. Dans cette assemblée, le Duc conférait le collier de l'Hermine aux nouveaux chevaliers, recevait leur serment de fidélité, puis tous assistaient à une messe célébrée pour les défunts de l'Ordre. Les chevaliers devaient encore, à l'annonce du décès d'un des leurs, faire célébrer un certain nombre de messes pour le repos de son âme. Enfin, les héritiers d'un chevalier défunt étaient tenus de remettre au Doyen de la Collégiale et plus tard au Prieur, le collier qui lui avait appartenu pour être converti et employé en calices, ornements et autres bonnes œuvres de la chapelle. Il y eut des héritiers, avares ou récalcitrants, qui négligèrent de remplir cette obligation. Le duc Jean V les rappela à l'ordre et les menaça de poursuites. « Attendu, écrivait-il, le 15 novembre 1437, que les chapelains, tellement astreints et obligés à faire le divin Office... ne pourraient bonnement vaquer et entendre à faire la poursuite qui pour ce faire est convenable (1). » Il ne paraît pas que la Collégiale et plus tard la Chartreuse aient souvent bénéficié de cette disposition, qui ne devait guère obliger les étrangers, or ceux-ci étaient les plus nombreux. L'histoire, en effet, nous montre les ducs donnant le collier de l'Hermine à ceux vers qui ils envoyaient une ambassade, ou à ceux qui venaient à eux pour la même mission ; mais rarement à des sei-

(1) Dom Lobineau. Histoire de Bretagne. II. 1056.

gneurs bretons. Seul, le duc Pierre II, qui était extraordinairement libéral, fit, en janvier 1454, une grande distribution de colliers à ses seigneurs bretons. Parmi ces seigneurs nous remarquons : le Sire de Combour, le beau cousin de Rieux, Olivier de Quélen, Silvestre de Carné, Jehan de Rohan, Hervé de Mériadec, Olivier de Coëtlogon, le Bastard de Bourgogne.

Cet Ordre de chevalerie avait ceci de particulier que les Dames y étaient admises ; ce qui ne se faisait pas dans les autres Ordres : on les appelait *Chevaleresses de l'Hermine*. Nous remarquons ; en 1445, la Duchesse ; en 1450, Mesdemoiselles de Penhoët et du Plessix-Ongier ; en 1455, Arthure et Jeanne de Laval.

#### Ordre de l'Epi.

Soixante ans après la restauration de l'Ordre de l'Hermine, le duc François I<sup>er</sup> instituait un autre Ordre breton, celui de l'Epi. Ce collier de moindre prix que celui de l'Hermine était ordinairement d'argent. Il se composait d'épis de blé disposés en cercle, et se terminait par une hermine passante attachée au collier par deux chaînes. La devise était comme pour l'Ordre de l'Hermine : *A ma vie*. En 1447, les Anglais se jugeant offensés par la détention de Gilles de Bretagne, menacèrent de faire une descente, mais d'abord députèrent vers François I<sup>er</sup> quelques uns des leurs. Le duc les reçut gracieusement, leur fit de riches présents, et donna aux chefs le collier de l'Ordre de l'Epi.

Comme c'est la première fois qu'il en est parlé, on en a conclu que c'était François I<sup>er</sup> qui l'avait institué, le destinant à récompenser les gentilshommes de petite noblesse (1).

On peut encore aujourd'hui voir à la Chartreuse la salle de réunion des Chevaliers de l'Hermine ainsi que leur salle à manger. La salle de réunion se trouve à gauche de la chapelle ; elle est lambrissée et renferme quelques peintures maladroites représentant des scènes tirées de l'Évangile, ou de la vie Cartusienne et un tableau qui doit représenter le chartreux saint Hugues, évêque de Lincoln, en Angleterre. Ce tableau a quelque valeur, car la tête du saint est vraiment expressive. La salle à manger, lambrissée elle aussi, n'a de remarquable qu'un tableau représentant saint Michel terrassant le dragon infernal et s'appêtant à le traverser de son épée.

---

(1) La Borderie, IV, p. 91

## CHAPITRE V

### L'ORDRE DES CHARTREUX

---

Avant de voir à l'œuvre les chartreux de Saint-Michel du Champ, il ne sera pas inutile de dire un mot sur leur origine et leur règle de vie, la même évidemment pour toutes leurs maisons.

Le fondateur des chartreux est saint Bruno, né à Cologne vers 1060. Il étudia d'abord à la Collégiale Saint-Cunibert, ensuite à Reims, puis à l'Université de Paris où il passa son Doctorat. De Paris il revint à Reims enseigner la théologie, où il mérita d'être appelé « la lumière des églises, le Docteur des docteurs, le grand ornement de son siècle. »

Désireux de suivre les conseils évangéliques, Bruno prit l'habit bénédictin à Molesmes, mais bientôt, appelé à une vie plus austère encore, il se dirigea en compagnie de six autres, quatre prêtres et deux laïques, sur Grenoble où son ancien disciple, l'évêque, saint Hugues, le reçut avec joie et le conduisit au désert de la Chartreuse. Après quatre ans de vie heureuse dans cette solitude, Bruno dut se rendre à Rome, appelé par le pape Urbain II. Après avoir quelques temps aidé le pape de ses conseils, et refusé l'archevêché de Reggio, d'autres disent Reims, il obtint de se retirer en Calabre

dans une solitude appelée *La Tour*, où il fonda un monastère. Il y mourut le 6 octobre 1101, et fut canonisé en 1506 sous le généralat de François du Puis, son 34<sup>e</sup> successeur.

Saint Bruno n'a point laissé de règle écrite. Guigues, le Vénérable, 5<sup>e</sup> Prieur de la Chartreuse, fit ce travail qu'il appela : *Costumes* (1). Après lui, saint Anthelme, 7<sup>e</sup> Prieur, introduisit l'usage des chapitres généraux. Les décisions de ces chapitres, appelées *Statuts* (2), furent groupées et classées par Titres, en 1258, 1368 et 1509. Enfin, en 1581, elles furent imprimées sous le titre de *Nova collectio statuum*, et réimprimées cent ans plus tard. Ce sont ces deux éditions que nous avons sous les yeux.

**HORAIRE DU CHARTREUX.** — A 11 h. de la nuit, lever et récitation en cellule des Matines et Laudes de la Sainte Vierge ; à 11 h. 3/4, chant des Matines et Laudes, à l'église ; à 2 h. 3/4, rentrée en cellule, récitation de Prime de *Beata*, puis coucher. Réveil à 5 h. 3/4 ; petites Heures de la Sainte Vierge, à 5 h. 3/4, Litanies des saints à la chapelle, chant de la messe conventuelle. A 8 h., les prêtres disent leur messe. Prières en cellule. Travail manuel à 9 h. 1/2. A 10 h. ou 11 h. selon le temps de l'année : Sexte du jour en cellule, puis le dîner en cellule : les dimanches et jours de fêtes capitulaires, ce repas se prend auréfectoire. A midi, office : None

(1) *Consuetudines Guigonis.*

(2) *Antiqua. Nova statuta.*

de *Beata*, lecture spirituelle ; à 1 h. étude, à 2 h. 1/2 Vêpres de la Sainte-Vierge et du jour, office des morts à l'église, lorsque le lendemain n'est pas un dimanche ou une fête. A 4 h. 1/2 souper, de Pâques au 14 septembre ; le reste de l'année, collation. A 5 h. 1/2, différents exercices de piété. A 6 h. complies, et vers 7 h. coucher. Tout l'office canonical est chanté au chœur, les dimanches et jours de fête ; les autres jours les petites Heures sont dites en cellule, à la stalle (1).

Comme nourriture, des aliments maigres ; jamais de viande, même dans les plus graves maladies. Tous les vendredis sont de plus, jours de jeûne.

La règle prescrit la clôture et le silence continuel. Toutefois, il est permis aux religieux de causer dans le cloître les jours de fête, et de faire ensemble, un jour sur semaine une promenade, appelée « *Spatiament* » dans les jardins et même à l'extérieur dans le rayon marqué par le Visiteur, pour chaque maison. Cette permission date du XV<sup>e</sup> siècle.

Le costume est de laine blanche : tunique avec scapulaire et capuchon de bonne largeur, puis au chœur une chape noire. Le cilice est de règle, même la nuit.

Saint Bruno recommande à ses disciples le travail de l'esprit et du corps. Le mobilier commun de la cellule comprend un établi et les outils spéciaux pour le métier choisi par le chartreux. La biblio-

(1) Les Chartreux, par E. Baumann, p. 178.

thèque fournit les livres nécessaires. Jadis dans chaque cellule il y avait tout ce qu'il fallait pour copier ou enluminer les manuscrits ; le dimanche, les religieux se réunissaient sous le cloître, après None, et chacun recevait ses provisions pour la semaine : la cuisine distribuait les légumes et le sel, le sacristain fournissait l'encre, le parchemin, les plumes, les livres à lire et à transcrire. Aujourd'hui les aliments sont préparés à la cuisine et portés à chaque Père au guichet de sa cellule, et avec l'imprimerie, le travail des manuscrits a cessé. Trois ou quatre cents manuscrits sont allés enrichir à peu de frais les bibliothèques de Grenoble et autres lieux, à la Révolution, ou au temps de Combes. Les chartreux ne se contentaient pas de copier les livres, souvent ils en composaient eux-mêmes, et dans le cours des siècles, on compte au moins huit cents auteurs de marque.

En 1508, sous Jules II, toutes les Chartreuses reconnurent pour Supérieur Général le Prieur de la Grande Chartreuse. Avant la Révolution, l'Ordre comptait 172 maisons dont 75 en France.

On a pu dire de la règle des chartreux : « Jamais réformée, car jamais déformée », bien plus, ajoute Moreri (1) les chartreux ont plutôt ajouté de nouvelles austérités que de se relâcher sur les anciennes.

Et cependant les saints canonisés par l'Eglise y sont peu nombreux, et ces saints sont presque

---

(1) Dictionnaire Historique, article *Chartreux*.

tous des religieux qui en ont été tirés pour les placer à la tête d'un diocèse. La raison en est, sans doute, que l'Ordre ne s'occupe point de faire canoniser ses saints, mais encore que chaque religieux vit ignoré de ses Frères, et que la sainteté y est chose assez fréquente.

---



## CHAPITRE VI

### LES CHARTREUX A AURAY

---

Au mois de mai 1483, le Chapitre Général de l'Ordre réuni à la Grande Chartreuse de Grenoble, ratifiait l'érection de la maison Saint-Michel d'Auray, ainsi que la nomination du prieur : *Jean Picard*. Aussitôt après, le duc François II approuvait, par une lettre du 29 juin de la même année, l'entrée en jouissance des chartreux dans tous les droits et revenus des anciens chanoines. Les commencements furent durs, car si les chapelains, qui n'étaient que neuf et qui trouvaient par ailleurs d'autres sources de revenus, avaient de la peine à s'en tirer, à plus forte raison les chartreux qui étaient plus nombreux. Plus tard, sans doute, leur vie de communauté demanderait moins de dépenses, mais pour le moment l'installation occasionnait des frais considérables. Heureusement que la maison de Nantes fit les choses largement et vint généreusement en aide à sa fille ; ce qu'elle continua à faire, chaque fois que, plus tard, l'existence ou la prospérité de la maison Saint-Michel parut compromise ; elle n'eut jamais non plus à s'en repentir.

### §. I. — Les Bienfaiteurs.

Le bienfait, le secours que les chartreux de la nouvelle maison désiraient par dessus tout, c'était le secours spirituel de leurs frères en religion ; ils le demandèrent aux chartreux de Nantes et l'obtinent ; ils le demandèrent encore à ceux du Mans. Voici ce qu'écrivit à ce sujet le chartreux qui, vers 1676, écrivait les chroniques de la maison Saint-Michel (1). « Ceux qui aident les autres par leurs prières à faire leur salut et augmenter leurs mérites, multiplier leurs bonnes œuvres et acquérir une plus grande gloire, méritent bien plus justement le nom de bienfaiteurs que ceux qui donnent leurs biens temporels pour la nourriture des corps, puisque les biens spirituels l'emportent de beaucoup sur les biens temporels. Voilà pourquoi je mettrai au nombre de nos bienfaiteurs les religieux du Parc, Chartreuse en la province du Maine, et non loin de la ville du Mans. En effet, comme les chartreux de Nantes, et à leur imitation, ils ont formé avec nous, pour le temps de la vie et après la mort, une association de nos biens spirituels communs, de manière à ce que les biens spirituels d'une maison ou d'un religieux, soient les biens spirituels de l'autre maison et des autres religieux. Cette association fut formée pour toujours le 4 octobre 1495, et ratifiée par le Chapitre Général de l'an 1499, dernier avril. — Outre cette association avec d'autres maisons, les religieux de la Chartreuse

(1) Manuscrit, Chartreux.

d'Auray ont voulu en former une entre eux pour mieux s'aider mutuellement à se sanctifier en ce monde et se soulager après la mort. Cette association se fit par acte authentique et conservé dans les Archives, le 16 mars 1603. » Parmi les religieux qui le signèrent : 27 prêtres ou frères, nous relevons les noms de Guillaume Loz, prieur à cette date et de Jacques Botherel qui devait le devenir quelques années plus tard et dont nous parlerons plus loin.

Jusqu'en 1674, les bienfaiteurs de la Chartreuse dans l'ordre temporel ne sont pas nombreux, du moins si la liste des chartreux est complète. Laisèrent des rentes plus ou moins importantes : en 1483, les seigneurs de Talhouët, de Keravéon, pour deux services anniversaires ; en 1492, Louis de Rohan, seigneur de Guémené, pour prières et messes ; en 1494, Nicolas Taillon ; en 1503, Jehan de Languartz de Kérivolon, pour anniversaire. En 1521, un prêtre de Pluvigner Jean Le Breton, leur laissa sa maison. En 1611, Dom Jacques Botherel donna, avant sa profession, une rente annuelle de 100 livres. Louis XIII accorda aux religieux de Saint-Michel le droit de pêche dans le bras de mer qui vient d'Auray au moulin du Tréauray. Henri Paul de Gondi (1) plus tard évêque de Paris, leur donna la somme de 4.000 livres. Dom Bonaventure La Pie, vicaire (curé) d'Auray, leur donna 37 livres

(1) Henri Paul de Gondi, duc de Retz, coadjuteur de son oncle Pierre, évêque de Paris, destiné à lui succéder (1610) à 24 ans, ne lui succède qu'en 1616. Cardinal en 1618. Mourut en 1622, au siège de Béziers, où il avait suivi le roi Louis XIII. Paris ne devint archevêché qu'à sa mort.

de rente perpétuelle, à condition d'être enterré avec les chartreux dans leur cimetièrre. L'enterrement eut lieu le vendredi avant le dimanche des rameaux 1636.

Cet ancien curé d'Auray était retiré à l'hôpital, c'est là que se célébra le service, puis dans l'après-midi le convoi se forma pour se rendre à la Chartreuse. En tête marchaient quatre clercs portant les quatre croix de : Saint-Gildas, Notre-Dame, Saint-Goustant, Saint-Esprit, puis venait le clergé de ces différentes églises. « Quand le convoi pénétra dans la 1<sup>re</sup> cour, on commença à sonner toutes nos cloches (1)... et tout le couvent s'assembla dans l'église. Notre Révérend Père prieur, revêtu de la cuculle ecclésiastique, précédé du novice portant la croix, du procureur portant l'encensoir, du coadjuteur et des frères qui portaient l'eau bénite et un flambeau, alla jusqu'à la susdite cour de Sainte-Anne, le reste des frères restant dans la cour des frères convers. Aussitôt que les prêtres d'Auray eurent achevé les laudes des morts qu'ils avaient commencées (2), M. le Vicaire d'Auray dit en quelques mots, à notre Père Prieur les dernières volontés du défunt... Ensuite notre Père Prieur ayant remercié M. le Vicaire, accepté les volontés du défunt, et dit brièvement quelques autres choses, encensa le corps, jeta de l'eau bénite et précédé de toutes les croix susdites, de même que de tout le

(1) Manus. Chart.

(2) Sans doute dans la chapelle Sainte-Anne où les femmes pouvaient entrer.

clergé d'Auray, (M. le Vicaire manquant de tirer son étole en livrant le corps, je l'en avertis), entra dans notre église. Nous chantâmes autour du corps, disposé dans le chœur, la prière : *Credo quod Redemptor...*, on fit les encensements ordinaires à la croix et au corps, l'aspersion d'eau bénite, et on dit l'oraison. Pendant ce temps là les hommes et garçons venus d'Auray, de même que le clergé, étaient présents, mais les filles et les femmes étaient demeurées dans la chapelle Sainte-Anne, en la cour du même nom. Ensuite nous nous mîmes dans nos chaises pour chanter l'*agenda*. Tout le monde alors se retira, excepté M. le Vicaire et les neveux du défunt... Il était cinq heures et demie quand cet office fut achevé, ce qui fit qu'on entonna *Complies* et le corps du défunt demeura dans l'église pendant toute la nuit et il fut gardé comme celui des religieux en pareil cas. Le lendemain, à 7 h. le Père Prieur chanta la messe de *Requiem*, à 8 h. on se dirigea vers le cimetièrre, à 9 h. 1/2 la cérémonie était terminée. »

En l'année 1504, le confesseur de la reine Anne, duchesse de Bretagne, donna aux charitieux un écu au soleil. En 1600 et 1603, les Etats de Bretagne leur donnèrent 45 écus d'une part et 120 d'une autre. La liste des bienfaiteurs de la Chartreuse Saint-Michel n'était donc pas longue; aussi les chartreux, qui avaient déjà de la peine à vivre, ne pouvaient songer à remplacer les bâtiments de l'ancienne Collégiale trop petits pour les contenir, et déjà délabrés. Ils s'adressèrent à Philippe II, roi d'Espagne.

Ayant appris que ce roi était venu en aide aux Franciscains du couvent du Blavet (Port-Louis), Dom François Fabri, prieur, lui écrivit, le 9 août 1594 (1) une lettre que signèrent tous les chartreux d'Auray. Après un exorde plein de louanges, où il rappelle les faveurs royales envers les Franciscains du Blavet, dont la maison et l'église avaient été incendiées par les hérétiques, le Père prieur raconta l'origine de l'église Saint-Michel du Champ : « Jean de Montfort, victorieux, en action de grâces et pour le repos des âmes de ceux qui avaient péri dans le combat, ordonna de construire une chapelle, avec quelques bâtiments, à l'endroit même où l'on trouva sans vie le corps de Charles de Blois, qui ayant fait après sa mort de nombreux miracles, a été inscrit au catalogue des saints, c'est à cet endroit qu'a été érigé le maître-autel de notre église (2) ». Puis il poursuit, raconte la fondation de la Collégiale, le choix fait par François, duc de Bretagne, père de feu Elizabeth, femme du roi Philippe II d'Espagne, de l'Ordre des chartreux pour prendre à Saint-Michel du Champ la place des chapelains. « Malheureusement pour nous, écrit le Père, le duc, empêché par la mort, ne put exécuter ce que, pieusement et religieusement, il avait dessein de faire. Et ensuite notre duchesse Anne, s'étant unie en mariage à Louis XII, le duché de

(1) Documents sur la Ligue en Bretagne. Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne, par M. Gaston de Carné. Archives Nationales, n° 213.

(2) Ibidem nunc maius ecclesie nostrae altare erectum est.

Bretagne est passé sous la souveraineté des rois de France. Il en est résulté que notre maison, privée de tout patron, est restée à l'abandon, jusqu'à ce que par la permission du roi, nous ayons pu mettre en vente une certaine juridiction que nous possédions du titre même de notre fondation. Ainsi, grâce à cet argent que nous avons pu recueillir, nous avons fait construire 7 cellules, ou petites maisons, avec petits jardins, selon la forme de notre Ordre. Nous sommes maintenant dans cette maison vingt profès prêtres et deux convers. Et ce qui n'augmente pas médiocrement notre malheur, c'est que nous sommes obligés d'habiter en des lieux très dangereux, c'est-à-dire en des bâtiments qui menacent ruine, en contact avec les convers et les domestiques au grand détriment des uns et des autres. C'est pourquoi, ô roi très bienveillant, ... nous osons en toute humilité et respect faire appel à votre Majesté, pour qu'il lui plaise d'ouvrir le sein de votre libéralité et munificence, qui nous délivrera de ces inconvénients ... » Le reste de la lettre contient des louanges au roi, à la reine défunte, et l'assurance que la libéralité du roi sera rappelée dans les édifices à construire par la sculpture ou la peinture, mais surtout dans les prières que les chartreux se feront un devoir d'adresser au ciel pour lui et sa royale famille.

Dix-sept chartreux signèrent cette lettre, et parmi eux Valère Rutz, vicaire, et Guillaume Loz, novice, qui tous deux devaient devenir prieurs du monastère.

Cette lettre latine fut suivie, le 24 août 1594,



d'une autre lettre en français, signée des mêmes religieux et adressée à l'Infante. Ils y déclarent qu'ils sont obligés « à cause de leur pauvreté, de refuser plusieurs gens de bien, qui, de grande dévotion, demandent à prendre l'habit, dans leur maison ». Ils reviennent encore sur la générosité du roi à l'égard du petit couvent des Franciscains « situé près Blahoët ». Puisque le roi avait été si libéral pour des étrangers, ils ne doutaient point que l'Infante se montrerait généreuse pour une maison, fondée par ses ancêtres, les ducs de Bretagne. Cette demande des chartreux fut appuyée auprès du roi par une lettre de M. de Vineau (1).

Il n'apparaît point que ces démarches aient abouti, on pourrait même affirmer le contraire, car le chartreux de 1676 n'eût pas manqué de mentionner le roi d'Espagne parmi les bienfaiteurs de la maison. Cependant, à défaut de subsides, les chartreux trouvèrent toujours protection auprès de l'autorité souveraine : à Rome d'abord, auprès des rois de France, ensuite. Louis XII avait pris Saint-Michel du Champ sous sa spéciale protection : Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, tour à tour, confirmaient ses privilèges ; exemption de dîmes, pour les terres qu'ils cultivaient, droit d'en percevoir, etc ; Louis XIV alla même jusqu'à les exempter de toute imposition, tant était grande l'estime qu'ils avaient su acquérir par leur piété et leurs vertus.

(1) Original K. 1584. Documents sur la Ligue en Bretagne, par Gaston de Carné. Archives Nationales.



La Chartreuse d'Auray. — Intérieur de la Chapelle.

## §. II. — Les Bâtimens.

« Notre maison de la Chartreuse (1) avait d'abord beaucoup d'espoir d'agrandissement et de perfectionnement, lorsque celui qui avait introduit nos premiers Pères vivait encore, à savoir François II, mais la mort l'enleva avant l'exécution de ses pieux desseins... Enfin ce que la maison ne put obtenir des secours du dehors, elle l'obtint des épargnes prolongées de ses Supérieurs et religieux », et aussi, comme nous l'avons vu par la lettre du roi d'Espagne, de la vente de certains biens : la chatellenie de Lanvaux et le fief de Pluvigner. La chatellenie de Lanvaux avait été pour les chapelains un nid à difficultés de la part des vassaux qui ne voulaient relever que du duc ; les chartreux ne furent pas plus heureux ; aussi demandèrent-ils la permission de l'aliéner. Ils transportèrent donc au seigneur de Guéméné les rentes de cette baronie, surtout celles de Kerambariz et des moulins de la Forêt et du Pont ; mais, vers 1505, ils étaient rentrés, on ne sait comment en possession de ces biens (2). Sans doute que les conditions n'avaient point changé en 1565, puisque, alors, ils vendirent définitivement la chatellenie.

L'Etat ayant à cette époque des dettes pressantes, aliéna les biens ecclésiastiques, et taxa la Chartreuse 700 livres. Pour se libérer, les chartreux vendirent au Sire René de Malestroit le fief et la

---

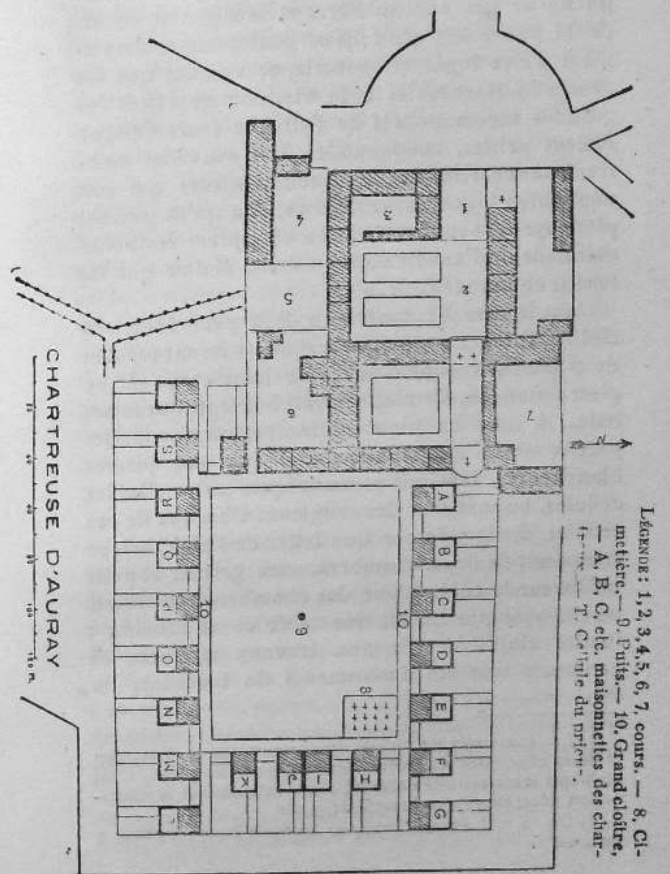
(1) Manuscrit Chartreux.

(2) Rosenzweig, p. 28.

juridiction de Pluvigner, à part quelques rentes. Le rachat de ces biens aliénés ayant été autorisé l'année suivante, le Sire de Malestroit voulut forcer les religieux à racheter le fief, qu'il estimait avoir payé trop cher, mais eux, contents d'en être débarrassés, ne voulurent rien entendre. Il y eut un procès que gagnèrent les chartreux. Ils purent dès lors appliquer l'argent reçu aux constructions et aux réparations de leur monastère.

Ce n'est qu'en 1571 (1) qu'ils commencèrent à bâtir le grand cloître et les édifices qui l'entourent. « Ce cloître (2) est plus long que large. Sa longueur est d'Occident en Orient, et sa largeur, du Midi au Nord. Sa partie nord à 264 pieds (environ 87 m. 12); au midi, il a 278 pieds (91 m. 74); le côté d'Orient a 207 pieds (68 m. 31) et celui de l'Occident 219 pieds (72 m. 27) ainsi le grand cloître n'est pas carré. Au côté du septentrion, il contient les cellules A. B. C. D. E. Le côté du grand cloître, vers l'Orient contient les cellules F. G. H. I. K. Les chambres de ce côté-ci sont un peu plus belles que celles du précédent... Le côté du midi contient les cellules L. M. N. O. P. Q. R... Le côté occidental du grand cloître contient la cellule S., celle du Vicaire qui n'a point encore de lettre, la grande allée pour aller dans la cour longue de 9 pieds, ... puis la chambre de Dom Prieur, marquée T et quelques résidus des vieilles chambres des chanoines et le chapitre. » Les quatre premières ont

(1) 99 ans après leur arrivée à Saint-Michel du Champ.  
(2) Manuscrit Chartreux.



cela de vénérable qu'elles montrent la bonne simplicité de nos anciens Pères et leur grand amour de la pauvreté ; ainsi ils se contentaient simplement d'être logés et couverts, ne voulant que les choses indispensables à la vie, comme éviter les grandes incommodités de l'air, car leurs cellules étaient petites, imcommodes. Les nouvelles montrent la charité des nouveaux prieurs qui ont voulu bien loger leurs religieux, afin qu'ils pussent plus joyeusement servir Dieu et espérer les belles mansions du Paradis de la part du Maître qui les loge si commodément. » (1)

Dans le marché conclu en 1574 pour édifier le cloître, il est convenu que les piliers seront espacés de 9 pieds, auront 6 pieds de haut et seront en pierre blanche. Ce cloître avait bel aspect avec ses baies, à arcs en plein cintre reposant sur des piliers, et ses lignes dessinées par des pierres blanches (2). Il faisait communiquer entre elles les cellules, ou maisons, des religieux. Chacune de ces cellules, distinguée par une lettre de l'alphabet, se composait de deux chambres, avec grenier et petit jardin sur le côté. L'une des chambres renfermait un lit, quelques livres, une table et un crucifix ; l'autre était réservée aux travaux manuels, et contenait tous les instruments du tourneur, du

(1) Les chartreux ne passant en commun que le dimanche et ne se réunissant les autres jours que pour les offices, il est clair que leurs cellules devaient avoir l'étendue et la distribution nécessaires aux besoins de la vie.

(2) On en voit encore quelques restes à l'angle sud-ouest du cloître.

ménager et de l'horticulteur ; le grenier se remplissait du produit du jardin et d'objets divers d'un usage moins journalier. Chaque moine recevait sa nourriture par un guichet ouvrant sur le cloître et pratiqué de telle sorte, qu'il ne put voir la personne qui la lui apportait. Au milieu du pré-qui entourait ce cloître, les moines creusèrent un puits que l'on voit encore ; ce puits est de 1611 ; « il fut, écrit le chartreux anonyme, creusé dans les mois de juillet-août et septembre. On mit une vieille meule de moulin pour en faire le fond. Il est notre meilleur puits. » Il y avait aussi un puits dans chaque jardinet de moines. La maison de la Chartreuse fut presque entièrement refaite à cette date (1574). Quant aux cellules, elles ne furent pas toutes construites en même temps, mais au fur et à mesure des besoins, et aussi, sans doute, des ressources. Comme les novices devaient, avant de faire profession, disposer de leurs biens temporels, l'usage s'établit pour chacun d'eux de consacrer à bâtir sa cellule l'argent qu'il destinait à la Chartreuse. Ainsi, en 1578, Olivier Rouxel, sieur de la Bagotaye, avait donné à Saint-Michel du Champ « 666 écus et deux tiers d'écu pour être employés au bâtiment et édification de parties du cloître neuf encommencé audict couvent du Champ. » En 1580, Jean Louvel, à sa profession, donna à la Chartreuse la métairie de la Salmonnière, en Cesson, près Rennes, pour subvenir à diverses dépenses : d'abord pour que tous les ans, à perpétuité, on distribuât à chacun de ses nouveaux frères une livre de bonne huile d'olive pour la salade ; ensuite pour payer deux



journées de jardinier pour dresser leur jardin, s'ils le demandent ; enfin pour que l'on prolonge le cloître jusqu'à sa cellule et qu'on restaure celle-ci. L'année suivante, un autre novice, Martin Boullay, donnait 200 écus d'or pour « subvenir à la construction de « la dicte maison Chartreuse, qui n'est qu'à demy bastye, estante chargée de grand nombre de religieux et nécessiteux. »

Nicolas du Rouvre, en 1537 ; Christophe Stanguier en 1596, fournirent à leur entrée en religion la somme nécessaire pour édifier une chambre et maisonnette à la forme de l'ordre. Le F. Valère Rutz, joignant l'utile à l'agréable, versait en 1584, la somme de mille livres tournois pour faire peindre « en verrière ou aultre commodité, la vie de saint Bruno, patron de l'ordre » ; vœu qui ne fut réalisé qu'en 1754. En 1615, Toussaint Bourgonnière destinait la même somme à bâtir le grand autel du couvent. Grâce à ces secours, le grand cloître et les cellules étaient terminées en 1670.

Le *petit cloître*, ainsi appelé parce qu'il occupe moins de place que le premier, est situé au midi de la chapelle. « Les religieux (1) y entrent et en sortent par une porte qui est près du bénitier et la chaire du prêtre semainier. En entrant dans le cloître, on trouve (à gauche) d'abord la chambre du sacristain, puis celle de l'ancien chapitre, puis les allées pour se rendre dans le grand cloître. Ce cloître, du côté nord, a 88 pieds de long (29 m. 04) et 7 pieds de large (2 m. 31) ; du côté du midi il a

(1) Manuscrit chartreux.

83 pieds de long (27 m. 39) et 8 de large (2 m. 64), et, dans cette partie, il touche au réfectoire des Pères au levant, et des Frères au couchant. Ce réfectoire contient d'Orient en Occident 58 pieds (19 m. 14) de long, et 28 (9 m. 24) de large. Son lambris fut peint en 1648 : les portraits en détrempe, des prophètes, rois d'Israël, qu'on y voit (1) sont de 1571, ils ont coûté 40 sous pièce. » Les édifices qui entourent le petit cloître datent du règne de Louis XIII (1630).

D'après un titre de 1726, au commencement du dix-huitième siècle, les édifices de la Chartreuse consistaient en : l'église, le chapitre, deux cloîtres dont le plus grand desservait vingt trois cellules, non comprises celles des trois officiers : prieur, sous-prieur et sacristain, celle des cinq Frères, le réfectoire, la cuisine, plusieurs bâtiments pour les chevaliers de l'Hermine, pour les hôtes, la chapelle Sainte-Anne, les étables et les écuries. Au sud, s'étendait un vaste jardin, et sept cours séparaient les divers bâtiments ; enfin, de la maison partaient vers les quatre points cardinaux des avenues plantées de grands arbres : chênes et châtaigniers.

Une centaine d'années après, il fallut retoucher une partie de ces bâtiments, c'est alors que la chapelle, le réfectoire et la bibliothèque s'élevèrent tels qu'on les voit encore aujourd'hui, vastes et bien appropriés.

(1) Ces portraits ont disparu quand il a fallu renouveler les lambris en 1750. Ce réfectoire sert aux religieuses.

### §. III. — L'église et les chapelles.

Les chartreux durent longtemps se contenter de la chapelle construite pour la Collégiale : « Elle n'était pas grande, écrit le chartreux anonyme, aussi l'appelait-on simplement : chapelle. Elle ne s'étendait que jusqu'aux balustres qui séparent les deux chapelles de Notre-Dame et de Saint-Joseph, dans le chœur des Frères Convers (1). L'espace qui se voit depuis les balustres jusqu'au portail y a été ajouté en 1621, complété en 1623, par le prieur Dom Jacques Botherel. Cet allongement a coûté la somme de 1598 livres, 16 sous, 8 deniers, sans compter cependant le pavage, ni le crépissage des murs. En 1626, on fit les fenêtres du chœur et les portes qui entrent dans le cloître ; à la même époque, on mit quatre cadrans en divers endroits de l'église. Les dimensions de celle-ci furent ainsi portées à 102 pieds (33 m. 66) dans œuvre, sur 27 pieds de largeur (8 m. 91) et 42 pieds (13 m. 86), de hauteur. Le chroniqueur ajoute : « Je ne sais pourquoi en Bretagne, comme dans les autres pays, on ne met pas de poules ou coqs, au haut des clochers, mais des enseignes (girouettes) ? (2).

A un des côtés du chœur, il y a 18 stalles ; de l'autre, il y en a 24 ; outre ces stalles, il y a aussi celle du prieur et celle du prêtre semainier. Au chœur des Frères Convers, il y a cinq stalles de

(1) C'est-à-dire jusqu'au Jubé actuel.

(2) C'est sans doute parce que les Bretons veulent être bien avec saint Pierre.



La Chartreuse d'Auray. — La Chapelle. — Le Sanctuaire.

chaque côté. Les deux chapelles du chœur des Frères ont d'Orient en Occident 12 pieds, et du midi au nord, 10 pieds... Les noms de ces chapelles ont varié, sans doute, à cause du changement des tableaux, ceux du temps du chartreux chroniqueur représentant saint Michel et saint Jean-Baptiste, étaient de 1623 ; ils avaient été peints par M. Bizeau et avaient coûté 210 livres, chacun : saint Michel fut plus tard remplacé par saints Paul et Antoine, ermites.

La première église des chartreux fut dédiée le 10 mars 1507 par le cardinal Robert Guibé (1), évêque de Nantes et perpétuel administrateur du diocèse de Vannes... Cette solennité de la Dédicace de notre église arrivait en Carême, elle devenait par là onéreuse et pour cela on la remit au 12 mai et non au 19 juin, jour de la solennité de l'église de Brech, ni au 3<sup>e</sup> dimanche d'octobre, solennité des églises du diocèse.

« Sur les murs de la chapelle Saint-Joseph on voit peinte à l'antique, la bataille qui fut livrée sur les lieux et a valu la fondation première. Cette peinture fut faite en 1500 et on donna au peintre 3 livres 6 sous ; elle fut retouchée en 1621, et finalement céda la place aux boiseries. En 1575 fut placée par un nommé Le Hault d'Auray la croix qui surmonte le clocher.

---

(1) Robert Guibé, neveu du ministre Pierre Landais ; évêque successif de Tréguier, Rennes, Nantes, cardinal légat du Pape à Avignon, nommé par Jules II administr. perpét. de Vannes, n'en prit jamais possession.

A main gauche du grand autel est la sacristie dans laquelle on conserve les vases sacrés et les ornements bénits ; il s'y trouve aussi un autel sur lequel tous les jours est offert le Sacrifice de la messe ». A mesure, en effet, qu'augmentait le nombre des religieux, il fallut aussi multiplier les autels. L'autel de cette sacristie est maintenant l'autel de la Sainte-Vierge dans l'église Saint-Gildas d'Auray.

Vers 1617, les chartreux se trouvant assez riches (1), voulurent avoir un nouveau maître-autel. Ils passèrent donc avec une maison de Marseille un contrat par lequel cette maison s'engageait à fournir pour la somme de 150.000 francs : un maître-autel, avec baldaquin, dans des conditions déterminées ; trois statues, grandeur naturelle, de la Sainte Vierge, de saint Bruno et de saint Hugues ; un dallage en marbre blanc et noir pour le sanctuaire. Cette somme fut insuffisante, et les chartreux, généreusement, indemnifèrent la maison. La boiserie de la chapelle, tout entière, était l'œuvre des chartreux, mais principalement du Frère Pierre, Frère convers, c'est lui qui a sculpté les boiseries de la salle du chapitre, qui, actuellement font si bon effet dans le sanctuaire de l'église Saint-Gildas d'Auray (2). La boiserie ancienne du chœur, plus belle à notre avis que celle

(1) Par le don de 1.000 livres fait par Toussaint Bourgonière à son entrée en religion.

(2) M. l'abbé Piéderrière, vicaire à Noyal-Muzillac. (Note manuscrites, juin 1853).

qui l'a remplacée sous Louis XV, se trouve maintenant dans le sanctuaire de la chapelle du Père Eternel à Auray.

LA CHAPELLE SAINTE-ANNE. — Auprès de la petite porte du grand portail, le portail d'entrée, on bâtit en 1501, une chapelle dédiée à la Conception de la glorieuse Vierge Marie. Elle fut consacrée, le 25 mars 1519, par Geofroy, évêque de Tibériade. Cette ancienne chapelle fut dé faite en 1650, et la nouvelle bâtie immédiatement par P. du Hallay, prieur, sous le vocable de *Sainte-Anne*. « Je ne sais pourquoi, où, quand ni comment (1), écrit le chartreux chroniqueur, l'ancienne chapelle d'entrée a perdu son nom de *Conception* et pris celui de *Sainte-Anne*. L'on m'a bien dit qu'il venait quantité de personnes faire leurs dévotions en cette ancienne chapelle, personnes qui s'étaient vouées à sainte Anne, sainte à laquelle les Bretons ont grande dévotion. Ce courant a cessé depuis qu'un brave villageois a commencé à faire bâtir un monastère de Sainte-Anne qu'habitent les Carmes mitigés, qui est à une lieue d'ici vers le Nord-Est ; par là cette dévotion s'est trouvée transférée. Au commencement de la vogue de cette dévotion dans le lieu dont je viens de parler, par la révélation d'une statue ou image, de sainte Anne, faite à un bon villageois (2) on nous fit les offres de cet endroit et de ses émoluments qui en proviendraient, mais

(1) Manuscrit chartreux p. 32.

(2) Nicolazic.



nos RR. PP. de ce temps-là, prévoyant bien le futur concours de peuple, refusèrent parce que cela nuirait à notre solitude et y occuperait officiers et non-officiers. Néanmoins comme par le passé, cette chapelle sert au public, surtout des environs ; le procureur y dit la messe tous les jours, et en son absence, le coadjuteur. Les jours de fête la messe se dit à cinq heures du matin à cause de la commodité des gens du voisinage et une autre s'y dit vers sept heures, à laquelle assistent aussi les villageois qui n'ont pu venir à la première ; le sacristain, ou quelque autre religieux, dit cette seconde messe. »

« Ses cloches de 1501 furent refondues en 1696. La chapelle a 39 pieds de long (12 m. 87) et 18 pieds de large (5 m. 94). Les femmes qui veulent voir les religieux peuvent entrer dans cette chapelle, ainsi que cela fut réglé dans la visite de 1654 : avant cette visite, les femmes pouvaient aller un peu plus loin dans la maison ; ce qui fut retranché. Cette chapelle est séparée en deux par une grille, ou balustre qui n'est pas coupé. Celui qui y va dire la messe entre par une autre porte du côté gauche (de l'Évangile) de l'autel. Les femmes, qui veulent voir un religieux ou un parent, demeurent hors de ce balustre et le religieux entre « iceluy ». (Manuscrit page 32).

Le même chroniqueur ajoute : « Il y a dans cette chapelle deux images de saint Michel : on dit qu'un voleur, s'approchant de la maison et se glissant le long des murailles, vit saint Michel venir à sa rencontre, le chasser au loin, sous la même forme qu'il est dans les tableaux. Effrayé

de cette apparition, le voleur s'enfuit et, dans son épouvante, avoua ce qui lui était arrivé. »

Il y avait encore deux autres petites chapelles : l'une dédiée à saint Grégoire, pape et l'autre sous le titre de la Compassion de la Sainte Vierge. On obtint d'y dire la messe en 1612. Enfin, dès 1590, on avait dû établir deux oratoires dans la maison et où on disait la messe. Ces oratoires étaient sous le vocable de sainte Catherine et de sainte Marie Madeleine.

Cette ancienne chapelle Sainte-Anne sert aujourd'hui de conciergerie, et renferme les parloirs. Pendant plusieurs années les Sœurs de la Sagesse y tinrent une pharmacie pour les pauvres des environs.

#### § IV. — Le Domaine.

Les chartreux possédaient : 52 journaux de bois taillis ; 9 journaux de haute futaie ; 49 journaux de prairies ; 5 journaux d'avenues ; ce qui faisait de 43 à 50 hectares. Pour faire valoir leurs terres, il leur fallait créer des routes qui n'existaient point lors de leur prise de possession. « Bien qu'en effet, écrit le chroniqueur, (1) les chartreux fassent profession particulière de la solitude, cependant il leur faut pourvoir aux nécessités de la vie et pour cela communiquer avec les villes voisines. Tandis

(1) Manuscrit chartreux. — Ce chemin d'Auray à la Chartreuse passait le long des cellules L. M. etc., (par conséquent côté sud), et aboutissait là où est maintenant « la grande porte d'entrée ».

que les chanoines habitaient les lieux, ils ne s'occupaient point de labourage, ils n'avaient pas besoin de beaucoup de valets, ni de jardinage ; ils n'étaient que neuf. Mais quand nous leur avons succédé, nous nous sommes trouvés bientôt plus nombreux ; il a fallu penser à l'agriculture et au jardinage, construire de grandes et nombreuses maisons, des chapelles, des églises et des cloîtres ; il fallait donc des chemins. Toute la partie ouest et nord étant en bois taillis et futaie, dont nous avons grand besoin, il fallait penser mettre le chemin au midi... Le 21 janvier 1529, on obtint, des officiers royaux, résidant à Auray, permission de faire cette route ; aussitôt on se mit à l'œuvre, mais le 21 juin de la même année, cette permission nous fut retirée par force : on accourut au son de trompettes et tambours avec armes et bâtons..... Le travail fut arrêté. » Ce n'est que 70 ans plus tard, en 1599, que cette route fut achevée. Ce qui, peut-être fut cause de l'opposition que rencontrèrent les chartreux, ce fut la suppression d'un chemin plus ancien. Ce chemin traversait la Chartreuse de manière à séparer le couvent du jardin, ce qui, non seulement rendait la communication difficile, mais encore distrayait les religieux. Sur la requête du prieur François Fabri, déjà connu de nos lecteurs, le Roi, après informations des officiers du lieu assistés de plusieurs notables, manda d'Orléans, le 19 juillet 1599, au sénéchal d'Auray de « faire retrancher le chemin qui passe par le milieu du pourpris et au pied des logis du monastère, et l'usage d'icelluy transférer et convertir en l'autre chemin qui passe

derrière le dict monastère... » Ainsi en 1599, les routes furent faites, mais elles coûtèrent beaucoup. « Le chemin municipal conduit droit à Auray par le moulin qui nous appartient et qui a été bâti en 1625. Nos Pères mirent un des serviteurs de la maison pour conduire ce moulin... ; l'année suivante le garçon le prit à ferme et donna à la maison 10 perrées de froment et 24 de seigle, mesure d'Auray ».

Dans l'intérieur même de la communauté, les chartreux avaient installé une forge et divers ateliers, ou Pères et Frères travaillaient ensemble. Outre que la règle astreint les Pères eux-mêmes à trois heures de travail manuel chaque jour, c'était de plus pour eux une diversion pour l'esprit et un aliment à la vigueur et à l'activité du corps. C'est à cette collaboration que sont dues différentes œuvres d'art qui ornèrent l'église, entres autres la grille en fer forgé, placée entre les deux petits autels.

En plus du moulin dont nous venons de parler, les chartreux en possédaient d'autres, à vent et à eau, comme par exemple, ceux de la Forêt de Lanvaux, du Pont de Tréauray, d'Auray. Ils obtinrent encore par lettres patentes de Louis XIII, en juillet 1636, permission, moyennant l'obligation d'une grand-messe chaque année au jour de la fête de saint Louis, de construire à côté du moulin de Tréauray, d'autres moulins pour moudre le mil, fouler le drap et fabriquer du papier. Les vassaux, déjà obligés d'y porter leurs blés, recevaient ordre d'y amener aussi leur mil et leurs laines. Ces lettres accordaient de plus aux chartreux de Saint-Michel

le droit de pêche dans l'étang dudit moulin jusqu'à Auray, c'est-à-dire dans la rivière dans toute sa traversée de Kerso jusqu'à la ville d'Auray.

« Les terres de la Chartreuse, écrit le moine chroniqueur, aussi bien que celles des environs, sont maigres d'elles-mêmes et remplies de petites pierres ; les villageois les engraisent de landes, ces landes qui croissent dans de grandes pièces de terre inculte »..

Au début de la fondation et longtemps encore après (1) les dépenses de la maison excédaient de beaucoup les revenus. Il est vrai qu'à côté des revenus par deniers, les seuls qui figurent dans les comptes des procureurs, il y avait d'autres rentes en nature comme : les *corvées*, *bleds*, *avoynes*, *chappons*, *poules* et *merluczes*. Mais au 18<sup>e</sup> siècle, grâce au travail persévérant des moines, et à la bonne administration des procureurs, à certaines libéralités, la situation de la Chartreuse était très prospère, puisque ses rentes étaient évaluées à 40.000 livres. Métairies affermées, domaines congéables, terres cultivées par les religieux, formaient un domaine qui s'étendait sur plusieurs paroisses, tant au diocèse de Vannes (2) que dans ceux de

---

(1) Rosenzweig, p. 43.

(2) En *Plumergat*, les Carmes de Sainte-Anne avaient acheté, le 5 septembre 1636 du seigneur du Garo et de sa femme Louise de Rosmadec, sœur de l'évêque de Vannes, le « lieu, maisons, terres et seigneurie de Bojust », acquisition qui avait même obtenu le consentement royal. Les chartreux réclamèrent ce bien comme leur appartenant. Le roi, mis au courant de l'affaire, annula le contrat, et permit au chartreux





La Chartreuse d'Auray. — Sourdes-muettes sous les cloîtres.



Nantes et de Rennes. Tous leurs titres de propriété, remontant pour la plupart au 15<sup>e</sup> et au 16<sup>e</sup> siècle, ont été transcrits avec soin au 18<sup>e</sup> siècle, par le sieur Bignon, archiviste, et reposent maintenant en ordre alphabétique aux archives de Vannes. Un gros cahier contient la table des matières, et permet de trouver en quelques instants le document que l'on cherche.

Les chartreux jouissaient en plus de certains privilèges qui, bien que fréquemment contestés, les aidèrent puissamment. Le plus important de tous était le droit de prendre dans le parc de Lanvaux tout le bois nécessaire pour la construction ou la réparation de leurs édifices, et de s'approprier les terres gagnables de la dite forêt. Ce droit avait été accordé par le duc de Bretagne aux chanoines, leurs prédécesseurs, et ils en avaient hérité, mais ce droit était soumis à des formalités administratives qui les mettaient souvent dans l'embarras : Le garde du parc devait exiger un ordre des officiers de la Sénéchaussée d'Auray, et une visite de ceux-ci constatant les *indigences* des chartreux ; de plus l'usage de ce droit était soumis au contrôle de la juridiction des Eaux et Forêts. François 1<sup>er</sup>, 4 mai 1517, confirma les chartreux dans la jouis-

---

de rentrer en possession de leur droit, jusqu'à ce que le Grand Conseil tranchât l'affaire. Le jugement fut favorable aux chartreux à qui la seigneurie de Bojust fut adjugée. Plus tard par suite d'une transaction en date du 25 mars 1640, les chartreux cédèrent aux Carmes, pour la somme de 3.000 livres, tous leurs droits sur la dite seigneurie. (Hist. d'un village. Sainte-Anne).

sance des terres *gagnables* du parc de Lanvaux, c'est-à-dire des terres vides de bois et labourées depuis un temps immémorial, et chargea des commissaires de délimiter ces possessions. Cette même année 1517, une sentence du sénéchal de Vannes les maintenait dans leur usage du parc, à condition de ne couper que les arbres marqués, par les officiers d'Auray, du signe de l'hermine.

Malgré cette sentence, les chartreux durent, vers la fin de 1536, soutenir un procès que leur intentait la Cour des Eaux et Forêts de Bretagne. Celle-ci prétendait que le parc de Lanvaux était mis au pillage, qu'il ne restait plus de beaux arbres ; en conséquence, elle demandait que le droit des chartreux fût suspendu pendant vingt ans, sous peine d'amende et de suppression radicale dudit droit. Les chartreux gagnèrent leur procès, mais n'en furent pas plus heureux. La Cour des Eaux et Forêts seignit de se soumettre, mais refusa aux religieux, pendant neuf ans, de 1538 à 1547, la permission d'enlever 30 pieds de chêne, malgré deux nouveaux arrêts du Parlement et une ordonnance spéciale de François I<sup>er</sup>. C'est aussi, sans doute, pour se venger, que les officiers royaux d'Auray s'opposèrent, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à la construction d'un chemin qu'ils avaient eux-même autorisé.

En 1641, le Roi Louis XIII nomma des commissaires pour « la réformation des eaux et forêts de Bretagne, ainsi que pour l'afféagement des terres vaines et vagues (1), des étangs et marais. Les char-

(1) Rosenzweig p. 52 et seq.

treux qui auraient pu réclamer, préférèrent garder le silence et la tranquillité. Ils prirent eux-mêmes, à titre de féage, 168 journaux de terre vague, pour lesquels ils payèrent 576 livres comme droit d'entrée et sans compter des frais divers, s'engagèrent à payer chaque année pour ces terres une rente seigneuriale de 12 deniers tournois par journal et à enclore ces terres placées à différents endroits, à Toulfan, à Livinasse, à Querveno, etc. Les chartreux tirèrent le meilleur parti possible de ces landes ; outre un droit de *passage*, cinq sous par an pour chaque bête qu'on y menait paître, ils utilisèrent l'ajonc comme engrais et comme nourriture pour les bestiaux. Ces mêmes commissaires reconnurent l'antique droit des chartreux à l'usage du bois de Lanvaux, tout en le limitant à 50 journaux, dont ils composèrent leur *triage*, toujours avec obligation de ne prendre même en cette partie, que les arbres marqués par les officiers royaux.

En 1669, cet usage lui-même fut supprimé. Louis XIV révoqua tous les droits de chauffage et autres dont les forêts royales étaient grevées, et ordonna de payer un dédommagement à ceux qui justifiaient d'un titre antérieur à 1560. Les chartreux firent valoir leurs droits, et à partir de cette date recurent une indemnité pécuniaire toutes les fois qu'ils eurent besoin de bois de construction. Cela dura jusqu'en 1702, époque à laquelle un arrêt du Conseil d'Etat affranchit la forêt de Lanvaux de toute hypothèque et racheta le droit des chartreux en leur payant sur le revenu des eaux et

forêts royales de la province, une somme annuelle de 200 livres.

Un autre privilège, précieux lui aussi, et pour le maintien duquel les chartreux eurent souvent à lutter, consistait dans l'exemption de tous droits sur les transports des vins et autres denrées nécessaires à la maison. Ce privilège leur était souvent contesté par les fermiers et les receveurs des *devoirs* qui prétendaient que ce privilège n'appartenait qu'aux hôpitaux et aux quatre ordres mendiants, mais ils furent assez heureux pour le voir toujours confirmer par l'autorité royale, quoique, parfois, avec quelques réserves. Ainsi, à la fin du XVI<sup>e</sup> s. au temps de la Ligue (1), une permission spéciale était requise pour chaque transport, et cette permission ne valait que pour une quantité de provisions limitée et désignée.

Plus tard, en 1644, après plusieurs réclamations des fermiers des *devoirs*, le Conseil d'Etat décida que les Chartreuses de Nantes et d'Auray, qui s'approvisionnaient ensemble par la Loire, pourraient recevoir chacune annuellement, quittes de tous droits, trente pipes de vin, avec les pruneaux, huiles, noix et autres denrées nécessaires à leur alimentation, pourvu toutefois qu'elles payassent 40 sols par pipe et les autres impôts établis en 1638 sur différentes denrées et connus sous le nom de

(1) Union des catholiques contre Henri IV, protestant, en 1590. Au lieu de se laisser, comme d'autres, imposer la religion de ses princes, la nation française entendit imposer à son souverain son propre *Credo*, de là la Ligue.

*massicault*. Les chartreux n'en furent affranchis qu'en 1655. En temps de guerre ils obtenaient des passe ports pour les navires chargés de leurs provisions ; tel fut le sauf conduit que leur accorda en 1627, pendant la lutte contre les protestants du Midi, le duc de Guise, amiral du Levant et général de la mer.

#### §. V. — Chapitre des Dépenses.

Dans un curieux paragraphe, intitulé : *commodités et incommodités de la Chartreuse*, le chartreux chroniqueur montre l'avantage que tiraient les chartreux de leur voisinage d'Auray, « La mer, écrit-il, arrive jusqu'à Auray ; le canal est large, autrefois il était capable de porter des navires de 100 tonneaux et davantage, maintenant il n'a pas tant d'eau, il n'est pas si capable. Il était au-dessous de la ville, passait par dessous un pont à arches. Ce canal nous est bien commode ; c'est par lui que nous viennent les choses nécessaires à la vie humaine, il nous est un charroi, qui coûte peu, pour voiturer le vin d'Anjou, de Bordeaux, de même que la morue, le hareng, les huiles, planches de sapin, raisins, chaux, pruneaux, tuf, et autres choses de la ville de Nantes. » Déjà les comptes des *receptes et mises*, tenus au 16<sup>e</sup> siècle par les PP. Procureurs de la maison, nous donnaient les mêmes renseignements. Ils indiquent les prix de transport par eau de Nantes à Auray, et nous ne sommes pas peu surpris au milieu des morues, des harengs blancs ou saurs, des saumons et des anguilles, de trouver des

*marsouins* et jusqu'à des portions de *baleines* ; le prix d'un marsouin était de 3 livres. Comme l'usage de la viande n'était autorisé que pour les domestiques, les ouvriers et les hôtes, on comprend que le poisson et les fruits secs fussent les principaux articles que les chartreux fissent venir de si loin ; ils pouvaient trouver chez eux le beurre, le lait, les œufs et les légumes.

Le cellier recevait à côté du *clair* ordinaire et du vin de Nantes, ou *vin breton*, les produits de l'Aunis, de la Gascogne, de la Marche et de l'Anjou. « Il ne croît point de vin dans le voisinage de la Chartreuse, continue le chroniqueur, et quoique les religieux aient du muscat dans leurs jardins, il n'y mûrit pas convenablement. A trois heures de la Chartreuse, vers Rhuy, il y a des vignes, mais le vin en est rude, et bon seulement pour les villageois. On n'y fait pas non plus de cidre, car les habitants ne sont pas curieux (1) des avantages des grands vergers remplis de pommiers et de poiriers. La boisson des villageois, maîtres et domestiques, c'est l'eau. On fait venir le vin : d'Anjou et de Bordeaux ; et il est cher à cause des *devoirs* qu'il faut payer, car, outre les frais de transport, il faut payer l'octroi qui monte, vu qu'il n'y a point de gabelles sur les sels, ni tailles sur les personnes ou la terre. »

Nous n'entrerons point dans le détail des fournitures diverses : épicerie, mercerie, vaisselle et

---

(1) Les Bretons sont devenus, depuis ce temps, plus curieux des avantages du cidre.

ustensiles de tout genre (1) qui chaque année montaient à un chiffre respectable. Il était moins important, cependant que celui des dépenses nécessitées par les procédures, les travaux de construction et de réparation, et l'entretien du personnel et des animaux employés de tous côtés par les chartreux. Les constructions et réparations devenaient d'autant plus dispendieuses qu'il fallait aller au loin chercher la chaux et le bois. « Il faut faire venir le tuffau et la chaux de Nantes. Cependant on fait de la chaux, mais en petite quantité sur le bord de la mer avec des écailles d'huîtres. Les arbres de construction sont rares dans le pays ; l'air de la mer les empêche de croître et les fait mourir par le haut. » Et c'est ce qui explique pourquoi les chartreux luttèrent si énergiquement pour garder leur privilège de couper dans le parc de Lanvaux leur bois de construction. Les ardoises, lourdes et épaisses, venaient ordinairement de Redon, rarement d'Angers.

Le personnel occupé par les chartreux était nombreux, outre les maçons, les couvreurs, les charpentiers, etc., presque constamment employés en quelque endroit du monastère, il fallait aussi fréquemment avoir recours aux maréchaux, pour les chevaux et les bœufs, aux cordonniers et aux *texiers* pour les serviteurs. Ceux-ci, en effet, étaient payés partie en argent, partie en vêtements, chapeaux ou chaussures : ainsi, en 1555, un domestique

---

(1) Rosenzweig.

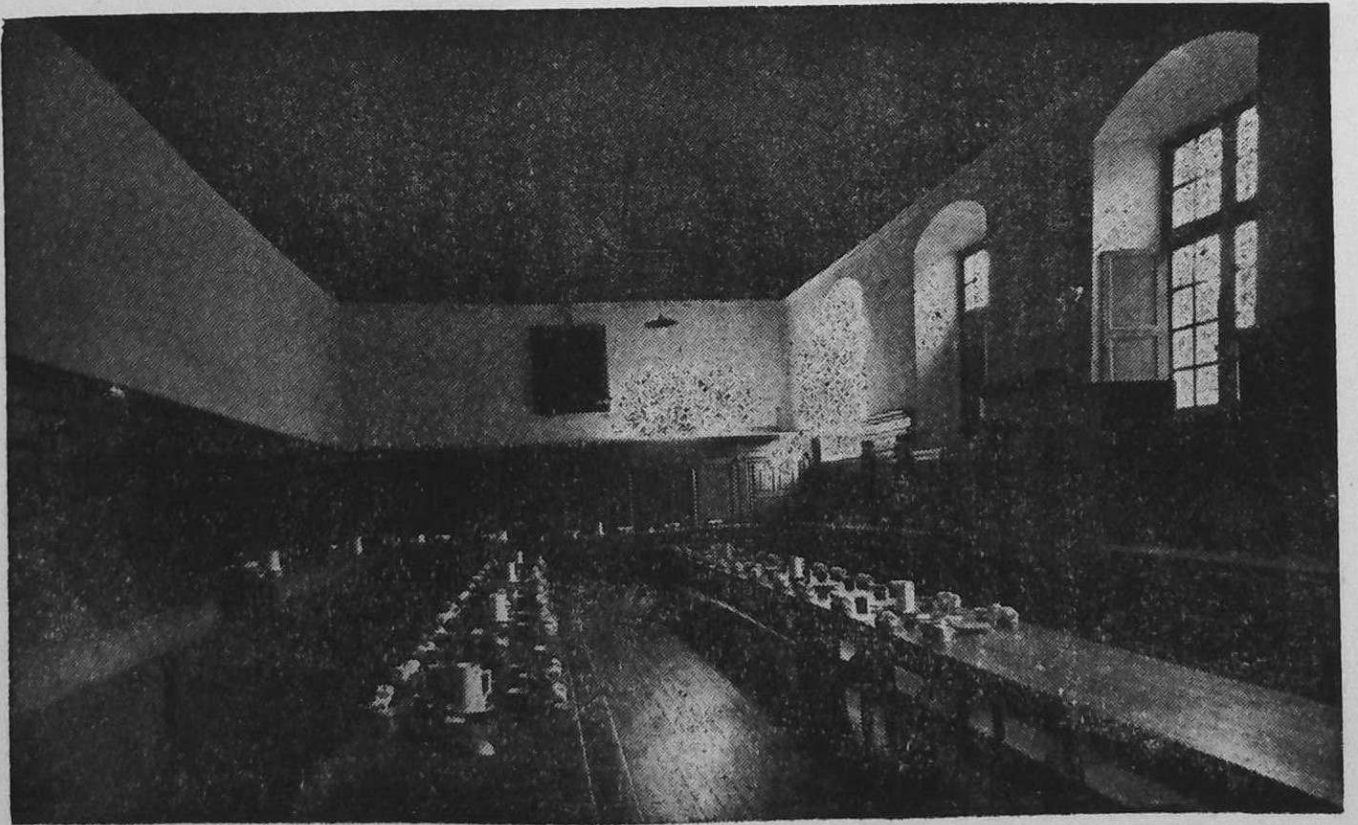


occupé à conduire la charrette et à panser les chevaux recevait pour son salaire une paire de souliers, une chemise et 100 sols en argent.

### §. VI. — Vie et histoire des Chartreux d'Auray.

L'étranger, qui se présentait à la Chartreuse, ne pouvait guère se douter de la vie silencieuse des pieux cénobites qui l'habitaient. Dès le portail d'entrée, c'est l'animation et le bruit. A l'hôtellerie, d'autres étrangers comme lui, reçoivent la plus cordiale hospitalité, parfois c'est l'un ou l'autre des chevaliers de l'Hermine, qui, accompagné de sa suite, se faisait héberger ; dans les bâtiments et les cours qui précèdent l'église, des ouvriers, des domestiques, à leurs travaux ou à leurs emplois échangent leurs réflexions, causent bruyamment ; dans la première cour, toujours ouverte, des mendiants venus de toutes parts, exposent leurs besoins et souvent se disputent ; dans la chapelle de l'entrée, des pèlerins, des gens du voisinage récitent des prières. Mais s'il eut pu pénétrer jusque dans le cloître, qui desservait les cellules des chartreux, il se fut aussitôt senti transporté dans un autre monde, tout de silence et de recueillement. Pas une parole, pas un bruit.

Le couvent donnait l'impression d'une maison bien tenue où chacun et chaque chose était à sa place ; aussi les postulants venaient suffisamment nombreux des différentes parties de la Bretagne. Tous, sans doute, ne persévéraient pas : la vie du chartreux est si dure, et les épreuves si nombreuses



La Chartreuse d'Auray. — Réfectoire des Pères Chartreux.

avant l'admission définitive. Le postulat ainsi que le noviciat sont chacun d'une année ; quatre ans après, seulement, la profession solennelle ; jeûne du 15 septembre jusqu'à Pâques, fréquentes abstinences au pain et à l'eau. Mais ceux qui persévéraient étaient heureux et s'attachaient à leur solitude.

Cette solitude, nous l'avons vu, était tempérée par le colloque du dimanche et jours de fête et par le *spatiament* hebdomadaire. « Nos pères, écrit le chroniqueur de la Chartreuse d'Auray, ont jugé à propos de donner aux religieux... une récréation : *spatiament*, ou promenade chaque semaine de l'année, excepté la semaine qui précède Pâques. Une ordonnance prescrit que les lieux de ces promenades seront assignés et fixés par les Supérieurs Généraux ; or, jusqu'en l'an 1512, je ne trouve nulle trace de la désignation du terrain des *spatiements* de notre Chartreuse. Mais, en cette année là, ils furent déterminés par deux Pères Visiteurs... Les religieux eurent plusieurs endroits dans les campagnes voisines où ils purent aller, de manière à éviter cependant les entretiens avec les séculiers et la rencontre des femmes. Ces lieux furent changés, modifiés, agrandis, diminués dans les visites subséquentes de : 1577, 1579, 1587, 1612, 1622, 1630, 1635, 1654. »

Dans la *maladie*, c'était un des Frères Convers qui soignait le religieux ; lorsque le secours du médecin était indispensable, le malade se rendait à Vannes, s'il pouvait y être transporté. Les médecins étaient rares et ne se dérangeaient point aisément. Le plus souvent on se bornait à soumettre à leur



examen les *eaux* du client, et nous trouvons précisément à Vannes, en 1541, certain charlatan *Portugaloy*s, fort expert en cette matière (1).

A la mort, le corps du chartreux ne subissait pas la prison du cercueil. On couchait le mort sur une planche, et on l'y fixait en y clouant l'habit qu'il portait, sur ses mains on rabattait les grandes manches de la tunique, sur sa tête le capuchon, puis on le portait à l'église où pendant la nuit on chantait les Matines des morts ; après l'office, on le déposait dans la tombe creusée à l'avance. Et c'était tout !

Le cimetière des chartreux était placé à un coin du grand cloître, ainsi les religieux pouvaient souvent y venir prier et méditer. Chaque tombe était marquée d'une croix noire.

Quant les chartreux remplacèrent les chanoines, ils n'étaient que douze, sous le gouvernement d'un prieur, mais avec le temps leur nombre s'accrut. Il parvint même jusqu'à trente (2). Il fallut donc créer des officiers ; il y eut ainsi, outre le P. Prieur, un Vicaire ou Sous-Prieur, un Ancien ou Doyen, un Procureur, un Coadjuteur, un Sacriste, et même, plus tard, un Courrier.

Voici la liste, à peu près complète, des Prieurs qui se succédèrent à la Chartreuse d'Auray.

15<sup>e</sup> siècle. — Jean Picard (1483), Pierre Rouxeau.

16<sup>e</sup> siècle. — Pierre Canne ou Le Cam, Guill.

(1) Rosenzweig, p. 47.

(2) Pour peu de temps, il fallut diminuer le nombre des religieux faute de ressources.

de la Roche, Vincent Le Gall, Etienne Belourdeau, Alain Ollive, Yves Novelen, Bertrand Gillet, Louis Chalet, François Fabri, Guillaume Loz.

17<sup>e</sup> siècle. — Valère Rutz, Jacques Botherel, Pierre Bide, Pierre du Hallay, Ant. Ruffin, Gabriel Ango.

18<sup>e</sup> siècle. — Joseph Ravenel, Gilles de Loupi, Alexandre Berthelot, Louis de la Barre, Ignace Bigé, Anthelme de la Faye, Jos. Briot, F. de Coëtivy, Yves Quilgars, dernier prieur.

L'histoire de la Chartreuse se ramène à peu de chose : il y eut cependant quelques heures pénibles. Ainsi le 3 octobre 1536, le Vicaire Général de l'évêque de Vannes leur fit sommation de payer, pour la Toussaint, une imposition de 81 livres, sous peine d'excommunication. Les chartreux ayant déjà payé, et ayant leurs quittances, ne bougèrent pas. Le 15 mars suivant, le Vicaire Général les excommuniait. Immédiatement les religieux en appelèrent au Souverain Pontife et au Parlement de Bretagne. Celui-ci invita le Vicaire Général à lever provisoirement la censure, pendant que l'Officiel de Nantes, délégué par le Pape, étudierait la cause. La sentence donna raison aux chartreux.

Ils furent moins heureux avec les officiers du Roi. Le 7 octobre 1542, leurs biens furent saisis, parce qu'ils refusaient de payer les décimes et le don gratuit au roi. En 1545, le prieur Guillaume de la Roche fut interné deux mois à Nantes pour un semblable refus. En 1546, le procureur Guill. Hardaire fut saisi pour le même motif et enfermé au château de l'Hermine jusqu'à ce que le coad-



juteur eut promis de payer (1). Mais ces épreuves ne troublaient point la vie tranquille des moines. Seuls quelques rares événements pouvaient mettre le monastère en émoi : la Dédicace de l'église, les visites des Pères Visiteurs, du Prieur Général, du duc de Bretagne, et peut-être aussi l'arrivée d'un novice de marque. C'est ainsi que vers 1630, la courte retraite que fit à la Chartreuse Pierre Le Gouvello de Kériolet dut étonner ceux qui le connaissaient.

Né à Auray, le 14 juillet 1602, de Kériolet se livra dans sa jeunesse à tous les désordres ; converti, il résolut de quitter le monde et de se retirer à la Chartreuse. A cette époque, où certains Ordres religieux eux-mêmes n'avaient pas échappé à la contagion des mœurs du siècle, les chartreux étaient estimés et admirés pour leur vie sainte et pure. Le nouveau converti ne recula point devant les austérités d'une vie si complètement en contradiction avec son passé ; mais les religieux, prudents, avant d'admettre au noviciat un homme aussi suspect, voulurent éprouver sa vocation. Ils le laissèrent postuler pendant deux mois, puis l'acceptèrent comme novice. Hélas ! les convoitises de la chair disputaient toujours ce cœur, que seule la crainte de l'enfer avait déterminé à quitter le monde. Pierre de Kériolet quittait la Chartreuse le 3<sup>e</sup> ou le 8<sup>e</sup> jour de son noviciat. Nous savons que, rentré dans le monde, il se replongea dans la dé-

(1) Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan (1905, p. 237. Chanoine Joseph Le Mené).

bauche, plus encore, si c'était possible, qu'avant sa courte conversion. Une seconde fois, impressionné par la vue des possédés de Loudun, effrayé par les menaces du démon devenu prédicateur malgré lui, de Kériolet revint à Dieu, et cette seconde conversion fut définitive. Il songea à retourner à la Chartreuse, mais son confesseur lui conseilla d'attendre, de prier, de faire des pèlerinages pour connaître la volonté de Dieu. Finalement il resta dans le monde, se livra aux austérités les plus grandes, partageant son temps entre Kerlois, où il habitait et Sainte-Anne, chez les Carmes qui le dirigeaient et l'encourageaient. M<sup>sr</sup> de Rosmadec (1) témoin de sa pénitence, lui conféra la prêtrise le 28 mars 1637. Du moins, de Kériolet eut toujours une grande dévotion envers saint Michel, patron de la Chartreuse, y faisant de fréquents pèlerinages, surtout le 29 septembre.

A peine pouvons-nous relever quelques noms dans la longue suite des moines qui se sanctifièrent à la Chartreuse d'Auray. Tresvaux (2) en signale quelques uns d'après les listes de la Grande Chartreuse. *Tranquille Lemaistre*, vicaire de la Chartreuse, se fit admirer pour son amour de Dieu et du prochain ; il mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1676 ; les deux *Botherel*, Guillaume et Jacques ; *Gilles Duvil* ; *Pierre du Tronchay*, et *Maurice Thoribé* qui vécurent d'une manière digne de leur profession et moururent en odeur de sainteté. Le chroniqueur de

(1) Sébastien de Rosmadec. Evêque de Vannes (1622-1646)  
(2) Histoire de l'Eglise de Bretagne.

la Chartreuse fait surtout l'éloge du prieur Jacques *Botherel*.

« Il était juge à Vannes, où il était regardé comme excellent justicier et aimé de tous les gens de bien. Il fit profession le 8 septembre 1611. Il ne dégénéra pas, étant religieux, il vécut en très bon chartreux, honoré et aimé de tous ses inférieurs, respecté de tout le voisinage. M<sup>sr</sup> l'évêque, plusieurs personnes de qualité, assistèrent à ses funérailles et l'accompagnèrent jusqu'au tombeau. Bien des personnes s'estimaient heureuses d'obtenir quelque chose de ce qui lui avait servi pendant sa vie et sa dernière maladie... on le regardait comme un saint. Il mourut le 14 avril 1629. »

L'amour du travail et l'esprit d'ordre de la communauté eut pour résultat la prospérité complète de la Chartreuse, mais comme le remarque le P. Martin (1) l'Eglise et les malheureux seuls y gagnèrent. Et cependant, chose étrange ! La libéralité des chartreux envers les pauvres fut l'occasion du seul reproche qu'on leur ait fait durant les 308 ans de leur existence. C'est M. *Boullays de la Giraudière* (2), qui l'exprime ainsi : « Il se fait à la Chartreuse tous les mardis, une aumône générale. Cette aumône consiste dans un morceau de pain bis de deux livres et plus, qui se distribue... à tout venant, enfant ou vieillard, homme ou femme, de quelque condition ou qualité que ce soit. Et

(1) Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray.

(2) Dictionnaire historique et géographique de Bretagne d'Ogée. Article : *Brech*.

M. *Boullays* énumère quelques uns des abus qui en résultent : 1° Grosse dépense. 2° Usurpation du pain des pauvres. 3° Habitude de paresse. 4° Les femmes, pour avoir plus de pain, amènent leurs enfants, voire même leurs nourrissons, en sorte qu'il n'y a « guère d'habitants d'Auray qui n'aient mendié, tandis qu'ils ont été en nourrice ».

Sans aucun doute, l'aumône générale a ses inconvénients, mais quel est le moyen pratique de discerner les vrais pauvres ? Aussi les chartreux préférèrent faire l'aumône à tous, dussent-ils parfois donner à des paresseux, pour n'en point priver les vrais pauvres. De nos jours encore les chartreux (1) exilés en Italie ou en Espagne, continuent à exercer cette même charité envers les pauvres.

(1) Cf. *Les Chartreux de Baumann*, p. 272.

## CHAPITRE VII

### LA CHARTREUSE A LA RÉVOLUTION

---

La Révolution trouva la Chartreuse calme et prospère. En 1790, le prieur, Yves Quilgars, à la requête du département, fit l'inventaire des meubles et immeubles appartenant au monastère. Outre la chapelle, les deux cloîtres et les corps de logis qu'ils desservent, le prieur énumère les autres édifices de l'établissement et les range autour de *sept cours*. (Voir le plan) (1). La *1<sup>re</sup> cour*, à l'entrée de la maison, à gauche, renferme la chapelle Ste-Anne pour les femmes, et une chambre pour un frère ; à droite, une chambre pour le portier, un laboratoire de chirurgie, et au 1<sup>er</sup> étage une pharmacie. La *2<sup>e</sup> cour* est la suite de la *1<sup>re</sup>* jusqu'à l'église ; à gauche, il y a deux chambres, puis une menuiserie, une forge et une charronnerie ; en arrière, une écurie pour les vaches, un hangar à bois, des greniers pour le grain, la paille et le foin. La *3<sup>e</sup> cour* est derrière la porterie ; il y a trois appartements pour les domestiques, une écurie pour trois chevaux et un grenier à foin. La *4<sup>e</sup> cour* au sud de la *3<sup>e</sup>*, on y trouve une buanderie, une écurie, deux remises, un pressoir et un appartement pour les domestiques. La *5<sup>e</sup> cour*, à l'est de la précédente,

---

(1) Page 67.

contient un appartement qui servait autrefois de boulangerie et au-dessus une pièce pour la farine. La 6<sup>e</sup> cour est celle de la cuisine. La 7<sup>e</sup> est au nord de l'église. On y trouve : à droite, trois appartements pour les officiers : le procureur, le coadjuteur et le courrier, chaque appartement ayant un grenier en dessus ; à gauche, deux chambres pour les frères. Les édifices de cette dernière cour ont été démolis vers 1823, pour faire place à la chapelle funéraire pour les victimes de Quiberon (1).

Quand les chartreux furent expulsés de leur demeure, rien ne fut détruit. Leur générosité envers les pauvres leur avait si bien concilié l'affection reconnaissante des habitants du pays que ceux-ci respectèrent la chapelle et les principaux bâtiments. On peut même affirmer que si la Chartreuse fut mise au pillage après le départ de ses maîtres, ce ne fut pas par des gens d'alentour, mais par les commissaires mêmes du Directoire et par des étrangers au pays. Le Directoire avait ordonné de réduire le nombre des maisons religieuses, et groupé ensemble plusieurs ordres ; aux chartreux il avait adjoint les dominicains de Vannes, le 21 mars 1791, mais bientôt, en septembre suivant, il prenait une mesure plus radicale, il supprimait toutes les maisons religieuses et il en confisquait les biens. Les chartreux étaient à peine sortis de chez eux, que leur couvent était mis aux enchères. Le 10 septembre 1791, le Directoire du district

(1) Bulletin de la Soc. Polymathique de Vannes 1909, p. 285.

d'Auray (1) attribuait au sieur Arnoux Le Conte, de Lorient, l'enclos, les bâtiments, les bois et le terrain de la Chartreuse pour la somme de 93.691 livres.

Le même jour furent vendues les métairies : du Merdy, du Crélin, de Kerperdrix, de Kerlois, du moulin de Saint-Julien, des autres biens situés dans diverses paroisses. La plupart des acquéreurs étaient de Lorient. Rien ne fut épargné, tout fut vendu, jusqu'au mobilier de la maison, et cela à un prix dérisoire.

La bibliothèque était très importante ; elle contenait plus de trois mille volumes, mais « aucun livre moderne, dit une lettre des administrateurs du district d'Auray » à ceux du département. Transportée à Auray, cette bibliothèque a dû perdre en route ses meilleurs ouvrages, à moins qu'ils n'aient servi à allumer les poêles des bureaux de ce temps là, car ce qui en reste à la mairie d'Auray n'a absolument aucune valeur. Et pourtant le citoyen Guyot, chargé d'en dresser le catalogue, y mit six semaines et reçut une somme de 900 livres pour son travail.

« Quant aux archives, disent les mêmes administrateurs, nous ne nous en sommes jamais occupés. Il peut s'y trouver des manuscrits intéressants, mais il n'appartient pas à tout le monde de les déchiffrer et de les comprendre ». Ces fonctionnaires (2) qui avouaient humblement leur ignorance, eurent du

(1) Arch. dép. à Vannes Q. 171, p. 103.

(2) Rosenzweig, p. 59.



moins le bon esprit de les conserver avec soin. Elles se trouvent actuellement aux Archives départementales à Vannes, et sont classées sous le titre de « Chartreuse d'Auray ». Elles comprennent, nous dit l'archiviste Rosenzweig, outre les titres originaux dont la collection est à peu près complète, un inventaire très exact et détaillé de ces titres, rédigé vers 1638, ainsi qu'une copie des Actes de Fondation, approuvée par le Parlement le 3 octobre 1537, à Vannes, en « la Court de la maison des Comptes ». Cette copie était devenue indispensable, car, dès cette époque, les originaux qu'il fallait produire fréquemment au Parlement, à la Chancellerie de Bretagne, et aux différentes juridictions de Vannes et d'Auray, étaient, pour la plupart, déchirés et en mauvais état ; il fallait donc y remédier.

Enfin on conserve à la Chartreuse un manuscrit qui ne porte ni date ni signature, mais qu'on peut placer vers 1675 ou 1676. Le chartreux qui l'a écrit, raconte, en effet, les funérailles du vicaire d'Auray, qui eurent lieu en 1636 auxquelles il assista, puis, dans un chapitre spécial, il compare les prix de certaines denrées en 1675 avec ceux d'années précédentes.

M. l'abbé Piéderrière, vicaire à Noyal-Muzillac, avait en 1853 fait deux copies de ce manuscrit, l'une qu'il donna à la Société Polymathique de Vannes ; l'autre qu'il laissa au P. Rautureau, de la Compagnie de Marie. Ce manuscrit, que j'ai souvent utilisé, renferme, au milieu de naïvetés, de longueurs et de redites nombreuses, des indications utiles sur

l'histoire du couvent, les coutumes des paysans bretons, le prix de la vie au 17<sup>e</sup> siècle, etc. M. de la Borderie, dans son Histoire de la Bretagne (1) signale un autre manuscrit, déposé à la Bibliothèque des Bénédictins de Solesmes en 1874.

\* \*

En mars 1791, lors des décrets du Directoire réduisant le nombre des maisons religieuses, la Chartreuse comptait au moins 16 prêtres et 2 frères. Nous en trouvons la liste aux Archives départementales (L. 780). Dans cette liste, quatre sont marqués comme étant sortis le 31 mars 1791 ; mais, ainsi que le remarque le R. P. archiviste de la Chartreuse de Farneta, près Lucques, Italie (2). « L'expulsion en 1791 fut quasi simultanée pour toutes nos maisons de France, sans en excepter la Grande Chartreuse, il fut donc difficile pour chacun de se caser, et il est facile d'écrire : sorti de l'Ordre, quand l'Ordre lui-même n'existait plus en France et que, peu à peu, les guerres aidant, la suppression s'étendit aussi à l'étranger ».

Les quatre qui quittèrent la Chartreuse le 31 mars 1791 furent : 1<sup>er</sup> Dom Claude Rousseau, né à Angers, le 1<sup>er</sup> juin 1754, profès le 25 mars 1775, retiré à Compostelle, en Espagne. Mort à Angers.

(1) Tome III, p. 584, note 2. C'est le manuscrit 105 de l'abbaye ; il a pour titre : Fondation de la chapelle ducale de Saint-Michel d'Auray, par un religieux chartreux du champ Saint Michel. — 1749.

(2) A qui je rends grâces pour ces bons renseignements.

2° Dom Hilarion Moreau, né à Vannes le 17 février 1756, retiré à Questembert, assermenté. 3° Dom Pascal de la Gilière, né à Vannes, le 28 mars 1763, profès le 3 avril 1734, retiré à Escolad (Espagne). 4° Dom Pierre Brizard, né à Bouaye, diocèse de Nantes le 12 décembre 1767, profès le 14 décembre 1788. D'après les archives départementales, retiré à Nantes ; d'après un des registres de la Grande Chartreuse « réfugié à Lisbonne » ; d'après un autre « partagé en deux par les patriotes en 1794, et jeté dans la Loire ».

Les dix autres attendirent pour sortir de leur demeure qu'on vienne les expulser, ce qui eut lieu en septembre 1791.

1° Le prieur, Dom Yves Quilgars, né à Paimpol, le 5 avril 1723, profès le 22 juillet 1746, mourut à Pampelune (Espagne).

2° Dom Benoit Houdayer, sous-prieur, né à Neuville, diocèse du Mans (ou à Laval) le 12 mars 1745, profès le 29 septembre 1772, mort à Bilbao (Espagne).

3° Dom Alphonse de la Grange, né à Nantes, le 18 janvier 1737, profès le 29 septembre 1772. Retiré à Nantes.

4° Dom Sébastien Bertho, né à Hénon, diocèse de Saint-Brieuc, le 20 janvier 1732, profès le 25 janvier 1788, tombé en enfance et remis à sa famille à Mordelles.

5° Dom Jean-Pierre Ciéris, né à Brest le 8 mars 1744, profès le 8 septembre 1769, procureur, retiré à Bilbao où il vécut en saint : mourut « dans

un ouragan », ajoute un des registres de la Grande Chartreuse.

6° Dom Gabriel de Lange, né à Morlaix, le 15 février 1747, profès le 15 août 1770, malade, retiré à Auray d'abord, puis à Morlaix où il meurt.

7° Dom Bruno Fauvel, né à Rennes, le 11 juillet 1763, profès le 6 octobre 1784. Mort à Rennes.

8° Dom Joachim Regnaud, né à Fresnais, diocèse de Saint-Malo, profès le 2 juillet 1789, retiré à Londres, mort à Combourg.

9° Dom Mathurin Léon mourut sur l'échafaud. Né à Bazouge, non loin de la Flèche, en Anjou, le 26 août 1746, il avait fait profession à la Chartreuse Saint-Michel, le 23 avril 1778. Lorsque les religieux se dispersèrent en septembre 1791, il loua une maison au village de Saint-Quirin, en Brech, et durant toute une année, y demeura paisiblement, remplissant auprès des habitants les fonctions de son ministère (1). Au mois d'août 1792, quand furent portées contre les prêtres insermentés les lois de proscription, Dom Léon quitta sa maison, mais resta au pays de Brech et, pendant près de deux ans, réussit à dépister ceux qui le cherchaient. Un jour du mois de juin 1794, le 5, dit Dom Léon, le 6, dit le gendarme qui l'arrêta, il traversait une lande de Brech toute voisine de la route, quand un détachement de cavalerie passant

(1) D'après Tresvaux (Hist. de la Rév. IV. 31). Dom Léon se serait d'abord retiré à Bazouges, et quand ce pays se fut insurgé, serait revenu à Brech, croyant le pays plus sûr.

l'aperçut et le néla. Le prêtre comprit qu'il était perdu et alla se cacher dans un champ de seigle, mais les cavaliers mirent pied à terre et ne tardèrent pas à le découvrir (1). Ils le fouillèrent, et, trouvant sur lui une boîte contenant des hosties, ils l'emmenèrent à Auray où ils le mirent en prison. Il y resta vingt jours, car, ce n'est que le 26 juin qu'il arriva à Lorient, à neuf heures du soir. Dès le lendemain, il parut devant le tribunal, qui, après lui avoir fait subir un interrogatoire, et constaté qu'il avait refusé le serment, le condamna à mort. La sentence fut exécutée le jour même, à 6 h. du soir sur la place de la Montagne à Lorient. La cause de béatification de Dom Mathurin Léon a été introduite en cour de Rome, en même temps que celle des autres prêtres du Morbihan, mis à mort pendant la Révolution, en haine de la foi, et, bientôt, sans doute, l'Eglise le placera sur ses autels (2).

10° Dom Mathurin Noyer, qui devint aumônier de la Chartreuse et dont nous parlerons à la page 128.

11° Frère Philippe Darty, né le 17 juillet 1723, profès le 3 septembre 1771 ; fut détenu à la maison de Retraite des femmes à Vannes, de septembre

(1) Grâce aux aboiements d'un chien énorme que Bonav-Laity, né à Auray en 1766, procureur syndic du district, avait dressé à poursuivre les proscrits. Ne pouvant forcer sa victime à danser, Laity s'écria : « C'est un gibier de plus pour a guillotiner ; ce sera sa danse, puisqu'il refuse de danser avec nous la Carmagnole. » L. 817. Arch. Dép.

(2) Les prêtres du Morbihan à la Révolution, par J. Le Falher.

1792 au 15 mai 1794. A cette date il fut transféré à Josselin avec 38 prêtres, et ce fut là que sans doute il mourut.

12° Frère Yves Marec, né le 12 janvier 1732, profès le 25 mars 1789.

M. le chanoine Le Mené (1) signale plusieurs autres chartreux d'Auray : Vincent Le Govello, Laurent Maguet, détenus à la maison de retraite de Vannes avec le F. Darty et avec lui, transférés à Josselin, d'où le P. Maguet revint à Vannes, le 14 septembre 1794 (2). — Le 29 octobre 1799, parmi les noms, des pauvres prêtres détenus, et torturés à l'île de Ré, il signale encore un chartreux d'Auray, Dom Mathurin Le Quentrec, né à Bignan (Mor.) (3) Enfin il indique comme ancien chartreux d'Auray Dom Guyot qui, en 1810, devint curé de Saint-Pierre de Vannes (4).

Disons, en terminant que sur ce nombre, il n'y en eut pas un seul à oublier ses engagements sacrés. C'est d'ailleurs, une remarque souvent faite par les historiens de la Révolution : les ordres les plus sévères se sont montrés les plus fermes pendant cette période de trouble et de folie, et à quelques exceptions près, ont laissé dans l'histoire un souvenir d'héroïsme et de sainteté.

(1) Hist. du diocèse de Vannes II, p. 300.

(2) Ibid., p. 327.

(3) Ibid., p. 166.

(4) Ibid., p. 431.

*DEUXIEME PARTIE*

---

DE LA  
RÉVOLUTION A NOS JOURS  
(1808-1930)



CHAPITRE PREMIER  
LA CHARTREUSE  
APRÈS LA RÉVOLUTION

---

1° Le rachat. — 2° Début des Œuvres.

1° LE RACHAT. — Après avoir été pillée par les soi-disant représentants du peuple, la Chartreuse, nous l'avons vu, fut mise en vente comme bien national. Ce fut le sieur le Conte, de Lorient, qui s'en rendit acquéreur pour la somme de 93.691 livres. L'acte de vente englobait « les bâtiments, y compris la chapelle avec ses boiseries et son magnifique autel, l'enclos, les bois de haute futaie, taillis, avenues et étangs, en tout soixante-deux journaux, huit cordes » (1). Le sieur Le Conte n'avait acheté les bâtiments que dans l'intention de les démolir pour en vendre les matériaux. Déjà il avait commencé, et la plupart des maisonnettes des chartreux avaient disparu, lorsque la mort vint l'arrêter. Sa veuve par un contrat signé le 23 juin 1808, vendit sa propriété à MM. Le Gal et Grignon, Vicaires Généraux de Vannes, et M. Gabriel Deshayes, curé d'Auray. Les trois « acquéreurs en commun » acceptant pour le dernier survivant d'entre eux,

---

(1) Archives du Morbihan. District d'Auray. Enchères p. 100.

jouir seul en propriété du présent acquit, sans que les héritiers des prédécédés puissent y rien prétendre », faisaient élection de domicile à la cure d'Auray. Le prix demandé était de 27.654 fr. 30. Le généreux bailleur de fonds « qui ne voulait pas être connu » était M. Barré-Manéguen (1).

Pour savoir ce qu'était ce M. Barré-Manéguen au temps de la Révolution, il suffira de dire que, lorsque, le 29 octobre 1793, Prieur de la Marne, représentant du peuple, fit arrêter les administrateurs du Morbihan comme fédéralistes, voulant mettre à leur place d'autres plus zélés, son choix se porta sur Joseph-Marie Barré ; il le nomma procureur-général syndic. Et, en effet, Barré fit du zèle. Il voit la transformation de l'hôpital Saint-Nicolas de Vannes, en prison, puis le transfert de Vannes à Lorient du tribunal criminel, qui, pour la première fois, prononça alors la peine de mort contre des prêtres insermentés. Le procureur-général Barré avait donc des crimes à se reprocher, et lorsque, à l'avènement de l'empereur, il se retira à Auray, sa conversion paraissait bien improbable. Et pourtant, le zèle apostolique de M. Deshayes, son curé, aidé de la grâce de Dieu, réussit à le toucher, et le vieux Montagnard devint un chrétien fervent. Pendant quinze ans, le converti fit couler le flot de ses aumônes par l'intermédiaire de son curé sur les pauvres et les bonnes œuvres. Il avait donné 30.000 francs pour l'achat de la Char-

(1) Vie de Gabriel Deshayes, par M<sup>r</sup> Crosnier, p. 251 et seq.

treuse, il en donna autant pour racheter « l'enclos des Carmes de Sainte-Anne, avec maisons, cours, église, jardins, vergers, prairies, bois, circonstances et dépendances ». Il donna encore les fonds nécessaires pour établir à Auray une école de Frères ; l'école libre actuelle qui porte le nom de l'Ecole Manéguen. Il fut si généreux qu'on dut le forcer à se conserver une pension pour ses vieux jours.

2<sup>o</sup> LES ŒUVRES. LES DÉBUTS. — L'intention de M. Barré, en achetant la Chartreuse, était, nous dit M. le Gal, Vicaire Général, de la remettre aux Sœurs de N.-D. du Refuge, qui s'occupent des repenties et s'efforcent de les préserver du vice. Cette congrégation, fondée à Caen, par saint Jean Eudes et la Mère Françoise-Marguerite Patin, était à Vannes depuis 1683. Les Dames du Refuge acceptèrent l'offre qui leur était faite et prirent possession de la Chartreuse en 1809. Il leur fallait l'autorisation du gouvernement, elles la demandèrent, mais sans doute, elles ne suivirent pas la filière administrative, car le sous-préfet de Lorient écrivait à leur sujet : « Ces bonnes Sœurs ont bien de la peine à reconnaître les administrations civiles... elles n'ont pas beaucoup de foi en nos reliques. » Elles avaient raison de n'y pas porter foi, car deux ans se passèrent, et l'autorisation ne vint pas. La communauté en 1811, comptait onze religieuses, quatre novices, une postulante et seulement dix pénitentes. Comme l'autorisation ne venait pas, et que, d'autre part, les Sœurs avaient pu constater que Auray était

trop petite ville pour donner de l'ouvrage à leurs filles, elles se décidèrent à quitter. La communauté se transporta à Saint-Brieuc, à Montbareil, où elle s'est depuis maintenue, florissante.

En plus de l'œuvre du Refuge, M. Deshayes avait, dès le début, installé à la Chartreuse, une autre œuvre : celle des sourds-muets. Son cœur charitable avait été ému de pitié devant le sort de ces pauvres enfants, qu'on négligeait et qui étaient malheureux uniquement parce qu'il leur manquait un sens. Il écrivit un prospectus qu'il expédia dans différentes directions (1). « Toujours seuls et isolés au milieu du monde, ces infortunés ne peuvent pas entrer en communication avec la société, et moins encore arriver à la connaissance de la religion, dont les consolantes promesses et les secours seraient si nécessaires pour adoucir les amertumes de leur misérable vie. On ne peut s'arrêter un instant à calculer les disgrâces d'un pareil état et ne pas s'occuper des moyens de venir au secours de ceux qui en sont les tristes victimes. »

Aussi, le saint prêtre, encouragé par son évêque, Mgr de Bausset, se mit en rapports avec l'abbé Sicard, qui dirigeait à Paris l'Institution Nationale des sourds-muets, et lui demanda une institutrice pour la Chartreuse. L'abbé Sicard en choisit une, qui ne convint pas à M. Deshayes. En effet, celui-ci averti par une de ses paroissiennes, se rendit à Paris et dans l'institutrice qui lui était destinée trouva une femme, luxueusement logée, qui s'occu-

(1) Prospectus de la Chartreuse, 1810.

pait déjà à faire emballer ses meubles précieux pour la Chartreuse. Il chercha ailleurs, et sur les conseils de la même personne, fit appel au dévouement de la directrice elle-même, M<sup>lle</sup> Duler. Contre toute espérance, celle-ci accepta, dit adieu à ses élèves de Paris, et vers le mois de mai 1810, s'installait à la Chartreuse. Les commencements furent modestes : deux élèves seulement ; mais bientôt d'autres vinrent, si nombreuses que la directrice dut chercher et former des maîtresses auxiliaires.

M. Deshayes, convaincu que seule une Congrégation religieuse pourrait assurer l'avenir de son œuvre, s'était, sur l'avis de son évêque, adressé aux Ursulines de Quimperlé. Celles-ci déclinèrent l'offre. Alors l'évêque et le curé tombèrent d'accord pour demander les Filles de la Sagesse, avantageusement connues dans le diocèse de Vannes par leurs maisons d'éducation et leurs hôpitaux, en particulier celui de Lorient. Le 30 avril 1812, M. Deshayes signait à Saint-Laurent-sur-Sèvre, avec le R. P. Duchesne, Supérieur Général, et la C<sup>re</sup> Sœur Saint-Valère, Supérieure Générale, le contrat qui donnait aux Filles du Bienheureux de Montfort, la direction de la Chartreuse (1). Personne ne pensait alors, M. Deshayes moins encore que tout autre, que bientôt il succéderait au P. Duchesne, comme Supérieur Général des deux Congrégations, fondées par Montfort.

Les Sœurs arrivèrent à la Chartreuse, le 12 mai 1812. La première Supérieure s'appelait Sœur

(1) Histoire de la Sagesse, par le P. Fonteneau.

Saint Médard ; elle était accompagnée de deux Sœurs, Sœurs Saint Melaine, et Thérèse de Jésus. A peine arrivées, ces deux dernières se mirent à l'école de M<sup>lle</sup> Duler, et bientôt, elles purent se rendre à Paris pour passer devant M. Sicard leur brevet d'aptitude. Elles réussirent si bien que M. Sicard, enthousiasmé, félicita M. Deshayes, en déclarant qu'il avait eu affaire non à des étudiantes, mais à des maîtresses accomplies. Aussitôt que fut obtenue l'autorisation royale pour le nouvel établissement, les survivants des trois *tontiniers* : MM. Le Gal et Deshayes, firent donation à la Congrégation de la Sagesse de leur propriété. « L'objet de cette donation, lisons-nous dans le contrat, est un établissement de sourds-muets, garçons et filles, que les Filles de la Sagesse s'engagent à soutenir... en outre, elles instruiront la jeunesse... » Les Sœurs ouvrirent un pensionnat quelques années plus tard et acceptèrent de faire la classe aux petites filles du voisinage. « Une Sœur sera chargée de la visite à domicile des malades indigents du voisinage. Remèdes et médicaments seront gratuits. » Cette clause fut religieusement observée jusqu'en 1910 ; à cette date, le Préfet donna ordre de cesser cette œuvre de charité, et pour s'assurer de l'exécution de ce décret, un commissaire ceint de son écharpe et flanqué de deux gendarmes, vint apposer les scellés sur la porte de la petite pharmacie.

Tout le pays environnant prit bien vite l'habitude de recourir à la charité des Sœurs. Ainsi, durant l'été de 1814, une épidémie provenant, selon les

uns, de la sécheresse qui avait corrompu les eaux ; selon les autres, importée d'Espagne, comme la grippe de nos jours, parcourait la côte, de Lorient à Quiberon. « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. » Or, comme, pour en guérir, il fallait des soins constants et un régime sévère, on fit appel aux Sœurs de la Chartreuse. Elles se dévouèrent, et, à la fatigue des visites à domicile, elles ajoutèrent celle de soigner des malades à la Chartreuse même qu'elles transformèrent en hôpital. Le sous-préfet de Lorient leur fit parvenir des remèdes et les félicita au nom du gouvernement. Des remerciements leur furent votés par plusieurs municipalités, entre autres par celle de Brech, qui envoya à la Supérieure copie de la délibération, en même temps que... la feuille des contributions.

\* \* \*

La vaste étendue des bâtiments de la Chartreuse permettait de faire un établissement de garçons sourds-muets, absolument indépendant de celui des filles. Deux ans après l'arrivée de M<sup>lle</sup> Duler, l'abbé Deshayes trouvait en M. Louis Humphry, l'homme nécessaire à son œuvre. M. Humphry, marié et père de famille, était un homme consciencieux, délicat et plein de dévouement. Après quelques leçons de M<sup>lle</sup> Duler, il fut à même de passer à Paris son examen d'aptitude, et de prendre en mains l'éducation et la surveillance des garçons sourds-muets. Mais déjà les Filles de la Sagesse avaient accepté la Chartreuse. Un contrat fut



passé entre elles, d'une part; M. Deshayes, M. et M<sup>me</sup> Humphry d'autre part, par lequel la Sagesse s'engageait à subventionner M. et M<sup>me</sup> Humphry et à leur verser chaque trimestre, la somme de 375 fr. pour qu'ils dirigent l'école des garçons.

M. Humphry, dont M. Sicard louait les connaissances profondes et les remarques judicieuses, resta pendant deux ans, seul chargé de l'instruction des garçons sourds-muets. Il eut ensuite pour coopérateur l'abbé de la Bigne-Villeneuve. Celui-ci appartenait à une très bonne famille de Rennes et avait fait ses études à Saint-Sulpice de Paris. M. Deshayes le rencontra un jour à Auray, chez une de ses parentes, et l'invita à se dévouer à l'œuvre des sourds-muets comme aide de Dom Emmanuel et M. Humphry. Il accepta, et continua cette œuvre de charité jusqu'en 1825, quand il fut nommé chanoine titulaire de Rennes. Il fut remplacé par le P. Galliot (1) le premier de la C<sup>ie</sup> de Marie à résider à la Chartreuse, et qui fut ordonné prêtre à Vannes, deux ans plus tard (1827). Celui-ci fut aidé bientôt par les Frères de l'Instruction Chrétienne; nous lisons, en effet dans la *Notice sur la Chartreuse*, envoyée en 1827 à M. le Préfet du Morbihan pour qu'il la transmette au Ministre de l'Intérieur : « M. l'abbé Galliot, ecclésiastique, qui a déjà fait preuve d'un talent distingué dans cette partie, a, pour le seconder, des *Frères de l'Instruction Chrétienne*, qui suivent, comme les Sœurs, la méthode

---

(1) Julien-Casimir Galliot, né à Josselin en 1799, mort à Saint-Lauren'-sur-Sèvre.



**Maîtresses et élèves de l'Institution des sourdes-muettes de la Chartreuse d'Auray (1949).**

de l'abbé Sicard, qui jusqu'à présent nous a paru la meilleure. » (1) Ces Frères de l'Instruction Chrétienne, plus connus maintenant sous le nom de Frères de Saint-Gabriel, avaient été fondés à Auray par M. Gabriel Deshayes. « M. Deshayes, écrit M. Laveau (2), donna d'abord un de ses Frères à la Chartreuse pour aider à la surveillance des sourds-muets et plus tard un second pour présider aux exercices dans l'intervalle des classes. En s'acquittant de son emploi subalterne, celui-ci apprit insensiblement la méthode et se trouva bientôt capable d'enseigner lui-même. Au mois de mai 1826, deux autres professeurs arrivèrent et le personnel enseignant à l'école des garçons fut au complet. »

A partir de 1827, les Filles de la Sagesse cessèrent de s'occuper des garçons sourds-muets. Le P. Deshayes, d'ailleurs songeait à séparer les deux institutions et à transférer les garçons à Nantes. Déjà il appelait cette maison de Nantes : *Etablissement Morbi-Nantais pour les sourds-muets*, parce qu'il espérait y réunir les enfants du Morbihan et du Nantais. Ce projet ne se réalisa pas de son vivant ; il l'a été depuis en novembre 1843. L'école des Frères de Saint-Gabriel, d'abord annexée à l'hôpital Saint-Jacques, est maintenant installée dans une superbe propriété, appelée la *Persagotière*, au faubourg Saint-Jacques, sur les bords de la Sèvre. Ce n'est pas le seul établissement de ce genre que dir gent

---

(1) Chroniques de la Chartreuse.

(2) Vie de Gabriel Deshayes, par Laveau, p. 242.

les Frères de Saint-Gabriel. Spécialisés dans cette partie, ils ont en France presque tous les établissements religieux, voués aux sourds-muets. Ainsi que l'écrivait en 1885 le Frère M. B. (1). « L'Institut de Saint-Gabriel a reçu de son vénérable Fondateur, le R. P. Deshayes, mort en odeur de sainteté à Saint-Laurent-sur-Sèvre il y a soixante ans, la glorieuse mission de l'abbé de L'Épée ». Cette mission il la continue avec zèle et succès.

---

(1) Préface de méthode d'articulation.

## CHAPITRE II LES ŒUVRES.

---

### I. Croissance laborieuse.

M. Barré compléta, le 9 mai 1818, la donation de M. Deshayes, par une autre donation qui arrondissait le domaine et augmentait les revenus. Il y mettait deux conditions.

La première : « Elles prendront (Les Sœurs) à leur charge deux enfants pauvres, sourds-muets, qui seront présentés d'ordinaire par les donateurs avec autorisation de M. le Curé d'Auray. Il y aura préférence pour les sujets de l'arrondissement. »

La seconde : « Elles établiront et paieront annuellement et à perpétuité, après la mort du donateur, une pension, estimée 400 francs, au Petit Séminaire du dit Collège de Sainte-Anne, en la commune de Pluneret. » Les Sœurs continuent à remplir cette dernière clause du contrat de donation ; quant à la première, elles ont largement dépassé les intentions du donateur. Nous lisons, en effet, dans les *Chroniques de la Chartreuse*, à la date de 1827, que « sur les 91 élèves, reçus à l'école depuis sa fondation, 40 garçons l'avaient été gratuitement, 13 filles sur 24. » Ce nombre d'élèves paraîtra petit, vu le laps de temps écoulé depuis la fondation de l'Insti-



tut, et cependant il l'aurait été encore davantage sans la sollicitude et la bienveillance de M. le Comte de Chazelles, sous-préfet de Lorient, qui décida le Conseil Général de son département à voter chaque année une somme de 1.800 à 2.000 fr. (1). »

Le 11 décembre 1816, la foudre tomba sur le clocher de l'église et mit le feu. Rapidement l'incendie prit de l'ampleur, pénétra jusqu'aux voûtes et gagna même les bâtiments voisins. Les habitants d'Auray, et, entre tous, les gardes nationaux, commandés par le Comte de Mollien, accoururent et réussirent à arrêter l'incendie ; mais les dégâts furent grands. Le sous-préfet de Lorient, écrivant quelques jours plus tard à la duchesse d'Angoulême, les estime à plus de 8.000 francs, somme considérable pour l'époque et surtout pour une communauté à peine installée. Les Sœurs demandèrent au préfet du Morbihan, le marquis de Guer, l'autorisation de quêter dans le département, autorisation qui leur fut accordée et que M<sup>gr</sup> de Bausset ratifia par une lettre dans laquelle il pria les recteurs d'exposer à leurs paroissiens la détresse de la Chartreuse. L'évêque appuya encore la demande de secours que M. Deshayes adressait au Roi ; celui-ci fit remettre une généreuse aumône par la duchesse d'Angoulême. Enfin un collaborateur de l'abbé Sicard, M. Le Cointre, quêtâ en différentes maisons de Paris et réussit à recueillir la somme de 802 francs. Grâce à ces différents secours, il fut possible de remettre en état les bâtiments brûlés.

(1) Chroniques.

Les années qui suivirent furent dures et les occasions de pratiquer la mortification fréquentes. Il y avait bien des terres et des bâtiments, mais il fallait payer des domestiques, entretenir et réparer ces logements, et le plus clair du revenu y passait. Les aumônes ne venaient guère, car cette vaste propriété, ces nombreux et imposants bâtiments donnaient l'impression de la richesse, et nul ne se souciait de venir en aide à plus riche que soi. Les administrations elles-mêmes, qui pourtant n'ignoraient pas l'état des choses, non seulement taxaient les Sœurs, qui recevaient gratuitement tant d'enfants, mais encore allaient jusqu'à majorer leurs contributions. Nous trouvons, en effet, dans les chroniques de la Chartreuse, copie de lettres adressées par Sœur Sainte Dorothée, Supérieure, en avril 1817, à M. de Chazelles, sous-préfet de Lorient, à M. le Marquis du Guer, préfet du Morbihan, demandant dégrèvement d'impôts sur la terre du *Parco Maillard*, donnée à la Chartreuse par M. Barré. Dans ces lettres, la supérieure comparait les contributions payées pour deux fermes voisines, bien plus riches comme qualité et qui étaient de moitié inférieures à celles qu'on lui demandait pour le Parco. Elle obtint gain de cause pour l'avenir, mais quand elle voulut obtenir une entière décharge des contributions, ou du moins le remboursement du surplus payé dans le passé à la commune de Brech, elle se heurta au percepteur qui garda ce qu'il avait perçu (1).

(1) On avait oublié l'épidémie de 1810.

En 1819, les sœurs demandent assistance au Conseil Général du Finistère, aux membres de la Chambre des Députés, à M. le Ministre de l'Intérieur lui-même : « Les Donateurs et Donatrices, écrivent-elles (1), avaient pensé d'abord que le don de la maison auquel on a joint un médiocre revenu de trois mille francs suffirait pour mettre la chose en état d'aller, et qu'ensuite les pensions des sourds-muets fortunés serviraient à dédommager des dépenses que nécessiteraient les sourds-muets indigents ; mais l'expérience nous prouve que cette sorte de classe de malheureux appartient presque toute à la classe hors d'état de payer une éducation de plusieurs années, d'où il résulte que les personnes qui dirigent la maison, pressées en faveur de quelques malheureux par de puissants protecteurs, consultant aussi, bien plus leur bon cœur que leurs moyens, ont contracté des dettes qui les mettent maintenant dans la cruelle nécessité de se montrer sourdes aux intéressantes réclamations de tant d'infortunes..... » Elles terminent en demandant aux représentants du Roi « de vouloir bien honorer de leur protection spéciale une maison qui croit avoir été assez heureuse pour acquérir des droits à la reconnaissance publique ; de la faire soutenir par des secours annuels et de la faire participer au don de deux millions, que la sollicitude paternelle de notre bon roi vient de faire affecter au service des malheureux ».

Les *chroniques* ne disent pas si la Chartreuse

---

(1) *Chroniques de la Chartreuse*,



La Chartreuse d'Auray. — Classe de petites sourdes-muettes.

reçut quelques miettes de la table royale ; il est bien permis d'en douter, quand, huit ans plus tard, en 1827, nous voyons la même Supérieure, Sœur Sainte Dorothée, avec une surprenante dose de confiance dans les pouvoirs publics, revenir à la charge et demander de l'aide pour « des enfants dont les trois quarts sont élevés gratuitement dans l'établissement ». Les Sœurs finirent sans doute par se lasser de demander inutilement, car à partir de cette date nous ne trouvons plus dans les *chroniques* trace d'un appel quelconque à la générosité des pouvoirs publics. Les autres maisons de la Province durent venir en aide à celle de la Chartreuse. D'ailleurs, un pensionnat que les sœurs y ouvrirent à cette époque et qui devint rapidement très prospère, permit de maintenir et d'accroître le nombre des sourds-muets et sourdes-muettes de l'établissement.

#### §. II. — Œuvres. Etat actuel.

L'abbé Sicard disait un jour au P. Deshayes : « On fera mieux après nous ». En effet, les sourdes-muettes sont devenues des *sourdes-parlantes*. Après le Congrès de Milan en 1880, qui réunit le suffrage unanime en faveur de la méthode labiale ou orale, on abandonna à la Chartreuse, la méthode des signes. On habitue donc aujourd'hui l'enfant à lire sur les lèvres de la personne, qui interroge, et à lui répondre en langage articulé. C'est un travail en partie double, extrêmement difficile, plus difficile assurément que de faire apprendre des signes. Pour



obtenir quelque résultat, des mois et des années d'études sont nécessaires et encore, il faut l'avouer, la parole rendue aux sourds, n'est pas toujours harmonieuse, il entre tant d'éléments dans une bonne parole. Du moins on peut dire que tout sourd-muet intelligent, dont *les organes phona-teurs sont bien conformés*, acquiert à l'aide d'exercices méthodiques les éléments de la parole. Le premier de ces exercices, c'est d'apprendre à l'élève à articuler, en lui faisant observer par la vue, au besoin par le toucher, la position des lèvres, de la langue, des organes de la voix dans la production du son, des syllabes. Puis par la vue, l'observation des personnes et des choses qui l'entourent, on meuble son esprit de mots et d'idées. On emploie surtout à la Chartreuse la *méthode Herlin*, professeur belge qui s'attache plus aux idées qu'aux mots, faisant apprendre des phrases là où jadis on se contentait de faire apprendre des mots. Cette méthode, en effet « se rapproche (1) davantage de la manière dont la mère s'y prend pour faire parler son enfant. Elle s'occupe surtout de la langue et non de la grammaire, profite des petits faits de la vie courante, et ainsi enrichit son esprit de mots et de phrases. » En plus du langage articulé on apprend aux sourdes-parlantes ce qu'on apprend aux autres enfants : la lecture, l'écriture, les lettres et les sciences. C'est plus difficile évidemment que pour les enfants qui entendent, mais la patience, le

---

(1) Rapport de la C<sup>re</sup> Sœur Léonor, Directrice à la Chartreuse au Congrès de Nantes.



La Chartreuse d'Auray. — Classe de grandes aveugles.

dévouement des maîtresses finissent par obtenir de bons résultats, au point que quelques-unes des élèves ont pu obtenir leur certificat d'études (1).

La couture, futur gagne-pain de la plupart, est en grand honneur à la Chartreuse, plusieurs même réussissent dans la coupe pour dames et la confection pour hommes. La broderie, le tricot à la main, à la machine, le crochet, le dessin, la peinture, etc. ont les faveurs des unes ou des autres. Mais, le plus grand service que les religieuses puissent rendre à leurs élèves à la Chartreuse, c'est de les former à une vraie et solide piété, or, l'expérience le prouve, elles y réussissent pleinement. On compte en ce moment à la Chartreuse 130 à 140 élèves, sourdes parlantes. Il y reste cinq ou six anciennes qui ne connaissent que les signes et l'écriture.

LES AVEUGLES. — Cependant les Sœurs n'oublèrent pas le vœu formé par le P. Deshayes, en juillet 1841, cinq mois avant sa mort, dans une distribution de prix à la Chartreuse : c'était celui de les voir entreprendre l'instruction des *aveugles* conjointement avec celle des sourdes. Elles ne purent cependant pas commencer avant octobre 1896. Les élèves sont au nombre d'une quarantaine, dans différents stages de la cécité. Jusqu'ici les Sœurs n'ont pas eu l'occasion d'imiter leur sœur en religion : Sœur Marguerite, qui à Larnay réalisa, en instruisant des sourdes-muettes-aveugles, ce tour

---

(1) Congrégation de la Sagesse. Collection : Ordres religieux p. 92 et seq.



de force pédagogique qu'on a justement appelé la délivrance d'une *âme en prison*, (1) elles n'en ont pas moins trouvé beaucoup à faire et à souffrir. Cette œuvre, en effet, demande des maîtresses, outre une science professionnelle particulière, une patience et un dévouement sans bornes.

Les aveugles peuvent, par l'enseignement oral, acquérir des connaissances variées, mais leur instruction resterait bornée, si elles n'avaient le secours de la lecture et de l'écriture, or, elles ne peuvent les apprendre par les méthodes ordinaires. Il a donc fallu utiliser la délicatesse du toucher, si merveilleusement développée chez elles. On leur apprend à lire et à écrire selon une méthode spéciale en lettres pointées : la *Méthode Braille*. L'alphabet Braille, sorte d'alphabet Morse, étant en relief, les doigts très sensibles des aveugles exercés palpent bien facilement les petites aspérités de chaque lettre et lisent rapidement, à l'aide du toucher, comme nous avec nos yeux. Puis, pour se faire comprendre des *clairvoyants*, elles apprennent l'écriture *Ballu* qui reproduit les caractères d'imprimerie ; elles apprennent même la dactylographie avec des machines spéciales.

Mais l'instruction n'est point tout, il faut encore donner aux aveugles le moyen de gagner leur vie. La plupart ont d'étonnantes aptitudes pour la musique, aussi cet art est l'objet d'une étude poussée à fond et permet à un bon nombre de se placer comme organistes ou comme professeurs. On leur

---

(1) Louis Arnould. *Ames en prison*.





La Chartreuse d'Auray. — Groupe d'aveugles violonistes.

enseigne encore, suivant les aptitudes, le tricot, le crochet, le filet, le cannage des chaises, la fabrication des brosses; quelques unes même deviennent très adroites dans ces différents travaux. Du moins ce qu'elles apprennent ainsi sert à les occuper et à leur faire éviter les dangers de l'oisiveté (1). Un petit hospice d'une vingtaine de lits permet de garder et de recueillir quelques aveugles et sourdes âgées.

En 1876, les Sœurs fermèrent leur pensionnat, sans doute parce que le nombre de leurs élèves sourdes-muettes croissait, mais encore parce qu'il fallait laisser plus de place aux religieuses de la Sagesse, malades, âgées ou infirmes, pour qui la Chartreuse devenait maison de repos. La Chartreuse contient donc aujourd'hui 175 ou 180 religieuses, dont beaucoup sont classières et s'occupent des emplois de la maison, mais dont cependant le plus grand nombre est incapable par l'âge ou la maladie, de continuer à rendre service dans les maisons de la Congrégation. Impossible de leur procurer une plus douce et plus agréable solitude, car, malgré la proximité de la gare, elles peuvent, sans sortir de l'enclos, se promener dans les allées d'un grand jardin, aller respirer les senteurs balsamiques des pins plantés au fond du jardin à l'intention des poitrines faibles, ou s'asseoir à l'ombre d'un charme vigoureux et touffu, qui date du temps des chartreux. Ainsi elles peuvent soigner leur

---

(1) Congrégation des Filles de la Sagesse (Collection Ordres religieux).

santé, vivre dans la paix et s'occuper tranquillement de leur propre sanctification en attendant que Dieu les appelle à la récompense.

LES AUMÔNIERS DE LA CHARTREUSE. — Le 1<sup>er</sup> aumônier, après la Révolution, fut un ancien chartreux, Dom *Emmanuel-François-Jean Noyer*. Né à Paris, sur la paroisse Saint-Eustache, il avait été expulsé de sa cellule en septembre 1791, et les mauvais jours passés, était venu, comme une âme en peine, errer autour du couvent où il avait passé des jours calmes et heureux. Simple, pieux, d'une doctrine sûre, il plut à M. Deshayes, qui le fit agréer comme aumônier de l'établissement. Il y mourut le 14 juin 1833, à l'âge de 71 ans, dans l'exercice de ses fonctions, et fut inhumé dans le cimetière de la Chartreuse plus heureux que ses frères en S. Bruno, morts en exil ou dans quelque coin de la France. Avec lui vécurent successivement, ainsi que nous l'avons vu, MM. de la Bigne-Villeneuve et Galliot, chargés surtout de l'instruction des sourds-muets.

A partir du P. Galliot, l'aumônier a toujours été un Père de la Compagnie de Marie ; pendant quelques temps, un seul Père put suffire, mais bientôt, il fallut en demander un second. Plusieurs de ces aumôniers ont achevé leur vie à la Chartreuse et sont enterrés dans le cimetière de la Communauté ; ce sont les Pères : Buret, mort en 1864 ; Sablé, en 1865 ; Brouard, en 1871 ; Lécuyer, en 1874 ; Isaac Bouchet, en 1891. Ce dernier appartenait au clergé d'Orléans et s'était attaché aux

sourds-muets par ses relations avec M. Laveau, qui en était chargé (1). Entré dans la C<sup>ie</sup> de Marie, il fut envoyé à la Chartreuse, où il consacra 40 années de sa vie à l'œuvre d'instruction des sourds-muets. Il avait même composé un énorme dictionnaire de signes à leur usage, mais qu'il abandonna après avoir entendu des sourds-muets parler au Congrès de Milan (1850). Il mourut, âgé de 83 ans (1891) et sur sa tombe les sourdes-muettes ont fait mettre une inscription rappelant son dévouement à leur endroit.

Un autre aumônier, le P. Augustin Gervais, passa presque autant d'années au service des sourdes et des aveugles ; 10 ans à Larnay, et 29 ans à la Chartreuse. Nommé aumônier à la Chartreuse en 1890, il y mourut le 29 octobre 1919, à l'âge de 88 ans.

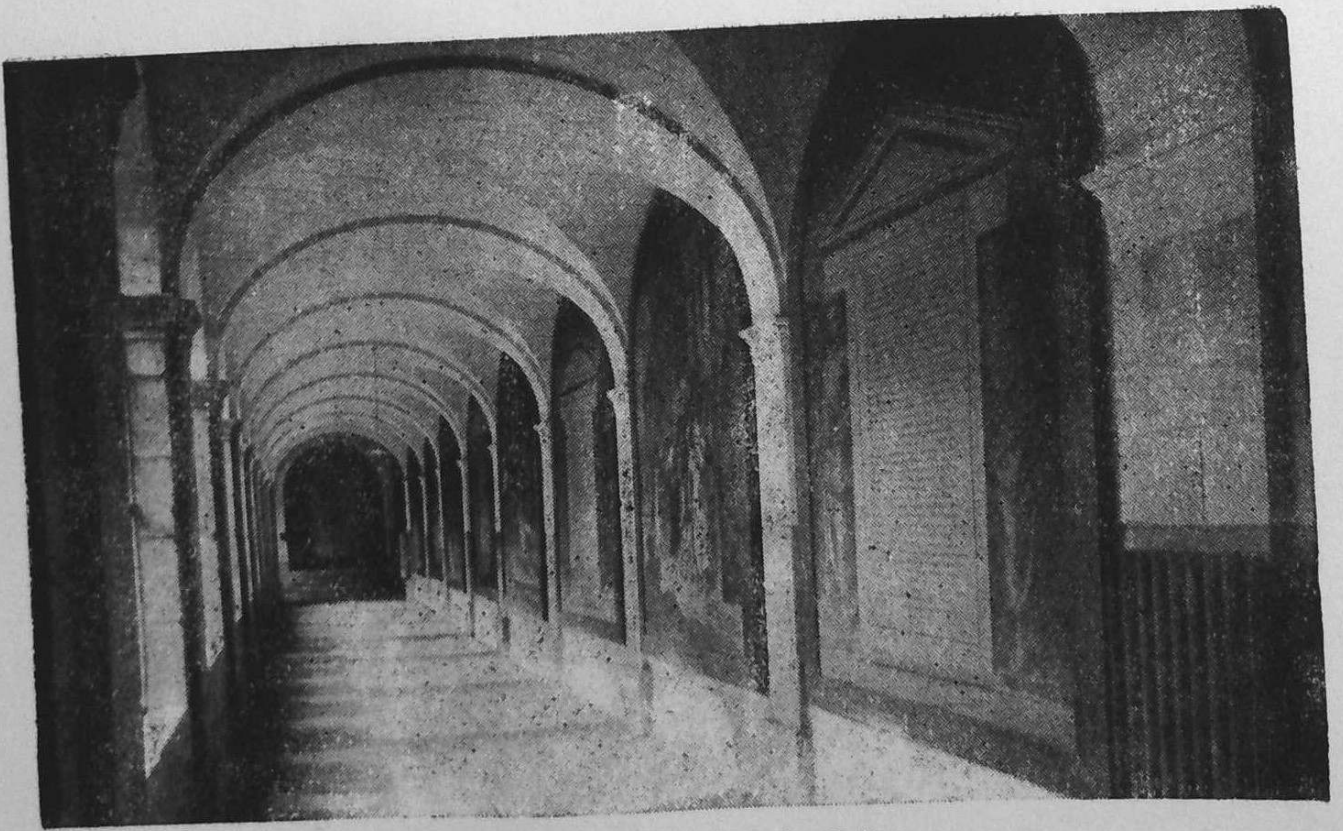
Les Frères Coadjuteurs de la C<sup>ie</sup> de Marie vinrent à la Chartreuse en même temps que les Pères, et prirent en main la direction de la ferme, du jardin et du matériel de l'établissement. Pendant quelques temps ils furent une quinzaine ; aujourd'hui ils ne sont plus que sept, mais ils sont aidés dans leurs emplois par un certain nombre de domestiques. Les Sœurs, elles-mêmes, ont gardé à leur service plusieurs de leurs anciennes élèves, sourdes-muettes, qui se montrent expertes à différentes besognes. — En plus des œuvres que nous

---

(1) Le Père Laveau de la C<sup>ie</sup> de Marie, a écrit une vie très intéressante du P. Gabriel Deshayes.

venons d'énumérer, les Sœurs entretiennent une école libre pour les fillettes du voisinage, ainsi qu'une école maternelle pour les petits, garçons et filles. L'école libre est tenue par une institutrice, puisque en France, le costume religieux enlève à celles qui le portent la capacité, intellectuelle ou morale, pour enseigner les lettres et les sciences.





La Chartreuse d'Auray. — Le Cloître.

### CHAPITRE III

## LES BATIMENTS ACTUELS

---

### 1° Cloître et tableaux. — 2° Chapelle.

---

#### §. I. — CLOITRE

Des bâtiments occupés par les chartreux au moment de la Révolution, la plupart a échappé à la fureur révolutionnaire ; seules les maisonnettes des religieux sont tombées sous le pic du démolisseur *Le Conte*. Il en reste encore cependant quatre : trois au nord, au chevet de la chapelle et qu'on peut distinguer de la route, et une au sud moins bien préservée que les autres. Devant celle-ci, on a conservé une section de l'ancien grand cloître qui unissait entre elles les 23 maisonnettes.

Le *petit cloître* est resté intact, mais a été « complètement dénaturé par une couche de peinture à la chaux. » (1) Ce cloître contient dix sept tableaux, copies de la célèbre galerie d'Eustache Le Sueur (2), peinte pour le cloître des chartreux du Luxem-

---

(1) Guide Conti.

(1) *Le Sueur* (1617-1655).

bourg à Paris, et, depuis la destruction du monastère, conservée au Louvre. Ces copies, en assez bon état, sont bien réussies, et sont attribuées au peintre breton *Lhermitais*, dont le nom, suivi de la date 1742, figure au bas de l'un des tableaux. Il est vrai que cette date a dû être ajoutée vers 1860, puisque l'abbé Pièderrière ne la mentionnait pas, en 1854, dans ses notes sur les tableaux (1).

La galerie Le Sueur comprend 22 toiles avec un égal nombre de tableaux sur lesquels le poète Jarry a raconté en vers latins la vie du Fondateur des chartreux, saint Bruno. A Auray les moines ont imité cette disposition, mais leur cloître étant plus petit, ils durent se contenter de dix-sept tableaux. Les cinq, qui manquent, sont les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> de la Chartreuse de Paris. Ces copies ont les qualités et les défauts des tableaux originaux : les qualités sont incontestables ; parmi les défauts, le plus évident, c'est le manque de couleur locale, soit dans les édifices, soit dans les costumes des personnages qui sont presque tous à la grecque.

TABLEAUX DU PETIT CLOÎTRE. — Les deux 1<sup>ers</sup> de Le Sueur manquent à la Chartreuse. Ils repré-

(1) *Lhermitais* est connu par différents travaux fort bien exécutés : à l'église du Roc Saint-André, trois tableaux, primitivement chez les Camaldules de Roga représentant l'un, la Transfiguration, les deux autres des religieux ; à Séné, le portrait du recteur, P. Le Névé, mort en 1749 ; enfin, le portrait du P. Muot, successeur du Bienheureux de Monfort comme Supérieur Général de la Sagesse et de la C<sup>ie</sup> de Marie, mort à Questembert, aussi en 1749. Le même peintre fit encore différents travaux pour la ville de Vannes.

sentent : le 1<sup>er</sup> Le chanoine *Raynaud* prêchant. Bruno l'écoute ; le 2<sup>e</sup> La mort du chanoine. Le 3<sup>e</sup> tableau, le 1<sup>er</sup> de la Chartreuse d'Auray, nous montre la résurrection du chanoine *Raynaud*. A ces mots : *Responde mihi ; quantas habes iniquitates et peccata ? Réponds-moi : combien as-tu d'iniquités et de péchés ?* le docteur sort à demi de son cercueil pour crier : son accusation, son jugement, sa condamnation. Les difficultés de ce sujet ont été surmontées par le peintre avec un rare bonheur : l'effroi se lit sur tous les visages. Bruno est consterné.

Le 4<sup>e</sup> TABLEAU manque à la Chartreuse d'Auray. Saint Bruno épouvanté par le prodige dont il vient d'être témoin, s'est retiré chez lui, et à genoux médite et prend le parti de quitter le monde. Par l'ouverture d'une arcade, on voit deux hommes qui portent à la voirie le corps du réprouvé.

Le 5<sup>e</sup> TABLEAU manque aussi à la Chartreuse. Il représente saint Bruno dans sa chaire de Théologie à Reims ; le geste montre le ciel. Ce sont ses adieux à ses élèves.

6<sup>e</sup> TABLEAU (2<sup>e</sup> de la Chartreuse). Saint Bruno, avec six de ses auditeurs, se décide à quitter le monde. L'un de ses compagnons montre par son geste la ferveur dont son âme est remplie. Un autre embrasse son vieux père. On remarque dans toutes les attitudes, de la sensibilité, du calme, et une fermeté immuable de résolution.

7° TABLEAU (3°). Apparition de trois anges à saint Bruno. Le Sueur a emprunté ce sujet à la féconde imagination de Dom Zacharie Benedetti, chartreux de Saint-André de Vicence, en Vénétie, qui a consacré plusieurs pages de son poème latin à cette vision de saint Bruno. (Voir plus loin : *Légendes*). Tout dans ce tableau est de l'ordre le plus élevé : la figure du saint est noble ; elle reflète la tranquillité et la paix du cœur. Le groupe des trois anges est posé avec une grande habileté et leur attitude est vraiment digne.

8° TABLEAU (4°). Saint Bruno et ses compagnons distribuent leurs biens aux pauvres. — Ceux-ci entourent le perron d'où se fait cette distribution ; ils se pressent en foule ; ils s'agitent pour avoir la part qui leur est destinée et plus encore, si c'est possible. La cupidité est en présence du désintéressement. Le Sueur a su tirer un excellent parti de ce contraste, et montrer, d'une part, l'empressement et l'avidité, de l'autre, le calme et le mépris des biens de ce monde.

9° TABLEAU (5°). Saint Bruno et ses compagnons à Grenoble. L'évêque saint Hugues a vu en songe sept étoiles brillantes qui le guidaient vers un lieu désert de son diocèse, et voici que sept voyageurs s'arrêtent devant sa demeure, et s'agenouillent devant lui sur le seuil. C'est l'explication de son rêve. Il relève les pieux voyageurs et les reçoit avec une prévenante bonté. Ce tableau se distingue par sa belle ordonnance et la franchise de son exécution.

10° TABLEAU (6°). Saint Hugues conduit Bruno et ses compagnons au désert de la Chartreuse.

Le saint évêque a voulu lui-même conduire la pieuse caravane ; des guides le précèdent et lui montrent le chemin.

Un des compagnons de saint Bruno, l'évêque lui-même, expriment leur surprise et leur effroi à l'aspect de la solitude sauvage dans laquelle ils entrent ; mais Bruno, tranquille et calme, paraît heureux d'avoir enfin trouvé ce qu'il cherchait. Le fond du tableau représente les montagnes.

11° TABLEAU (7°). Saint Bruno examine le plan du monastère. C'est un anachronisme parfait, dû à l'imagination du peintre, car, lors de leur établissement dans ces montagnes, les nouveaux solitaires n'habillèrent que des cabanes en bois ; une cabane pour chacun. Ce tableau, cependant, est d'une bonne exécution : l'architecte explique avec chaleur le plan qu'il a tracé, tandis que Bruno l'écoute tranquillement et examine le plan.

12° TABLEAU (8°). Saint Bruno reçoit de saint Hugues l'habit religieux.

Le prélat, en habits pontificaux, assisté de deux chapelains, passe à Bruno le vêtement blanc des chartreux. Les compagnons du saint prient avec ferveur en attendant leur tour ; de nombreux personnages, formant la suite de l'évêque, se pressent dans l'église et contemplent cette scène. Le peintre a su l'agrandir en ouvrant une arcade sur le cloître ; il est parfaitement entré dans l'es-



prit de son sujet. Saint Hugues est digne et grave ; saint Bruno a l'attitude humble qui convient à cette cérémonie ; les deux religieux, placés au premier rang, respirent la candeur et la simplicité.

13° TABLEAU (9°). Le Pape, Victor III, approuve l'Institut.

Ce tableau est l'un des plus remarquables de la collection ; l'art a remplacé l'action ; cependant il intéresse au suprême degré. Le Souverain Pontife est représenté assis sur son trône, entouré du Sacré Collège, écoutant la lecture de la règle des nouveaux solitaires. Les cardinaux écoutent, eux aussi, avec une attention marquée ; quelques uns même ne cachent pas l'admiration qu'ils éprouvent.

14° TABLEAU. Ce tableau occupe à la Chartreuse d'Auray, un rang différent de celui de la galerie Le Sueur : le rang 18°.

15° TABLEAU (10°). Saint Bruno reçoit un message d'Urbain II qui l'appelle à Rome.

La vertu du saint est mise à une rude épreuve, elle trouve dans la grandeur du sacrifice la force de l'obéissance. Saint Bruno lit avec une respectueuse attention la lettre du Souverain Pontife qui l'arrache à sa chère solitude ; ses compagnons comprennent qu'un malheur les menace, aussi leur physionomie annonce-t-elle l'inquiétude, tandis que celle du messenger n'exprime que la curiosité. Tout est simple dans cette composition ; l'artiste s'est

renfermé uniquement dans la seule pensée de son sujet, et cette simplicité même est la meilleure expression de la vérité.

16° TABLEAU (11°). *Saint Bruno devant le Pape.*

Ce sujet est forcément une répétition du 9° tableau. Saint Bruno est représenté aux pieds du Souverain Pontife qui tend les bras pour presser sur son cœur son ancien maître (1). Deux camériers et quelques autres personnes complètent la scène.

17° TABLEAU (12°). *Saint Bruno refuse l'archevêché de Reggio.*

Pour fixer le saint près de lui, Urbain II lui offre l'archevêché de Reggio, mais le saint refuse. De la main il repousse une mitre et une crosse posées à terre. Cette action est rendue avec beaucoup de naturel, de clarté et de précision. La beauté, la force du coloris, font plus que compenser quelques légères négligences relevées dans le dessin par les connaisseurs.

(13°) de la Chartreuse, (14° Tableau de Le Sueur).

*Saint Bruno revêt des novices de l'habit blanc de l'Ordre.*

Ce sujet rentre dans le cadre de la douzième composition. Il est identique, quant au fond, seule la forme diffère ; le génie ne se répète pas. Saint

---

(1) Urbain II avait été l'élève de saint Bruno à l'École de Théologie de Reims.

Bruno revêt un jeune novice de l'habit religieux qu'il a lui-même reçu des mains de saint Hugues, on lit sur son visage les sentiments de douceur, d'onction et de charité qui remplissent son cœur. La belle figure du novice fait contraste, par son calme, avec celle de son père, qui indique une vive douleur en voyant se briser toutes ses espérances. Un des assistants, au lieu de le consoler, le félicite sur la détermination de son fils.

18<sup>e</sup> TABLEAU. (*Manque à la Chartreuse*).

Saint Bruno et ses nouveaux disciples dans un désert de la Calabre. Le saint prie dans une cellule grossièrement construite, tandis que ses religieux défrichent le sol.

19<sup>e</sup> TABLEAU (14). (*Le comte Roger devant la cellule de saint Bruno*).

Le sujet de cette composition est tiré de la légende, non de l'histoire, ainsi qu'il ressort de la vie du saint, mais l'artiste y a trouvé matière heureuse, pour son pinceau. Roger à la chasse, arrive fortuitement devant la grotte dans laquelle saint Bruno est en prière ; aussitôt il descend de cheval, met un genou en terre, témoignant par cette attitude sa surprise et son admiration. Cependant les chiens, qui l'ont conduit à cet endroit, continuent d'aboyer contre l'inconnu, tandis que le cheval, dont il a lâché la bride, attend patiemment en broutant quelques herbes, le bon plaisir de son maître.

20<sup>e</sup> TABLEAU (15<sup>e</sup>). (*Saint Bruno, dans un songe, dévoile au comte Roger un complot contre sa personne*).

Le jour n'a pas encore paru ; c'est l'heure de la trahison. Dans la plaine, non loin de Capoue, on aperçoit l'armée du comte plongée dans le sommeil, tandis que des troupes ennemies s'avancent pour la surprendre. A la voix et à la vue de Bruno le comte se réveille, saisit ses armes, et s'élance hors de sa couche, pendant que l'un des gardes réveille son compagnon. L'artiste a parfaitement rendu le désordre que produit nécessairement une si chaude alerte.

21<sup>e</sup> TABLEAU (16<sup>e</sup>). (*Mort de saint Bruno*).

Saint Bruno, entouré de ses frères en religion, s'endort dans la paix du Seigneur ; il est étendu sur son lit de mort, les mains jointes sur la poitrine ; n'était la pâleur de la mort, on le dirait en prière. Le Sueur s'est surpassé ici par la beauté de ses draperies qu'il exécute toujours avec tant de supériorité ; mais cette composition est plus remarquable encore par la variété dans les expressions des diverses figures. Chacun des religieux, qui entourent le mourant, a son genre particulier de douleur ; les reflets que le cierge allumé projette sur tous les visages leur donne une teinte qui est en pleine harmonie avec la tristesse de la scène. Le coloris et le dessin sont dignes de la belle ordonnance du tableau. C'est le chef-d'œuvre de Le Sueur.

22<sup>e</sup> TABLEAU (17<sup>e</sup>). (*Apothéose de saint Bruno*).  
Après avoir mis sous nos yeux les épreuves et les

combats de la vie militante, il était naturel de nous en montrer le triomphe. Le peintre a représenté son héros emporté par les anges au sein de l'immortelle patrie. Quoiqu'il traverse encore les espaces de l'air, cependant déjà l'extase des bienheureux anime ses traits ; il goûte la joie des élus. Cette dernière composition termine avec bonheur la belle collection que nous venons de parcourir.

Il y avait encore jadis à la Chartreuse d'Auray, à l'époque où vivait celui qui a écrit les descriptions ci-dessus, Albert du Boys, ancien magistrat, deux tableaux qui se rattachent à la collection Le Sueur l'un représente une assemblée de cardinaux où le pape Léon X autorise les chartreux à rendre un culte à leur saint Fondateur ; l'autre, la fontaine qu'un miracle a fait jaillir de son tombeau en Calabre et où des malades et des infirmes vont chercher leur guérison. Depuis lors, on ignore absolument ce qu'ils sont devenus.

LÉGENDES. — Les légendes explicatives de ces tableaux, en vers latins d'assez bonne facture, sont l'œuvre d'un chartreux, d'Auray même, qui s'est grandement inspiré de son Confrère de la Chartreuse de Saint-André-de-Vicence en Vénétie : Dom Zacharie Benedetti. Après la canonisation de saint Bruno, Dom Zacharie réunit les Œuvres du saint, et en raconta la vie dans un long poème de 1.300 vers. Ce poème, imprimé en 1524, (1) il le

---

(1) Opera omnia et vita S. Brunonis, 1524.



La Chartreuse d'Auray. — Vue d'ensemble en 1949.  
Habitation des Frères. — Résidence des Pères Aumôniers. — Communauté des Sœurs. — Institution.



dédiât au Prieur de la Grande Chartreuse, François du Puis, dès 1508. Or, en comparant cette édition que nous avons sous les yeux, et les légendes d'Auray, nous constatons qu'un bon nombre de vers lui ont été empruntés ; voire même toute une légende, celle du 14<sup>e</sup> tableau, représentant le comte Roger et saint Bruno. Le poète breton n'a pas su éviter les défauts de son prédécesseur italien : quelques obscurités et contradictions, des termes empruntés à la mythologie païenne et qui semblent déplacés dans un sujet absolument chrétien ; mais son style est plus agréable, plus coulant, que celui de son modèle.

L'apothéose de saint Bruno, le dernier tableau, n'a pas de légende ; à la place on a mis l'épithaphe inscrite sur la pierre tombale du saint, quelque temps après sa mort. Elle est extraite, ainsi que les éloges qui suivent, de l'ouvrage indiqué plus haut.

#### §. II. — LA CHAPELLE

La chapelle actuelle de la Chartreuse doit dater du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, puisque le maître-autel, ainsi que nous l'avons vu, date de 1617 ; mais elle a été retouchée plusieurs fois depuis : sous Louis XV dont nous voyons le monogramme dans les boiseries du sanctuaire, après l'incendie de 1816, et en mai 1865 quand elle fut replafonnée et redorée. En elle-même, elle n'a rien de remarquable ; ce qui lui donne du prix, ce sont ses boiseries, œuvre d'un Frère chartreux ; ainsi que son maître-autel, digne de figurer dans une cathédrale. En marbre de différentes couleurs, il est surmonté d'un

immense baldaquin porté par quatre majestueux monolithes en marbre bleu, veiné de rose et de blanc. Ce baldaquin a la forme d'un demi-cercle ; au centre, sortant de nuages d'or, entouré de mignons petits angelots, saint Michel apparaît frais et rose, tenant en main une couronne de laurier pour couronner le vainqueur, Jean IV, ou peut-être le vaincu, le Bienheureux Charles de Blois, qui à cet endroit même échangea une couronne terrestre pour la couronne du ciel. Autour de la corniche alternent des hermines et des fleurs de lys ; et s'appuyant sur elle, des guirlandes de palmes et de fleurs montent vers le ciel et se rejoignent, au milieu de nuages et de têtes d'anges, sous un globe terrestre. Au-dessus de ce globe une croix nue est plantée et écrase la tête du serpent infernal, avec la devise : *Stat crux, dum volvitur orbis* : la croix est debout pendant que roule le monde. Ce sont les armes que les chartreux adoptèrent en 1236 sous Martin, 11<sup>e</sup> Général de l'Ordre.

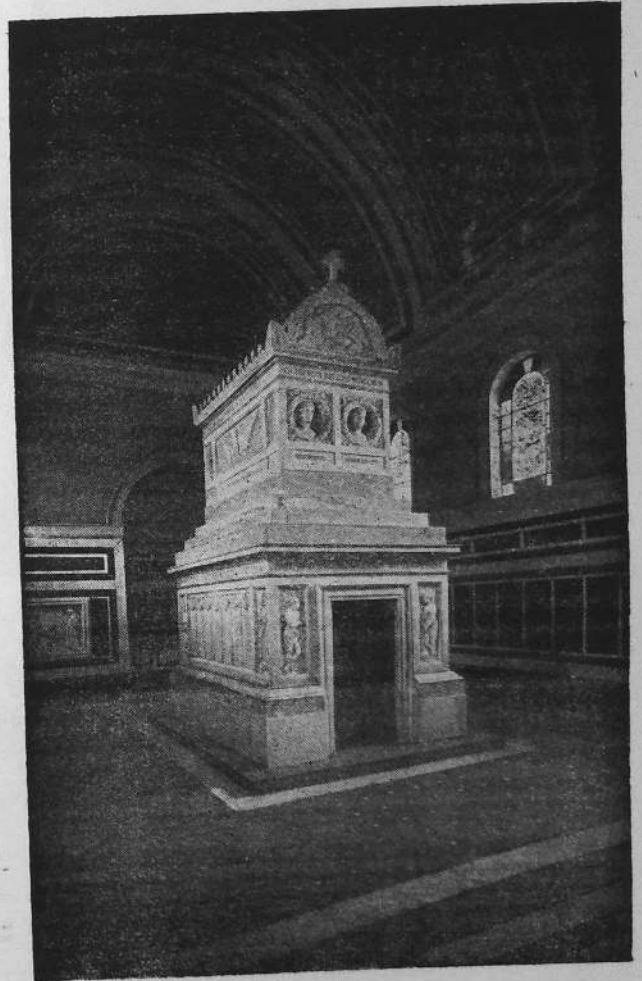
Derrière le tabernacle, ajouté depuis la Révolution, et qui ne répond point au style de l'autel, deux anges, agenouillés, aux formes délicatement sculptées dans le chêne, soutiennent le livre aux sept signets sur lequel repose l'Agneau de Dieu, décrit par saint Jean dans l'Apocalypse. Au-dessus de la gloire qui entoure l'Agneau, dans une niche creusée dans le mur de l'abside apparaît la statue de la Sainte Vierge. Cette Vierge, qui date, elle aussi, de 1617, est d'une expression douce et attirante ; de la main gauche elle soutient le pied de l'Enfant Jésus, qui semble près de s'élancer vers la

terre, tandis que de la droite elle le retient près de son cœur. C'est ce même genre de statues qu'on retrouve dans la plupart des monastères d'avant la Révolution : figure expressive, vêtements amples qu'agite la brise. Les deux autres statues du sanctuaire, de saint Bruno et de saint Hugues, chartreux, évêque de Lincoln, en Angleterre, sont de ce style. L'artiste les représente dans leur froc monastique sans le manteau, saint Hugues avec la crosse, la figure levée vers le ciel dans une sorte d'extase.

Entre les grandes et larges fenêtres, placées à mi-hauteur de l'édifice, sont douze tableaux, encadrés de marbre noir, veiné de blanc, qui reproduisent : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Épiphanie et les principaux mystères de Jésus souffrant et triomphant. La chapelle est séparée en deux, dans sa largeur, par un superbe jubé en bois sculpté que surmonte un crucifix en terre cuite ; de chaque côté est adossé un autel en bois sculpté. Au rétable de l'autel de la Sainte Vierge, côté nord, une toile, sans signature et en mauvais état, représente saint Paul, premier ermite, recevant d'un corbeau, au lieu du demi-pain habituel, un pain entier à l'occasion de la visite de saint Antoine. A l'autre autel, la toile représente saint Jean-Baptiste dans le désert ; un agneau placé à côté de lui l'identifie, car le manteau rouge dont il est revêtu ne répond guère aux données de l'Écriture, qui nous dit que son habit était en poils de chameau. Dans cette partie inférieure de la chapelle, jadis réservée aux Frères convers chartreux, sont réunies les dévotions et statues d'origine plus récente. Une

large et haute grille en fer forgé, surmontée d'un motif aux lettres majuscules entrelacées, qui ont exercé la patience de nombreux chercheurs, servait à fermer l'entrée de la partie supérieure de la chapelle réservée aux Pères chartreux pendant qu'ils récitaient ou chantaient l'Office.

Quand nous aurons mentionné : l'ancienne bibliothèque des chartreux, au plafond richement peint, avec, au centre, un tableau représentant saint Michel ; l'ancien réfectoire des moines, conservé dans le même état, avec les mêmes tables, la même chaire de lecture, que sous les chartreux, qui maintenant sert de réfectoire aux religieuses, nous aurons indiqué tout ce qui reste de remarquable à la Chartreuse Saint-Michel, de l'époque qui a précédé la Révolution.



La Chartreuse d'Auray. — Monument des victimes de Quiberon.

## CHAPITRE IV

### LE MONUMENT DE QUIBERON

---

1° Les Victimes. — 2° Les Monuments. —  
3° L'Inauguration.

---

#### §. I. — LES VICTIMES

Les visiteurs de la Chartreuse s'intéressent sans doute à ce qui rappelle le souvenir des anciens reclus, et peut-être aussi aux œuvres qui y sont installées, mais plus encore au monument consacré à la mémoire des victimes de Quiberon. C'est une triste histoire, que nous résumerons.

En juin 1795, les royalistes, émigrés en Angleterre, espérant délivrer le jeune prisonnier du Temple, Louis XVII, se rassemblèrent à Romsey, petite ville du Hampshire à quelques milles au nord de Southampton. Ils étaient quatre ou cinq mille. Un premier convoi, composé d'émigrés et de prisonniers républicains, dont le rôle fut néfaste pour l'expédition, s'embarqua le 16 juin 1795, sous le double commandement, de *Puisaye* et du comte *d'Hervilly*, deux chefs absolument antipathiques l'un à l'autre. Ce dualisme divisa les forces et compromit l'expédition. Un second convoi, composé de



cinq régiments, comme le premier, était commandé par le comte Charles de Sombreuil, âgé de 25 ans, fort aimé de ses troupes, et, en réalité le personnage le plus intéressant de cette expédition (1).

Ce fut d'abord le succès. Le 1<sup>er</sup> convoi réussit à débarquer, le 27 juin, à Carnac, ce qui amena à l'expédition, les chouans avec Cadoudal, des paysans avec Tinteniac, des volontaires de Ploërmel avec Vauban, des gardes nationaux d'Auray sous la conduite de M. Clain, notaire. Puis ce fut la prise du fort Penthièvre et de la presqu'île de Quiberon. Il aurait fallu exploiter ce succès, avancer vers l'intérieur, c'était le plan de Puisaye ; d'Hervilly s'y opposa et groupa ses forces dans la presqu'île. Ce fut une faute que le général Hoche sut exploiter ; s'emparant du fort Sainte-Barbe, il enferma les émigrés dans la presqu'île. La position des royalistes était critique. Leur seule chance de salut était de tenter une sortie. Pour la faire réussir, Vauban avec ses 1500 hommes, devait débarquer à Carnac sur les derrières de l'armée républicaine, tandis que le gros de l'armée royaliste ferait une attaque de front. De Sombreuil, qui venait d'arriver avec son convoi, offrit son aide ; on lui objecta le manque de bateaux. Il demanda, du moins, d'attendre au lendemain soir. Puisaye était de cet avis, d'Hervilly fut contre. Vauban partit donc pour Carnac avec 800 hommes, et y débarqua heureusement. A peine débarqué, Vauban lança une fusée pour avertir les siens, mais des colonnes républi-

(1) Paulin Gloteaux : A. C. F. Art. de déc. 1926.

caines l'ayant forcé à rembarquer, il oublia d'indiquer par une seconde fusée, le mouvement qu'il venait de faire. Aussi les royalistes, trompés, attaquèrent le camp Sainte-Barbe ; les républicains, prévenus par deux transfuges, les attendaient. A la 1<sup>re</sup> décharge de l'artillerie royale, les avants-postes républicains se replièrent comme s'ils étaient en déroute ; ce que voyant, les royalistes se précipitèrent à leur poursuite. Tout-à-coup, lorsqu'ils furent à portée de fusil de l'ennemi, quatre batteries, silencieuses jusque là, ouvrirent le feu sur eux et les mirent en déroute. D'Hervilly fut, dans cette retraite, atteint d'une balle qui le blessa mortellement ; Puisaye restait ainsi le seul chef de l'armée royaliste.

Le lendemain, la division de Sombreuil débarquait, mais les prisonniers républicains, incorporés en Angleterre à l'armée royaliste, s'offrirent à Hoche pour lui faire reprendre le fort Penthièvre. Hoche accepta, et, en effet, dans la nuit du 19 juillet, le fort lui fut livré. Devant cette situation désespérée, Puisaye gagna la mer et rejoignit l'escadre anglaise (1).

De Sombreuil, à la tête de ses troupes, essaya alors de refouler l'ennemi, mais sous la pression des 15.000 hommes de Hoche, il dut battre en retraite. Etre massacrés, ou jetés à la mer, tel était le

(1) Puisaye se retira à Houat, revint plus tard sur le continent, se joignit aux chouans, et finalement, demanda à l'Angleterre une concession de terres au Canada, pour lui et ses officiers. Après avoir séjourné quelque temps au Canada, il revint mourir en Angleterre.

sort réservé aux royalistes. Plusieurs se percèrent de leur épée, d'autres se jetèrent à la mer pour essayer de rejoindre l'escadre anglaise, et bientôt la mer fut couverte de leurs cadavres et de ceux des barques, qui trop chargées, semblaient à mi-chemin. Les troupes républicaines avançaient toujours en criant : « Rendez-vous, il ne vous sera fait aucun mal. » Le général Humbert, et bientôt après Hoche lui-même, conseilla au comte de Sombreuil de se fier à la loyauté et à l'humanité française. Tallien et Blad dirent de même. Sombreuil, plus inquiet du sort de ses compagnons que du sien propre, demanda la vie sauve pour eux, s'offrant à mourir pour donner satisfaction aux lois de la Convention. Tallien se fit fort d'obtenir de la Convention la ratification de cette capitulation verbale. Alors les émigrés mirent bas les armes, et comme les anglais continuaient à tirer, Gesril du Papeu alla à la nage, prévenir le commodore anglais de la capitulation et revint se constituer prisonnier.

Y a-t-il eu capitulation ? Les royalistes l'affirment, les républicains le nient. Pour nous, avec la plupart des historiens, nous croyons qu'il n'y eut pas de capitulation écrite, mais une capitulation verbale. Sans cela, on ne peut s'expliquer la conduite des émigrés. Ils savaient que la loi condamnait à mort tout émigré pris les armes à la main, aussi n'eût-il pas été préférable pour eux de mourir en se défendant ? Sombreuil n'eut point voulu sans cela faire cesser le combat et enlever à ses malheureux soldats la seule chance qui leur restait :

mourir ensevelis dans leur défaite, tout en permettant aux chaloupes anglaises de sauver un plus grand nombre d'infortunés. Ses soldats, d'ailleurs lui auraient-ils obéi ? Gesril du Papeu serait-il allé prévenir les anglais ? D'autres raisons encore prouvent cette capitulation (1)

\* \* \*

Les prisonniers royalistes furent dirigés sur Auray où on les enferma dans l'église Saint-Gildas et les chapelles. Cependant Hoche n'était pas sans inquiétude, on le traitait de modérantisme ; il s'éclipa. Le 24 juillet, il retournait à Quiberon pour voir le butin pris à l'ennemi ; le même jour il passait à Landévant, de là il marchait sur Saint-Malo, afin, disait-il, de protéger les Côtes-du-Nord et la Manche. Dans l'intervalle, le 23 juillet 1795, de Sombreuil était fusillé à Vannes.

Tallien, accompagné de Rouget de Lisle, s'était rendu à Paris pour y faire ratifier la promesse faite à de Sombreuil ; mais, en arrivant dans la capitale, il apprit qu'il était devenu suspect. Alors, pour sauver sa tête, il ne recula point devant un infâme mensonge. Il se présenta devant la Convention, et, brandissant un poignard empoisonné, il s'écria : « Voilà les armes avec lesquelles les émigrés ont attaqué les patriotes ; aussi point de quartier pour ces brigands. » La Convention feignit de s'indigner, et le massacre des prisonniers fut décidé.

(1) Quiberon, par le chanoine Le Garrec. p. 227.

*Blad* ne fut pas plus courageux que Tallien ; il donna ordre au général Lemoine, celui que Hoche devait appeler plus tard : « le buveur de sang de Vannes », de constituer des commissions militaires : à Auray, Quiberon, Hennebont, Port-Louis et Vannes. Lui-même ne se fit pas faute de surveiller ces Commissions et de stimuler le zèle de ses membres. Et cependant, si ces Commissions se montrèrent sévères et condamnèrent beaucoup de prisonniers, souvent aussi elles en sauvèrent.

A Vannes on estime à plus d'un millier (1) le nombre des victimes. — A Carnac, l'exécution avait lieu surtout sur le bord de la mer, qui emportait ensuite les cadavres. On fusillait vingt prisonniers à la fois, et ces fusillades nombreuses chaque jour, se prolongèrent pendant plus de trois semaines. — A Auray, à deux kilomètres de la ville, dans un endroit où la route de Sainte-Anne rencontre la voie romaine, s'ouvrait « une prairie (2) d'un aspect sombre et sinistre, située sur les bords du marais de Kerso au milieu duquel coule le Loch. » — A l'époque du massacre, le chemin creux qui conduisait encore aux fermes servait à relier Auray à Pluvigner. « Cette prairie de médiocre étendue, entourée de hauts talus, couverts de ces gros chênes à émonde, sorte de cadavres décapités qu'on voit partout en Bretagne, entrejoignant leurs courtes ramures... Avait une physionomie sombre, mystérieuse et terrible. Ce fut là que pen-

(1) Quiberon, p. 344.

(2) Al. Nettement, Quiberon, pp. 307-308.

dant trois semaines on amena, chaque jour, les prisonniers de la deuxième division de l'expédition, formée des cadres des anciens régiments du roi, et que commandait de Sombreuil. Comme à Carnac, ils étaient conduits vingt par vingt devant une fosse creusée d'avance, à laquelle on leur ordonnait de faire face, puis fusillés à bout portant par les soldats placés derrière eux ». Il y eut quelques évasions, bien peu, on avait accordé quelques sur-sis, et, malgré tout, 718 prisonniers, nous dit la liste officielle signée du général Lemoine, commandant la 3<sup>e</sup> division de l'armée des côtes de Bretagne, succombèrent ainsi sous les balles de leurs compatriotes. On fit fusiller dans leur prison les blessés incapables de marcher (1).

Des fossoyeurs réquisitionnés qui avaient creusé des fosses peu profondes furent forcés de les combler. Ils jetèrent quelques pelletées de terre sur ces cadavres encore chauds et s'enfuirent, pris de peur et de honte pour la besogne qu'on leur faisait faire. Bientôt, la terre étant emportée par les pluies, les ossements desséchés des victimes apparurent, et demeurèrent ainsi épars, exposés à la profanation, jusqu'à ce que en 1814, M. Deshayes, ému, deman-

(1) M. de Villeneuve dit dans son *Mémoire sur les journées de Quiberon*, après avoir donné les noms des 713 fusillés *Officiels* : « Une grande partie des Bretons, qui portaient les armes à cette époque, ayant été fusillés sur divers points, et même à Auray, sans aucune forme de procès, n'ont pu, par cette raison, figurer sur cette liste. Pendant les premiers jours de leur détention, à chaque instant du jour on en venait prendre pour les conduire à la mort. »



dât à son évêque l'autorisation de leur donner une sépulture plus convenable. Mgr de Bausset lui donna l'ordre d'exhumer ces restes et de les transporter dans l'église de la Chartreuse. Trente à quarante personnes furent occupées pendant huit jours à cette lugubre besogne.

Enfin, le 15 mai 1814, à l'issue des Vêpres, se fit la translation solennelle de ces restes à l'église de la Chartreuse. « La plus grande partie des ossements fut placée dans sept grandes bières ; les autres furent confiés à différentes personnes qui avaient sollicité l'honneur de les porter à la main. Avant le départ, M. le curé d'Auray commenta les paroles de Joseph mourant, à ses frères : *Asportate ossa mea vobiscum de loco isto*. Emportez d'ici mes ossements avec vous. » Le recteur de Brech fut chargé de diriger le convoi, tandis que le maire de cette même commune prenait la tête d'un immense défilé composé de huit à dix mille hommes d'Auray et des communes environnantes. Le clergé, nombreux, était suivi des personnes les plus marquantes d'Auray et des environs, dont 23 avaient été chargées de tenir les cordons des poëles ; les bières étaient portées par des anciens compagnons d'armes de ceux dont elles renfermaient les dépouilles.

Dans l'église de la Chartreuse, après un second discours de M. Deshayes, on chanta les Vêpres des morts, puis les cercueils furent déposés dans un caveau de la chapelle, opposé à celui des chartreux, avec une simple inscription. Le 21 juin de cette même année, Mgr de Bausset Roquefort, accompagné de M. le curé d'Auray, vint célébrer





La Chartreuse d'Auray. — Chapelle sépulcrale. — Bas reliefs en marbre,

un service funèbre pour les victimes de Quiberon, et, avant de monter à l'autel, rappela aux fidèles, assez nombreux, les leçons de force et d'héroïsme que leur donnaient ces vaillants défenseurs de l'autel et du trône pour lesquels il allait offrir la divine victime.

## §. II. — LES MONUMENTS.

### LE MONUMENT DE LA CHARTREUSE.

A cela, pensait-on alors, devaient se borner les honneurs que l'on rendrait aux ossements recueillis à la Chartreuse, lorsque, quelques jours après le 1<sup>er</sup> juillet, on apprenait que le duc d'Angoulême, qui visitait les provinces de l'Ouest, se dirigeait vers la Chartreuse. On l'attendait à Auray, (1) on fut obligé de l'attendre longtemps, car, le Prince informé qu'il passait près de l'endroit où tant de royalistes avaient été mis à mort, voulut aller prier auprès de leurs ossements. Rendu au chemin vicinal qui conduit à l'Institution des Sourds-Muets, le Prince s'y engage, suivi de tout un cortège qui devient de plus en plus nombreux à mesure qu'on approche davantage. Aussitôt arrivé à la Chartreuse, le Prince se rend à l'église. Le clergé, prévenu en toute hâte, l'attendait au portail. Après le cérémonial d'usage et un compliment, on chanta le *Te Deum*, et on donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Aussitôt après le Prince alla s'agenouiller sur les dalles qui recouvraient les restes des fidèles serviteurs de la royauté,

(1) Chroniques de la Chartreuse.

et y resta quelques instants pieusement absorbé dans une prière pour ceux qui, disait il, « sont morts pour nous ».

C'est à l'issue de cette cérémonie que fut décidée l'érection d'un mausolée. Louis XVIII accorda l'autorisation nécessaire et chargea le maréchal Soult d'en assurer l'exécution. Une commission s'était déjà formée, elle choisit le Maréchal pour son président et lança une souscription nationale.

M. Deshayes représentait la Bretagne dans cette commission ; il y fit valoir ses raisons pour que l'un des deux monuments décidés fût construit à la Chartreuse. Il l'obtint ; malheureusement la commission qui voyait grand, voulut acquérir tout l'établissement, transférer ailleurs les Sourds Muets, et à leur place installer un *collège militaire*. M. Deshayes résista quelque peu, mais finit par céder et accepter le principe d'une indemnité de 300.000 francs. Déjà même il songeait à installer son œuvre des Sourds-Muets à la Commanderie du Saint-Esprit, dans Auray même (1) lorsque le débarquement de Napoléon de l'île d'Elbe vint bouleverser ces plans.

Après les Cent jours, la souscription interrompue fut reprise, mais il ne fut plus question de collège militaire ; d'ailleurs la Supérieure, sœur Saint Médard, moins conciliante que le P. Deshayes, devenu en 1821 Supérieur Général (2) des Pères de

---

(1) M. Deshayes, en 1818, y fonda un collège.

(2) M. Deshayes reçut dès le 17 décembre 1820, du P. Duchesne et de qq. Pères de la C<sup>te</sup> de Marie le titre et les



La Chapelle sépulcrale. — Bas reliefs en marbre.



la C<sup>ie</sup> de Marie et des filles de la Sagesse, avait écrit au Ministre de l'Intérieur pour lui demander qu'on voulût bien la laisser chez elle. Elle eut gain de cause. On discuta encore longuement sur l'emplacement du futur monument. Selon M. l'abbé Rio, ancien recteur de Brech (1) on aurait eu alors la pensée d'ériger le monument expiatoire au cimetière de Brech et d'y transporter les ossements qui reposaient dans le caveau de l'église de la Chartreuse. Le Recteur d'alors, M. l'abbé Auffret, fit ressortir avec beaucoup de force les inconvénients du projet et dont le principal était l'éloignement du Champ des Martyrs. Le P. Deshayes, sans doute songeant à son œuvre, intervint et obtint que le monument fût placé à la Chartreuse, et en se rappelant les événements de ces dernières années : confiscation des biens de fabrique, état lamentable dans lequel était laissée la chapelle du Champ des Martyrs, etc. on ne peut s'empêcher d'y voir quelque chose de providentiel. D'ailleurs ce que prévoyait le P. Deshayes s'est produit ; l'hospitalité que la Chartreuse a donnée aux ossements des victimes de Quiberon a été éminemment profitable à l'œuvre si intéressante des Sourds-Muets et des Aveugles.

La souscription, relancée, battit son plein après le pèlerinage de la duchesse d'Angoulême au Champ des Martyrs, le 20 septembre 1823. Ce jour

---

pouvoirs d'Assistant ; le 22 décembre 1820, mourut le P. Duchesne ; en janvier 1821 M. Deshayes arrivait à Saint-Laurent et le 17 du même mois, il était élu Supérieur Général des 2 Cong. de Montfort.

(1) Cité par M<sup>re</sup> Crosnier, vie du P. Deshayes.

là elle posa la première pierre de la chapelle expiatoire ; puis, le 4 octobre suivant, elle acheta de ses deniers la prairie dite « Champ des Martyrs » qu'elle retrocéda bientôt après à la fabrique de Brech (1). Prairie et chapelle ont été confisquées par l'Etat, après la loi de séparation, et données à la commune.

Les sommes recueillies permirent de songer à réaliser le plan primitif et de bâtir, outre la *chapelle sépulcrale* et le *mausolée* de la Chartreuse, une chapelle *expiatoire* au Champ des Martyrs. L'exécution des deux monuments fut confiée à l'architecte Caristie, dont le devis général, présenté en mai 1824, s'éleva à 150.000 francs. Dès 1829, monuments et mausolée étaient achevés, c'est-à-dire, étaient dans l'état où ils sont actuellement.

Voici la description que font du monument de la Chartreuse MM. Cayot-Jelandre (2) et le Chanoine Le Mené (3). Le monument de la Chartreuse est une chapelle sépulcrale disgracieusement accolée à l'église du couvent. A l'extérieur, elle porte cette inscription : *Gallia maerens posuit*. « La France en pleurs l'a élevé. » La façade, terminée par un fronton triangulaire est d'un médiocre effet, d'une monotonie que seule vient rompre une porte massive élevée sur trois marches et encadrée de deux

(1) Vente consentie par Maéo Guy, boulanger à Auray, sœur Saint-Hilaire, Supérieure de la Chartreuse et René Kervret, laboureur pour la somme de 2.100 francs. (Arch. du Morbihan folio 4, liasse 6).

(2) Le Morbihan p. 191.

(3) Histoire du diocèse de Vannes, t. II, p. 479.

colonnes de granit. L'intérieur, heureusement, fait oublier la première impression ; rien ne peut exprimer la richesse et la beauté d'exécution de cette chapelle ; les murs sont revêtus de marbres blancs et noirs et la voûte est peinte en ciel parsemé d'étoiles et de fleurs de lis, avec l'écusson royal au milieu. Au centre de la chapelle, qui a 13 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur, dans œuvre, est creusé le caveau qui renferme les ossements des victimes. Au-dessus de ce caveau s'élève un monument en marbre, du blanc le plus pur, en forme de stylobate supportant un sarcophage, et percé d'une porte en bronze à deux vantaux à jour, d'une exécution parfaite. Cette porte aurait été faite, dit-on, avec les canons pris aux royalistes durant les journées de Quiberon ; elle donne accès à l'intérieur au-dessus même du caveau (1). Une ouverture dans laquelle une sourde-muette plonge une lanterne allumée, permet d'apercevoir le monceau d'ossements blancs qui, bien que diminuant d'année en année, atteignent encore une assez grande hauteur. Les quatre angles du stylobate sont occupés par autant de panneaux présentant des génies ailés (2) qui tiennent : d'une main, la palme du martyr ; de l'autre, une torche renversée. Sur les grandes faces sont encadrés dans des bordures de cyprès les noms placés par lettre

(1) Ce beau travail est dû à MM. Cros et Guilloteau de Lorient.

(2) Des génies ! J'aurais mieux aimé des anges, écrit A. Nettement (Quiberon). Nous aussi, et c'eut été plus logique.

alphabétique, de 952 victimes immolées en 1795. Cette liste est incomplète, puisque déduction faite des 713 prisonniers fusillés, de la liste officielle, elle ne contient que 239 noms d'émigrés ou de chouans morts à Quiberon, nombre fort au-dessous de celui qu'accusent des documents authentiques ; souvent aussi l'orthographe des noms y est dénaturée.

Le sarcophage, élevé par un triple socle au-dessus de la corniche, est surmonté d'un couronnement en forme de voûte, avec un tympan à chacune de ses extrémités. Les deux petites faces de son dé offrent les médaillons des principaux officiers de l'expédition : en face de la porte d'entrée les comtes de Sombreuil et de Soulanges ; du côté de l'église, les comtes d'Hervilly et de Talhouët. Les deux grandes faces offrent deux bas-reliefs, dont l'un, celui de droite, rappelle le débarquement à Quiberon avec la date XXVII. Junii MDCCXCV, (27 juin 1795) et ces mots : *Perierunt fratres mei omnes propter Israel*. « Tous mes frères sont morts pour Israel. » A gauche le trait si sublime de Gesril Du Papeu qui, après avoir été à la nage faire cesser le feu des Anglais, à la suite de l'entrevue de Hoche et de Sombreuil, retourna de même se constituer prisonnier, quelque effort que fit le commodore Warren pour le retenir. Au-dessus on lit ces mots : « *In Deo speravi non timebo.* » J'ai espéré en Dieu, je ne craindrai pas, » et au dessous la date : XXI Julii MDCCXCV. (21 juillet 1795).

Les tympanes du couronnement sont également revêtus de riches bas-reliefs : le 1<sup>er</sup> représente la Religion tenant d'une main la croix et de l'autre

déposant une couronne sur un tombeau ; on lit au-dessous la même date que ci-dessus : Quiberon, 21 juillet 1795. Le second offre le profil de l'évêque de Dol, M<sup>sr</sup> René de Hercé, dans un médaillon surmonté d'une croix et soutenu par des anges. Diverses inscriptions complètent les premières (3). Enfin, aux angles du mausolée les deux lettres grecques A et Ω rappellent que le Christ est le commencement et la fin.

Cette chapelle sépulcrale communiquait jadis avec la nef de l'église de la Chartreuse par une large arcade, celle-ci a été fermée depuis quelques années, et on y a placé l'autel qui primitivement était en face du mausolée dans l'église même. Quatre messes devaient, chaque semaine, être célébrées à cet autel pour les âmes des victimes de Quiberon, mais la Révolution de 1830 empêcha la réalisation de ce vœu, en arrêtant les souscriptions. Encasté dans la muraille de chaque côté de cette arcade se trouve un bas-relief en marbre blanc. Celui de gauche représente le duc d'Angoulême priant, le 1<sup>er</sup> juillet 1814, sur les ossements des victimes royalistes ; c'est bien exécuté, mais froid, il ne rend pas l'émotion de la scène réelle et primitive. Celui de droite représente la duchesse d'Angoulême frappant du marteau la première pierre du monument, le 20 septembre 1823.

Ces diverses sculptures sont dues au ciseau de David d'Angers et de son élève, Louis Petitot. Les deux dernières : les bas-reliefs de l'arcade n'étaient pas comprises dans le devis primitif ; à la place qu'elles occupent devaient seulement figurer deux

inscriptions rappelant les faits qu'elles reproduisent. Le second sujet, même, avait été confié par M. de Chazelles au peintre, Auguste Couder, qui fit un vrai chef-d'œuvre. Après avoir eu les honneurs du Salon de 1827, ce tableau devait décorer la chapelle sépulcrale de la Chartreuse, mais il eut fait double emploi avec le bas-relief dont nous venons de parler ; c'est sans doute pour cette raison qu'il fut conservé à l'hôtel de la préfecture du Morbihan, où il se trouve encore aujourd'hui (1).

La plupart des auteurs, qui ont décrit le monument de la Chartreuse, regrettent qu'on n'ait point pour abriter ces morts chrétiennes, fait appel à l'art chrétien. « Ce monument grec, écrit A. Nettement, c'est bien la douleur, mais la douleur antique... sans cet élan de l'immortalité jaillissant du sein de la mort même que l'art chrétien s'entend seul à donner à la demeure des morts ». Et, en effet, si les inscriptions, empruntées à la Sainte Ecriture, prient et espèrent, le monument tout remarquable qu'il soit « ne fait que pleurer, et son fronton aplati ne montre guère aux âmes des victimes le chemin des cieux » (2).

De plus, ajoute Rosenzweig : « En contemplant les sculptures qui sont évaluées à plus de 79.000 fr., sur les 122.000 que coûta le tout, on regrette que la

(1) Rosenzweig, p. 72.

(2) A. Nettement, Quiberon, p. 339.

On conserve à la sacristie de la Chartreuse, un ornement de « toutes couleurs » composé par M<sup>me</sup> avec des morceaux de velours et de soie des habits portés par les victimes de Quiberon.

modicité des fonds alloués pour l'ensemble de l'édifice n'ait pas permis de leur donner plus d'air, de les entourer d'un plus grand espace. Elles sont écrasées par la chapelle, beaucoup trop petite pour le mausolée ».

### §. III. — L'INAUGURATION

Dès que furent achevés les deux monuments de la Chartreuse et du Champ des Martyrs, le préfet, M. de Chazelles et le sous-préfet de Lorient, M. de Barrère, organisèrent une grande manifestation nationale. Le 14 octobre 1829 aura lieu la seconde translation des ossements ; le lendemain, 15, les deux monuments seront bénits et ouverts au public. En raison des « petites susceptibilités » locales, le préfet demande à M. Martin, maire d'Auray, de vouloir bien *présider la translation* ; celui-ci refuse, parce qu'elle ne se fait pas dans sa commune. Mais il est de ceux qui se donnent sans salaire (1) ; après la cérémonie, c'est lui qui réglera la note. A son défaut, ce fut le sous-préfet de Lorient qui présida, flanqué de M. Le Guénec, maire de Brech et du même M. Martin, maire d'Auray, la translation des restes des victimes de Quiberon.

Du caveau de la Chartreuse on se mit en marche vers le monument, en passant par la cour d'honneur, le grand portail, la route qui relie la Chartreuse à celle de Pluvigner, puis l'allée qui précède

(1) Ses protestations contre l'expulsion des Jésuites de Sainte-Anne (1828) avaient arrêté en route la croix qu'avait sollicitée pour lui le préfet du Morbihan.



la chapelle expiatoire. Aucun char funèbre, écrit un témoin, ne reçut les ossements. Comme des reliques de famille, ils furent portés par des paysans du pays. Trois grands cercueils, drapés de velours rouge à broderie d'argent, les contenaient ; mais de plus, beaucoup des assistants voulurent prendre et porter, à la main jusqu'au caveau l'un ou l'autre des ossements des victimes.

Le lendemain, 15 octobre, eut lieu l'inauguration solennelle des deux monuments. On commença par celui de la Chartreuse. Trois des cinq évêques de Bretagne assistaient à la cérémonie : l'évêque de Vannes, M<sup>sr</sup> de la Motte de Broons ; l'évêque de Saint-Brieuc, M<sup>sr</sup> le Groing de la Romagère ; l'évêque de Quimper, M<sup>sr</sup> Jean-Marie-Dominique de Poulpique de Brescanvel. Celui-ci avait été un des 40 prêtres de l'expédition et s'était, lors du désastre, sauvé à la nage jusqu'aux vaisseaux anglais, disent les uns ; avait été sauvé par un groupe de paysans, disent d'autres. Ce fut lui qui officia avec une émotion bien compréhensible, et chanta la messe des morts. Puis entre les deux monuments, se forma la procession. L'infanterie ouvrait la marche, pendant que les dragons de Pontivy, à cheval, couvraient la hauteur qui domine la route, rendaient les honneurs militaires et que les artilleurs, à leurs pièces, tiraient les salves d'honneur. Les maires de 200 communes marchaient ensuite ; et par dessus les têtes, flottaient au vent les deux cents bannières communales données six ans plus tôt par la duchesse d'Angoulême, en mémoire des victimes. Plusieurs de ces maires avaient assisté aux

combats dont l'issue avait été si fâcheuse pour ceux qu'on honorait ce jour-là. Et c'était ensuite un défilé superbe de 15 à 16.000 habitants du Morbihan et des départements bretons, précédant le cortège des généraux et des évêques entre une haie de curieux venus de 50 et 100 lieues pour assister à ce spectacle touchant. On remarquait parmi ces généraux : le comte de Villiers, lieutenant-général, commandant la division ; le comte Redon, préfet maritime de Lorient ; le général Cadoudal ; le marquis de Coulin, pair de France, commandant le Département ; le baron de Salles, commandant de l'Ecole d'Artillerie de Rennes ; le marquis de la Boissière, député du Morbihan, le vicomte de Castellane, préfet du Finistère ; le chevalier de Morgadel et le comte de Saint-Georges, députés du Morbihan ; Arthur de la Bourdonnaye, maréchal de camp et député du Morbihan ; le marquis de Bavalan, vétérans de l'armée de Condé. Plus de 300 prêtres, en surplis ou en rochet et camail, précédaient les trois évêques, en habits pontificaux.

Au Champ des Martyrs, après la cérémonie de la bénédiction de la chapelle, l'évêque de Quimper parla ; « quatorze ou quinze phrases improvisées au Champ des Martyrs ; » (1) il n'excita pas les passions, il ne fit pas même allusion aux bourreaux, il réclama seulement pour les victimes : au ciel l'éternité glorieuse, sur terre une mémoire immor-

---

(1) Extrait de sa lettre du 21 octobre, à M. de Barrère sous-préfet, qui lui demandait le texte de son discours.

telle (1). Le préfet du Morbihan parla aussi ; après avoir raconté le débarquement à Quiberon, la victoire, d'abord, la défaite ensuite, il ajouta : « Dans ce moment affreux, une voix généreuse se fit entendre ; c'était celle d'un jeune guerrier ; son cœur frémit d'horreur à l'idée de donner la mort à des Français désarmés et sans défense. Il (2) offrit l'existence et la paix, et l'on dut croire à ses promesses... Les soldats de Quiberon, confiants dans leur adversaire, étaient sans crainte pour leur vie, ils reçurent tous la mort... L'histoire fera connaître les regrets inutiles du Général, la joie féroce du Conventionnel (3) qui fit massacrer ses prisonniers, la douleur des guerriers qui s'étaient trouvés en présence de ces hommes dévoués autant que courageux... » M. de Chazelles, après avoir rappelé le zèle du duc et de la duchesse d'Angoulême pour recueillir les ossements des victimes et pour ériger des monuments dignes de leur mémoire, termina par un appel au dévouement et à l'affection de tous envers la royauté.

Visiblement, on avait voulu faire de cette cérémonie une affaire politique : c'est ce qui explique que les autorités, au lieu de choisir pour la translation des ossements, une date entre les 5 et 28 août, époque des exécutions, aient pris celles du 14 et du 15 octobre, pour rappeler qu'à pareille époque

(1) Manuscrits (M. Buléon). Note de M. le Garrec, Quiberon, p. 353.

(2) Le général Hoche.

(3) Blad, qui nomma les Commissions.



**Saint Louis-Marie de MONTFORT**  
*Fondateur des Missionnaires de la Compagnie de Marie  
et des Filles de la Sagesse.*  
Tableau des Fêtes de sa Canonisation  
à la Chartreuse d'Auray, en 1947.

« M<sup>me</sup> la Dauphiné autorisait l'acquisition, de ses propres deniers, du Champ des Martyrs ». C'est aussi, sans doute, pour affirmer cette intention, que la translation des ossements, le 14, fut une cérémonie purement laïque. Le préfet du Morbihan, M. de Chazelles, ne le cachait point, il avait voulu faire de ces journées un plébiscite national, et pensant avoir réussi, dès le lendemain des fêtes, il expédiait à Paris un rapport pour constater « une victoire de dynastie ». La note religieuse eût dû être conservée, elle aurait obtenu de plus durables effets, et peut-être qu'ainsi la Révolution de juillet n'eut pas arrêté la complétion de la chapelle du Champ des Martyrs (1).

Les fêtes achevées, le préfet du Morbihan et le sous-préfet de Lorient demandèrent à M. Martin, maire d'Auray, de s'occuper de ce qui concernait le culte dans les deux chapelles. M. Martin était bien embarrassé ; il en écrivit au sous-préfet (2) : « Il faut un gardien et un aumônier. L'aumônier fera la levée des trones destinés aux offrandes des pèlerins. Où habiteront l'aumônier et le gardien ? Comment, et avec quoi seront-ils rétribués ? Les aumônes seront certainement insuffisantes... » Le P. Deshayes, supérieur général des deux Congrégations de Montfort, arriva à point pour régler la question et tirer d'embarras sous-préfet et maire. Les Filles de la Sagesse seront préposées à la garde de la chapelle sépulcrale de la Chartreuse ; l'aumô-

(1) Vie du P. G. Deshayes, par M<sup>r</sup> Crosnier, p. 277.

(2) Lettre de M. Martin à M. de Barrière, 29 oct. 1829.

nier de l'établissement prêtera le concours de son ministère quand on le lui demandera ; les aumônes seront . . . ce qu'elles seront ; elles iront aux œuvres de la Chartreuse. Pour la chapelle expiatoire le clergé paroissial de Brech s'en chargera. Ainsi fut fait . . . . .

Et maintenant disons adieu à la Chartreuse, laissons une aumône à la double institution de sourdes et aveugles, et prenons la route qui conduit au Champ des Martyrs.





La Chartreuse d'Auray, — La Chapelle expiatoire du Champ des Martyrs.

## CHAPITRE V

### LE CHAMP DES MARTYRS

---

La route qui conduit au Champ des Martyrs passe auprès du vieux moulin des chartreux qu'alimentait un étang, aujourd'hui presque à sec, descend entre des prairies toujours vertes, d'un côté ; des collines tristement vêtues d'ajoncs et panachées de pins maigres, de l'autre, pour aboutir à un carrefour formé par le croisement avec la voie romaine d'Auray à Saint-Quirin. Là, une croix celtique placée sur une haute colonne de granit, indique l'entrée du Champ des Martyrs. Une avenue, plantée d'acacias, courbés par le vent, mal entretenue, conduit au pré dans lequel furent fusillés les royalistes de Quiberon.

C'est une arène, plus longue que large, entourée de terrasses, encadrée et tout assombrie de hautes rangées de sapins. Au fond, élevée par de nombreux degrés à la hauteur des terrasses se dresse le second monument élevé à la mémoire des victimes de Quiberon : la *chapelle expiatoire*. C'est encore du grec. Sa façade est celle d'un temple avec un portique d'ordre dorique à quatre colonnes, régulièrement espacées. « Du moins, écrit le P. Martin (1), si l'antiquité a fourni la forme, la Bretagne a fourni la

---

(1) Pèlerinage de Sainte Anne.

malière, les colonnes sont chacune, d'un seul morceau de granit bleu de Saint-Malo ».

Au dessus du portique, une inscription latine, émouvante dans sa concision, rappelle la fin héroïque des royalistes de Quiberon : *Hic ceciderunt. Ici, ils tombèrent*. Plus haut sur la frise, un peu cachée par les colonnes du portique, une autre inscription est gravée ; elle est extraite de nos saints Livres : *In memoria æterna erunt justi*. « Le souvenir des justes sera éternel ». La charpente de la chapelle est en fer et primitivement le toit était fait en lames de cuivre, qui, depuis longtemps, ont disparu.

L'intérieur est carré, il déconcerte par sa petitesse une seule fenêtre placée au fond, au-dessus d'un autel quelconque, éclaire cette... salle. Ce n'est pas fini : l'autel devait être en marbre précieux, les murs devaient être recouverts de fresques rappelant la mort des illustres victimes, mais ces travaux, sans doute, ne se feront plus. Les gouvernements ont passé si vite sur la scène ; la Restauration n'a pas duré assez longtemps, ou ne s'est pas assez pressée de rendre à ses martyrs les honneurs qu'ils avaient mérités. Au contraire de la fille du roi, on peut dire de ce monument que toute sa beauté est extérieure : l'édifice a un aspect imposant, et s'il ne traduit pas la pensée chrétienne, il exprime la douleur, telle que devaient la sentir les parents des victimes qui tombèrent en ce pré (1) sous les balles de leurs compatriotes.

(1) La chapelle expiatoire dépend aujourd'hui de la nouvelle paroisse Bienheureux Charles de Blois, près la gare d'Auray.

Et maintenant, après avoir eu un souvenir et une prière pour ces héros frappés presque tous dans la force de l'âge, reprenons l'avenue jusqu'à la croix celtique ; là, avant de prendre la route de Sainte-Anne, gravissons la voie romaine qui se dirige vers Auray. Nous arrivons bientôt auprès d'une croix de granit, élevée à gauche de la route sur le talus d'un champ, et sur la base circulaire de laquelle on lit ces mots : « En mémoire de la bataille de Jean de Montfort et de Charles de Blois, en 1363. Renouvelée par Jean Le Boulch, maire de Brech, en 1842 ». On l'appelle dans le pays la *croix de Charles de Blois* et on croit, faussement, qu'elle marque le lieu où il reçut le coup mortel. En réalité, elle indique la sépulture des Anglais, et il est probable que des fouilles faites à cet endroit confirmeraient la chose. En effet, dit Dom Plaine (1) pour les combattants « qui n'avaient ni parents ni amis — et ce dut être surtout parmi les Anglais, — leurs corps furent réunis pêle-mêle et entassés dans une immense fosse commune, sur laquelle on plaça une croix de pierre, afin de signaler à jamais ce lieu au respect des passants et aux habitants du pays ». Tous les ans, pour la fête du Bienheureux Charles de Blois, vers le 11 octobre, les paroissiens de la nouvelle paroisse d'Auray-gare viennent en procession jusqu'à cette croix, et quand le temps le permet, on y prononce le panégyrique du Bienheureux.

Après avoir vu ces souvenirs des siècles disparus,

(1) Histoire du Bienheureux Charles de Blois, p. 721.

nous revenons sur nos pas, jusqu'à la croix celtique, et cette fois prenons la direction de la basilique de Sainte-Anne. La route serpente autour du marais de Kerso, que la marée envahit à certains jours ; elle passe le Loch sur un pont en pierre, bâti, disent certains, à la place où Du Guesclin fit faire une jetée pour son armée, grimpe le flanc d'une colline à côté de rochers énormes qui semblent prêts à écraser les passants sous leur masse menaçante. En bas, dans une gorge étroite, le Loch se fraie un passage au milieu de rochers aux formes bizarres, entre deux rives ombragées de chênes et de hêtres séculaires. Si mon lecteur n'est point pressé et s'il désire oublier les tristes luttes humaines, je l'engage à suivre la route qui longe la rivière. Le parc de M. de la Villeboisnet enclôt toute cette partie, mais la grille est toujours ouverte à ceux qui savent admirer la nature dans sa grandeur sauvage. De l'autre côté de la rivière, des prairies verdoyantes forment cercle autour des collines couvertes d'ajoncs ; de distance en distance des moulins captent l'eau du Loch. A l'un de ces moulins certains historiens placent le gué et la jetée de l'armée de Charles de Blois. Mais, rebroussons chemin si nous allons à Sainte Anne, car en suivant le Loch nous arriverions à Brech et à sa pierre jadis branlante (1).

Vers Sainte-Anne la route grimpe, raide, jusqu'à ce qu'elle atteigne le plateau sur lequel se dresse la

---

(1) On dit que certains curieux, trop forts ou trop adroits, ont réussi à lui faire perdre son équilibre.

basilique ; en passant nous saluons le monument du comte de Chambord, élevé à leur souverain par les royalistes de Bretagne, et nous arrivons enfin à la superbe église bâtie en l'honneur de sainte Anne sur l'endroit de ses apparitions à Nicolazic. Ici, aux pieds de la bonne Mère des Bretons je dis adieu à mon bienveillant lecteur, le laissant à de savants guides qui le renseigneront sur le village de Sainte-Anne et son pèlerinage (1).

---

(1) *Histoire d'un village*, par MM. Buléon et Le Garrec



## APPENDICE

### LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON

---

Ce livre ne serait pas complet, s'il ne donnait une liste des émigrés qui périrent à Quiberon ou furent condamnés à mort par les Commissions Militaires; mais ces listes sont nombreuses et diffèrent entre elles. Laquelle choisir ? Celle, inscrite sur le mausolée de la Chartreuse, est incomplète et ne donne pas toujours la bonne orthographe des noms. Rosenzweig l'a complétée à l'aide des listes officielles, puis a rectifié les noms sur les signatures qui accompagnent les interrogatoires des condamnés. D'autre part, M. le Chanoine le Garrec a mis au point une autre liste, faite par Eug. de la Gournerie, liste rédigée d'après les renseignements de Hersart du Buron. Nous avons donc, à notre tour, complété la liste de Rosenzweig par celle de M. Le Garrec, et ajouté la date de l'exécution des 221 condamnés à Auray et fusillés dans la prairie dite le « Champ des Martyrs. » Les exécutions eurent lieu en *Thermidor* et *Fructidor* : *Thermidor*, 11<sup>e</sup> mois de l'année républicaine qui allait du 20 juillet au 18 août. — *Fructidor*, 12<sup>e</sup> mois de l'année républicaine du 18 août au 16 septembre. La 1<sup>re</sup> exécution eut lieu le 16 *Thermidor*, c'est-à-dire le 21 juillet, la dernière, le 18 *Fructidor*, c'est-à-dire le 5 septembre (1).

---

(1) Il y eut 15 séances des commissions et autant de fusillades.

- Aiguillon (Chevalier d').
- \* Albert-Mivel (Ch.) (1).
- \* Allanic (Alexand.), étud. Allary.
- \* Allemand (P.-L'), dom.
- \* Allieaume (P.-L.-N.), horl.
- \* Aloy (Ant.).
- \* Aloy (L.-J.).
- \* Alys (M.-Joachim).
- \* Amboix (Ch. d'), s.-lieut. de marine.
- \* Amboix (P.-J. d'), lieut.
- \* Amelin (Jos.), soldat.
- \* Anceau (J.-C.-T. d') 13ther. capitaine, Toulouse.
- \* Anglars (Ch. d'), volont. de Marans (Ch.-Infér.), 12 fructidor.
- \* Aniéré (Marie), cordon.
- \* Antierre (Jos.), Piouhinec.
- \* Antresse (J.-B.).
- \* Apchier (A.-M. d').
- \* Apchier (G. d').
- \* Arblade (J.-L. Beuquet d').
- \* Arbon (Ph.), soldat, 13 fructidor, St-Germain-du-Bois, (Somme).
- \* Arbouville (L.-C.-H. d'), capitaine.
- \* Arnaud (L.-Aug. d').
- \* Arnoult (P.), praticien de Calais, 13 fructidor.
- \* Arragonès d'Orcet (P.-G. d'), lieutenant.
- \* Assérac (Louis d'), de Rieux, Paris, 11 fruct.
- Astier (Ch. d').
- Atilly (Comte Bullion d').
- \* Aubin de Botcouart (J.-A.) lieutenant.
- \* Aubry (F.).
- \* Audebart (Pierre d').
- \* Audrein (Mathurin), lab.
- \* Auffrey (Fran.), menuis.
- \* Aulide-Cibourd (P.-L.).
- Auront (J.-A. d').
- \* Avaray (Arm.-L.-T.-Béziade d').
- \* Avril (René), domes. de Guingamp, 13 fruct.
- \* Bachelot (Math.), dom. de Cadillac, C.-du.-N. 11 thermidor.
- \* Bachelot (Michel), lab.
- \* Bailly (J.-P.-R. de), Port-Saluden.
- Bahuno de Kerolain (P.-F.-M.).
- \* Baly (Léonor), Pont-Croix, 13 thermidor.
- \* Bans (Pierre).
- \* Baraudin (Louis de),
- \* Barba (Jean-Joseph).
- Barbaroux (Fr.).
- Barbier de la Bourdonnière (J.-J.-C.).
- Barbut (J.-M.).
- \* Barre (F. de la), de Nantes, 14 thermidor.

(1) L'astérisque (\*) indique les émigrés fusillés, pour les distinguer de ceux qui moururent en combatant.

- \* Barré (Yves), chirur., de Châteauneuf-du-Faou, 11 thermidor.
- \* Barret (Michel).
- \* Basquières (B.-F. de).
- Bassetière (de la).
- \* Bassou (Fr.).
- \* Baudiot (Jos.), musicien.
- \* Baudot (Nic.-Anne), Montarlier, 13 thermidor.
- \* Baudrant (L.-C. de), cap. de vaisseau.
- \* Baume de Piuvinel (Jos.-An. La).
- \* Baumet (Ch.).
- \* Baupte (L.-C. de), 11 ther. Bavière (chevalier de Coqueray de).
- Bayard (Emile de).
- Béarn (P.-P. de).
- \* Béarnes (Jean).
- Beaucorps (chev. de).
- \* Beaucorps (J.-J. de).
- Beaudenet (de).
- \* Beaufort (Casimir de).
- \* Beaufort de Goyon (Jos.-Marie-Jean-Michel).
- Beaugendre (de), lieut.
- \* Beaulavou (Gabriel).
- Beaumont (de).
- \* Beaumont (J.-Pasc.-Cheirou de).
- \* Beaupoil (N.-A. Saint-Aulaire de).
- Beauregard (de).
- Beauregard (chev. de).
- Beauregard (F.-A.-M.).
- \* Beauvais (Et.), march. de Bruxelles, 11 fructid.
- \* Beauvillie (Jean de).
- \* Bébrion (F.-Guistal), 15 thermidor.
- \* Bechillon (Ch.-Sylv. de).
- \* Bégin (Emm.), domest.
- \* Béli son (Louis).
- Bélizai (vicomte de).
- \* Bellefonds (J.-E.-F. de).
- \* Bellegarde (J.-F.), 13 fruct.
- \* Bénizet (René), labour.
- \* Benoit (C.-J.).
- Béon (F. de la Gutlière de).
- \* Bérienne (Jacq.), meun.
- \* Bermont (Raymond de).
- \* Bernard (Ch.), menuisier.
- \* Bernard (J.-M.), fais. de pipes.
- Bernay (J.).
- \* Berthelot (Aug.), étudiant.
- \* Berthelot (J.-M.), de Plainel, cultiv., 14 ther.
- \* Berthaud (R.-F.), Montaignu, 13 fructidor.
- \* Bertrand (François).
- \* Bernard (L.-P.-J.), maître cienc.
- \* Bessin (Guillaume).
- \* Bétard (Pierre).
- \* Biard (Aug.), cultivateur.
- Bideau (J.-M. Le), cultiv.
- Bidé de Maurville de la Funalière (H.-A.), lieut. de vaisseau.
- Bideran (de).
- \* Bigouen (Jean), labour.
- \* Billouart de Kerlerec (Gabriel-Jul.), Morlaix, 13 fructidor.

- Biochaie (S.-M. de la Coan).  
 \* Biot (Henri).  
 \* Biot (Pierre).  
 \* Blaise (Louis), Landévant, 18 fructidor.  
 Blanchin de Villecomte (Jean).  
 \* Bieu (P.-A.-J.).  
 \* Bluhérne (Jos.), labour.  
 Boccotel (J.-H. de).  
 Bocquet (Jean-L. du).  
 \* Bocquet (Nicolas), jard.  
 \* Bodio (Joseph), Mance (Meuse), fus. le 11 therm.  
 \* Boguais de la Boissière (L.-H.).  
 \* Boilleteau (J.), domest.  
 \* Boisanger (Thomas de) Quimperlé 4 therm.  
 Boisbaudry (A.-F. de).  
 Boisboissel (du), élève de marine.  
 \* Bois-duc (Mich.), lab.  
 \* Boisende (Eudes de).  
 \* Boiséon-Foreslier (comte de).  
 \* Bois-Février (marquis de).  
 \* Bois-Huc-Guéhéneux (A.-C.-M. du).  
 Boissieux (comte de), cap.  
 \* Bois-l'Esselin (Jac.-René du).  
 \* Bois-Tesselin (J.-Vict. du), Beauvin (Orne), 12 therm.  
 \* Boitreuse (Pierre Le), labourer.  
 \* Bombart (André), chass.  
 \* Bonarc (L.-Nic), Erny, Pas-de-Calais, fusillé le 15 fructidor.  
 \* Bongé (Eust).  
 \* Bongé (Henri).  
 \* Bonnafoux (M.-Ger.-Cat. de).  
 Bonnelière (de la).  
 \* Bonneville (Hen.-Jac. le Fauconnier de la).  
 \* Bonneville (Raph.), Châtelier., fusillé le 13 fruct.  
 Bonoure (Henri).  
 \* Borrassol (J.-Joaquin-ange de), capit.  
 \* Bossenot (Guil.).  
 \* Botherel (H.-D. de).  
 \* Bouche (Pierre Le).  
 \* Boucher (F.-G.), journ.  
 \* Boucher de Martigny (L.-E.-A.).  
 \* Bouëtiez (J.-M. du) de Kerroguen de Hennebont, étudiant.  
 \* Bouëtier (Jac.-Jos.), de Kerroguen de Hennebont, étudiant, 11 fructidor.  
 \* Bouhier de Maubert (Jos.-Alexandre).  
 Boukin (de).  
 Boulandière (La).  
 \* Boulard (N.), prêtre.  
 \* Bouc (Jacques).  
 \* Bouleffroy (C.-L. de), sold.  
 \* Bouhors (Jul.), de Périgueux, garde du roi, 11 thermidor.  
 \* Boulon (Jean-de).  
 \* Boulot (Jean).  
 \* Bourdon de Ris (Jos.).

- \* Bourdon-Grammont (G.-E. de), de Château-Goutier, 12 fructidor.  
 \* Bourdonnière (J.-J. Le Barbier de la).  
 \* Bourguignon (F.).  
 \* Boussineau (P.-S. de), lieut. de Nantes, 13 thermidor.  
 \* Bouviers (Jac.).  
 \* Bray (H.-M. de), soldat.  
 \* Breau (Franç.), d'Auray sans désign., 15 therm.  
 \* Brébion (Franç.), désert.  
 \* Bréhau (F.), déserteur.  
 \* Bréhéret (P.-F.), prêtre.  
 \* Brethè de la Grignardière (J.-A.), vol.  
 \* Breton (G.-R. Le), chevalier de Saint-Louis.  
 \* Breton (J.-F.), instituteur.  
 \* Breton (Le), labourer.  
 \* Breuil (Am.-F. du), de Brest, capit. au royal vais., 13 thermidor.  
 \* Brevet (P.).  
 \* Briche (L.-J.), volont.  
 \* Brie (Jean-Mar.-Marie de), sous-lieutenant.  
 Brie (Th. de).  
 \* Briend (P.-M.), marchand, Auray, 17 thermidor.  
 \* Brigis (Christ.-Jos.-Malvec de).  
 Bris (Le).  
 \* Brodier (Cl.-J.), domest. de Chamois (Aube), 15 thermidor.  
 \* Broglie (A.-L.-J. de), col. de chasseurs.  
 \* Brohan (Jean).  
 \* Brossard (Ch.-Claude), chef de chouans.  
 \* Brossard de Sainte-Croix (L.-A.), verrier de Beaumont-le-Royer (Eure), 13 thermidor.  
 \* Brousse (J. la).  
 \* Brousse (P. J. la), a. gend.  
 \* Brimault de Beauregard (T. de).  
 \* Brusly (F.-P. des) Brives-la Gaillarde, Garde du Roi, 13 thermidor.  
 \* Buat (F. du), vol.  
 \* Buissy (Ch.-Max. de), vol-Douai, 13 thermidor.  
 \* Buissy (L.-F.-Bon. de).  
 \* Bultel (Jac.), domestique.  
 Bureau du Bourdet (H.).  
 \* Burnolle (C.-M.), écriv.  
 \* Cabon (de Kerandraon J.).  
 \* Cacqueray (de Mésancé François).  
 Cacqueray de l'Orne.  
 \* Cadart (Jacq.), bourrelier.  
 \* Caffarelli (Phil. de), offic. Candois (Jean).  
 \* Candou (Franç.), matelot, Cap de Saint-Paul (M.-A.-J.-B. du).  
 Carcaradec (A.-M.-L. de) Rogon.  
 \* Carcaradec (H.-M.-F.-M. de) Rogon.  
 \* Carcaradec (Louis-M.-Thé. de), Rogon.  
 Carheil (P.-J. de).  
 Carheil (de).

- Carmenfran (de la Rous-  
sille J.).  
\* Carmouche (Léonord),  
tanneur de Voie (Meuse)  
12 thermidor.  
Carneville (de).  
\* Caron (A.-M.), domes.  
\* Carpentier (J.-F.).  
\* Carrière de la — de Com-  
bat Fr.), sous-lieutenant.  
Casal (J.B. de).  
Caste (F. du).  
Castel (de).  
\* Castin du Guérin de la Ma-  
deleine (F. Do.), prêtre.  
\* Cauchois (Jac. la) d'Au-  
male, Seine-Inf. 11 ther.  
Caux (de), capitaine.  
\* Cazeau (Charles), Instit.  
de St.-Fargeau, 12 fruc.  
Cazeaux (de).  
\* Chable (J.), militaire.  
\* Chadayne (J.), domes.  
Chadeau de la Clochette-  
rie (L.).  
Champ. Clos. Barles (de).  
Champflour (de), cap.  
Chantellenot de Seré (de).  
\* Chantillois (Jean de).  
Chapelle (E. de la).  
\* Chapel (J.-François), de  
Conflans, 11 thermidor.  
\* Chapelle (P.-P. de la).  
\* Chapiteau (Salomon), vol.  
\* Chapon (J.-Franç.), désér-  
teur, de Nantes. 21 ther.  
Charbonneau (C.-M. de),  
officier.  
\* Charbonneau (Henri de),  
sous-lieutenant.
- \* Chardon (J.-Baptiste), A.-  
genton, (Indre), 12 ther.  
\* Charlanne (Jean), tailleur.  
\* Charmois (L.-Th. du).  
\* Chasteigner (J.-C.-A. La-  
grange de).  
Chasteigner (P.-F.-A. de).  
\* Chatel (Louis), soldat.  
Chaton (Aug. de), vol.  
Chauff de Lehélec (F.-H.  
Le), sous-lieutenant.  
\* Chavoy-Payen (Raoul-G.,  
M. de), Avranches, 15  
thermidor.  
\* Cheffontaines (A.-M.-F-  
de).  
\* Chenardière (Nic.-Ja.-Bal-  
let de la).  
\* Chenu (Ch.-G. de), offic.  
Chesène (Charles), cap.  
au 9<sup>e</sup> d'In. Auxerre (Y.)  
11 fructidor.  
Chesnøy (du).  
\* Chevalier (Fr.), labourcur.  
\* Chevé (Fr.), tisserand.  
\* Chevière, père (Ben.-R.-  
M. de la).  
\* Chevière, fils (Jos. de la).  
\* Chevière (J.-Baptiste-Geir-  
main de a).  
Chevière, fils (A. de la),  
sous-lieutenant.  
\* Chevreux (J.-M. de).  
\* Chevrièr (Joseph).  
\* Cholet (baron J.-Bap-  
tiste de).  
\* Chopes (J.-Bapt.), dom.  
\* Chrétien (J.-M.), sellier.  
Chrétien (de), soldat.

- \* Christon (Louis-F. de).  
\* Cillart (A.-M. Chev. de).  
Cillart (Jos.-M. de), cap.  
\* Cillart de Villeneuve Et.),  
sous-lieutenant.  
Clabat (de Pierre).  
\* Clabeau (Félix), d'Elbecq,  
Pas-de-Calais, déserteur,  
14 thermidor.  
\* Clerq (Louis le) de Tour-  
nai en Brabant, étud.  
11 fructidor.  
\* Clinchamp (Jacques de).  
\* Cluzel (A.-R. de), major  
de vaisseau.  
\* Coëffeteau (J.-F.-L.), élève  
en chirurgie.  
Coëtlaundon (chevalier F.-  
A. de), lieutenant.  
\* Coetlosquet (chevalier L.-  
M.-J. du), s-lieutenant.  
\* Coet osquet (marquis F.-  
J.-M. de), lieutenant.  
\* Coemdavel (L.-E. de).  
\* Cognet (Jos.) sous-lieut.  
\* Colardin (M.-C. de), lieut.  
\* Colin (Pierre), soldat.  
\* Collardeville (A.-J. de)  
lieutenant d'artillerie.  
\* Collet (F.), domestique,  
Rennes, 12 thermidor.  
\* Collibeaux (Th.-H.-Julien)  
de Nantes, 15 thermidor.  
\* Collin (S).  
\* Collombet (Jos. de).  
\* Comb'at (Fr. de).  
\* Comparot de Longrois  
(Fr.), étudiant, Redon,  
12 fructidor.
- \* Compreignac (Hérier de),  
lieut. Limoges, 11 therm.  
\* Consises (Roland-Ch.-A.-  
Gresier de).  
Cony (A.), vol.  
\* Corday (P.-J. de), offic.  
\* Corday d'Armônt (Ch.),  
volont. Mesnil. Jia bert  
(Or.), 13 thermidor.  
Cormier (du).  
\* Corvay (P.), labourcur.  
Cornulier (René de).  
\* Cottinic (Franç. de) Rillé,  
14 thermidor.  
\* Cotelte (S.-R. de).  
\* Cotte (A. de).  
\* Cottinel (J.-B.).  
\* Coudon (Franç.), lab. de  
Plouharnel, 25 therm.  
\* Coubé (Louis).  
\* Coupet (Pierre).  
\* Courcy (P.-P.-Au. He'-  
louin de).  
\* Courreau (Alex.), soldat.  
Cours (de), capitaine.  
\* Courchon (Julien), de  
Plouha, Côtes-du Nord,  
12 thermidor.  
\* Courson (F.-A. de la Vi-  
lehélio).  
Courson de la Belle Issue  
(F. de).  
\* Courteville d'Hodicq (Da-  
niel de).  
Coustin (J.-F. de), du Mas-  
nadan, sous-lieutenant.  
Coutendon (Franç.-Vinc.).  
Croëler (Vinc.), labour.  
Croissanville (Touss. de).



- Crouillebois (Mathurin), de Chatillon, Mayenne 13 fructidor.
- \* Crouseilhès (Jean-Baptiste Dombidau de).
- Croutte (N.-H. de), Ile de Groix.
- Crozet (Jean-Baptiste de).
- \* Cruzel (Pierre-M.-F. de).
- \* Cun (Guillaume le).
- \* Cunier (Charl.), de Valenciennes, étud., 11 therm.
- \* Dagord (Jacq.).
- Dallot (Franç.).
- Damas (baron de), Cormailon, major.
- Damoiseau (Frédér.-François-Jos.), de la Bande.
- Danic (Etienne).
- Daniel (Joseph).
- Daniel (Franç.), labour.
- Daniel (Laurent).
- Dano (Isidore), labour.
- \* Darry (Louis de), Chatillon, 11 fructidor.
- \* Daudemun (Th. de Cau-debecq), 15 thermidor.
- \* Dauront (Jean-Antoine).
- \* David (Jean).
- \* Debrie (Thomas.).
- \* Deforges (Guy), de Redon, étud., 12 fructidor.
- \* Delage (Henri), lieut. de vais., Lannion, 11 thermidor.
- \* De aistre (Louis-Florent.).
- \* Delaunay (Jules), dom., Caen, 11 thermidor.
- \* Delbeque (Const.-Louis).
- \* Delcroix (A.-F.).
- \* Delebarre (Antoine), tisserand, Lille, 12 therm.
- \* Delisles (Pau).
- \* Delorme (Joseph), dom. de Fixin, Indre-et-Loire, 13 fructidor.
- \* Denneby (Michel).
- \* Desmote (J.-P.), tourn., Auray, 17 thermidor.
- \* Desroches (Pierre-Joseph de Bolinard).
- \* Dessat (Jean), sold., Clermont, 11 thermidor.
- \* Dethort (Emmanuel).
- \* Devissel (Pierre-Nicolas).
- \* Diétrick (Joseph).
- \* Diserdille (Louis), dom., Guéret (Cr.), 15 therm.
- \* Doco (Antoine-Joseph).
- \* Dorcet (Pierre-Gabriel).
- \* Dorigué (Ch.), de Saint-Quentin, 11 thermidor.
- \* Douroux (J.-A.).
- \* Drésit (Henri-Charles du), lieut. de vaisseau, Brest, 13 thermidor.
- \* Drouin (Franç.).
- \* Dubocquet (Athan.-Jos.).
- \* Dubois (Jean-Renc), d'Alençon, 11 thermidor.
- \* Ducaste (Franç.).
- \* Dufério (Franç.).
- \* Dufour (Franç.-C.), praticien, Noyon, 11 therm.
- \* Dujay (Fréd.-Jos.), Soisson, 13 thermidor,
- \* Dumaine (Jean).
- \* Dumoutier (Ant.-Jean).

- \* Du Parc de Locmaria (Gab.), capitaine.
- \* Du Plessis (Claude), sold.
- \* Du Plessis (Théod.-Bar.), soldat.
- \* Duplessix (Pierre) de Montaigne, étud. 11 fruct.
- Dupuy (Claude-D.).
- \* Duquesne (Alexis).
- \* Duret (Ch.), marchand.
- \* Duroché (Gab.), contreb., Broons, 12 thermidor.
- \* Dury (Louis-Gilbert).
- \* Dusaultoir (Florentin).
- \* Dusorty (Joseph), cultivateur.
- Remortier, Pas-de-Calais, 11 thermidor.
- \* Dutertre (Pierre).
- \* Dutertre (Delmarcq-Joseph), enseigne.
- \* Duval (Tranquille), dom. de Séez, 15 thermidor.
- Duverne de Lantý (Jean-Franç.-Gab.-Achille).
- \* Duvignaus le jeune (Louis-Joseph), La Rochelle, 11 thermidor.
- \* Elec (Noël) ou Hélec, laboureur de Locmariaquer, 18 fructidor.
- Elque (d').
- \* Emeric (Geoffroy), dom. de Montfort, 17 therm.
- \* Enamf (Jacques).
- Enneval (d'), major.
- \* Erval (J.-J.-M.-H.), de O' lieutenant.
- \* Esleven (Nicolas), labour.
- Espagne (chev. d'A.-R.), lieutenant.
- \* Espiart (François d').
- Evan (François).
- \* Evrard (Pierre).
- \* Ezaneau (Pierre), marin.
- \* Ezanno (Pierre), cultiv. d'Erdeven, 15 therm.
- \* Fage! (Constantin), dom., Guingamp, 13 fructidor.
- \* Falhun (Guillaume), jard.
- \* Falher (Joachim), labour.
- Falvard (François de).
- \* Falvard (Jean de).
- \* Faucon (Armand-Daniel), lieut., Ardres Pas-de-Calais, 13 thermidor.
- \* Faure (Bertr.), officier, La Rochefoucauld, 11 therm.
- \* Fauville (Anne de).
- \* Faval, sergent.
- \* Faydit (Maur. de), Riom, Puy-de-Dôme, cap. 13 thermidor.
- Faymoreau (J.-M.-J. de).
- \* Febvre (Jacques le), praticien, Bourzat (Orne), 11 thermidor.
- \* Felex (Ant.-Joseph), sergent-major.
- \* Félix Michel.
- \* Fenaudan (Cyp.), Cherbourg, 21 thermidor.
- \* Féraudière (Louis-Joseph-Casimir de la), étud., Bar-sur-Seine.
- \* Féret (T.-G.), volontaire.
- Ferté-Menn (chev. de la).
- \* Feurdent (Cyprien de),

- lieut., Joubourg (Manc),  
ét., 11 fructidor.
- \* Fesselier (Jean-François),  
Le Herbro (Ile-et-V.),  
11 thermidor.
  - \* Fèvre (Florent le).
  - \* Fiolet (Jacq.).
  - \* Flament (M.-A.).
  - \* Flau (Maturin).
  - \* Flayelle (Jean de), Metz,  
13 thermidor.
  - \* Fliselle (H.-M. de).
  - \* Florentin (Pierre), domes-  
tique.
  - \* Flouris (Louis), laboureur.
  - \* Flouy (Jacques de).
  - \* Folmont (Ant. de).
  - \* Folte de Vanteaux, fourr.
  - \* Fontaine (Louis), maré-  
chal-ferrant.
  - \* Fontaines (Hilar. des).
  - \* Fontersaget (Jean).
  - \* Foucault (Arm.-Da. de),  
lieutenant.
  - \* Fougeret (A.), meunier,  
Sigun, 13 fructidor.
  - \* Fouquet (F.-P. de).
  - \* Fournier (P.-Au.).
  - \* Fournier (Jul.-M.), Mon-  
treuil, (Meurthe), sold.  
12 thermidor.
  - \* Fresne (René-Barbe-Bi-  
gnon du).
  - \* Fresnois (J.-Baptiste du),  
soldat.
  - \* Freville (J.-P. de), de la  
Haye (Eure), 14 therm.
  - \* Froger (Ch.-André de la  
Clisse).
  - \* Froger (Chev.-Louis de  
l'Éguille), major.
  - \* Froger de l'Éguille (M.-H.  
de), capitaine.
  - \* Frottin (Fr.), prêtre.
  - \* Gabeau (Félix), soldat.
  - \* Gagec (Jos.-M.-Glais du),  
Quintin, 13 thermidor.
  - \* Gaignet (J.-B.-R.), prêtre.
  - \* Galidec (Jac. le), tailleur.
  - \* Gallec (Gilles), journalier.
  - \* Garnier (Joseph), soldat.
  - \* Garot (Pierre), soldat.
  - \* Gauche (P.-H. la).
  - \* Gauthier (J.P.), prêtre.
  - \* Gautier (Jean), domest.
  - \* Gégou ou Jégou (Louis),  
domestique de Nantes,  
12 thermidor.
  - \* Genot (Edme de), lieut.
  - \* Genouillé (P.-A. de).
  - \* Genouillé, cadet (L.-H.-  
A. de).
  - \* Gérard (Jean), prêtre.
  - \* Gercioque (Math.), labour.
  - \* Gesril du Papeu (Jos.-  
Anne), sous-lieutenant.
  - \* Gibrat (J.-Baptiste).
  - \* Gilet (Pierre), laboureur.
  - \* Gimel (fils aîné, de J.),  
volontaire.
  - \* Gimel (J.-P. cadet, de),  
volontaire.
  - \* Gimel (C. de), volont.
  - \* Ginguenet (Jér.-F.), cap.  
de Langouet, (I.-et-V.),  
16 thermidor.
  - \* Ginouvès de la tour, (J.-  
Et.), caporal.

- \* Giraud (Alexis), so'dat.
- \* Goaster (Franç.-Marie Le),  
Morlaix, 11 thermidor.
- \* Gohier du Gast (Ch.-Nic.).
- \* Gondier (Jacques), vol.
- \* Goulaine (Hen. de).
- \* Goulaine (Char. marquis  
de), Nantes, 13 therm.
- \* Gourdet (Jean).
- \* Gourin (de).
- \* Gourot (J.-Pierre), prêtre.
- \* Gouy (Aug.).
- \* Grandchamp (Antoine-  
Gab. de), Chateaulault,  
13 fructidor.
- \* Grandpré (Ant.-J.-L. Pail-  
lot de), gendarme de la  
G., Caen, 13 thermidor.
- \* Grange (Pierre la), Au-  
lesme, (Dord.), soldat,  
12 thermidor.
- \* Granvel (de).
- \* Gras (Dom.) du Bourg  
Saint-Audiar, Ardèche,  
11 thermidor.
- \* Grave (marquis de), cap.
- \* Grela (Joseph), marin.
- \* Grenier (Nicaise Val.),  
domestique.
- \* Grimouville (Ch. de) la  
Haye, (Calv.) 13 therm.
- \* Grozon (Just-Sarret de).  
Gruc (L.-J.-M.).
- \* Garrigue de la Tournerie  
(J.-S.-M.), capitaine.
- \* Guégan (L.-J. du).
- \* Guégué (J.-Baptiste).
- \* Guénédaï (Jean), ab. Lan-  
dévant, 26 thermidor.
- \* Guergelin (R.-M. Le Bou-  
toullic de), sous-lieut,  
Hennebont, 17 therm.
- \* Guéroust (Jul. de), Nogent-  
le-Rotrou, 13 thermidor.
- \* Guerry de Beauregard (L.-  
B.), Montaigu, 12 fruct.
- \* Guerry de Beauregard  
(Ch. de), a.-major, Mon-  
taigu, 12 fructidor.
- \* Guerry (Michel), lab.
- \* Guet (Fr. du).
- \* Guichen du Bouexie (F.  
de), enseigne de vais.
- \* Guicheteau (Ju. ien), Bréal  
I.-et-V., 11 thermidor.
- \* Guigan (Jean).
- \* Guillas (Ge.), lab. 9 fruc-  
tidor, Landévant.
- \* Guillemain (Henri).
- \* Guillemo dit le Bouche.
- \* Guillerot (Jac.), meun. er.
- \* Guilleroux (Jean), tail.
- \* Guillon (Joseph de).
- \* Guimvert (L.-Jul.), Tré-  
guier, C.-du-N., labou-  
reur, 12 thermidor.
- \* Guiquerneau (Anne-Cl.  
Le Bihannic de), lieut.  
de vaisseau, Lannion, 16  
thermidor.
- \* Guival (Louis), laboureur  
Landévant, 2 therm.
- \* Gutière (Fr. la).
- \* Guyomarais (Joseph de la  
Motte).
- \* Guy (Marc.-Ch.), Angers,  
21 thermidor.
- \* Guyot (V.) de St.-Michel.

- \* Haffont (Jos.-M.-Gui du), aide-major, Quimper, 14 thermidor.
- \* Haize (L.-F. d'), commandant Hâvre de Grâce, 13 thermidor.
- \* Hamon (Joseph).
- \* Harscouët (Cas.-Jul.-Mat. de), Plouha, 14 therm.
- \* Haye (Jean de La), off. de mar., Vannes, 11 therm.
- \* Haye-Donbault (Gab. de la) chevalier de Malte.
- \* Hébert (Alexis), gantier, Caen, 11 fructidor.
- \* Hélin (Ferd.), cordonnier.
- \* Hellecle Chauff (Fidèlele).
- \* Henriot (Yves), laboureur.
- \* Herce, évêque de Dol, Ur.-Re. de).
- \* Hercé, grand-vic. de Dol, (Franc. de).
- \* Hérondeï (A.-M. Huc de l'), lieutenant.
- \* Hervet (Louis), dom. Landivy, 16 thermidor.
- \* Hervilly (L.-C. d'), maréchal de camp.
- \* Heuse (P.-A. de la).
- \* Heuse (L'abbé de la).
- \* Hoehenac (Aug.), maçon.
- \* Hochin (Fr.), laboureur, Béthune, 12 thermidor.
- \* Horhan (Alexandre).
- \* Houix (Jean), laboureur.
- \* Houlier (Jean-B.), dom. Quimbeon, (P.-de-C.), 15 thermidor.
- \* Houssaye (vic. Charles de la), Rennus.
- \* Houssaye (Jean-Baptiste de la), Rennes, 11 ther.
- \* Huby (Pierre).
- \* Huchet (François).
- \* Hudebert (Jacques-François d').
- \* Hugon (Claude).
- \* Imbert (Joseph).
- \* Imbert (Thomas).
- \* Haye (Jean de La), off. de mar., Vannes, 11 therm.
- \* Jacques (Louis).
- \* Jallays (Aug. de).
- \* Jallays (Louis de).
- \* Jallays (Pierre de).
- \* Jallays (Victor de).
- \* Jamin (Jean).
- \* Javel père (Ant.-Louis).
- \* Javel fils (Alexis).
- \* Jay (Frédéric-Joseph du).
- \* Jeanno (François).
- \* Jeanno (Joseph).
- \* Jeanno (A.-Jean), Landévant, 9 fructidor.
- \* Jéhanno (Jean).
- \* Jéhanno (Charles).
- \* Jehoquet (L.-F.-M.).
- \* Jérôme (C.-Nicolas), Hennebont, 17 thermidor.
- \* Jouan (Bernard-Marie), a. garde côtes, Roscoff, 11 thermidor.
- \* Jouangny (Vincent).
- \* Joubert (Jacq.), de Romanguy, sous-ileut.
- \* Jouenne (Jean-F.), sergent.
- \* Jouvain (Jean).
- \* Joyeux (Joseph).
- \* Jumelière (Michel Félix).
- \* Kerandraon (Joseph de).

- \* Kervavel (Kerret de), lieut. de vaisseau.
- \* Kerbelet (Mathurin), marin, Landévant, 13 ther.
- \* Kerndaniel (Rémy de).
- \* Kerever (de).
- \* Kergariou (marquis de), chef de div. des armées.
- \* Kergariou-Loctmaria (Cte Pierre de), cap. de vais.
- \* Kerguern (Y.-Z. Cte de), capit. aine de vaisseau.
- \* Kerguisiau (Ch.-M. de).
- \* Kerilien (J.-L. Merdy de), capit., Lannion, 14 ther.
- \* Kerisoualle (Gab. du Parc de), Carhaix, 14 therm.
- \* Kerlerec (Gabr.-Jean de).
- \* Kerlerec (Jean-Marie-Joseph de).
- \* Kerloury (J.-M.-M. de).
- \* Kermoisan (R.-G.-M. de), élève de la marine.
- \* Kernescop (Charlemagne J.-E.-M. Courson de).
- \* Keroidier (J.-F.), perruq.
- \* Kerouars (A.-M. de), sous-lieutenant.
- \* Kerouar (Cl.-C. de).
- \* Keruhé-Cramezel (Jacq.-M. de), capitaine.
- \* Keruigerel (Olivier de).
- \* Kervasdoüe (Ch.-Marie de), de Kerguisiau, commandant.
- \* Kervenœl (Bert.-M. de).
- \* Labarte (Jos.), St.-Gaudens, 13 thermidor.
- \* Labrousse (P.-Jacques).
- \* Lafêteur (Phil.), dom.
- \* Lagroy (Nic.).
- \* Lahergne (Fr.), jardinier.
- \* Lainé (Michel), tap.
- \* Lairé (F.), domestique.
- \* Laity (Louis), marchand, Auray, 15 thermidor.
- \* Lalande (Ad.), verrier.
- \* Lalande de Cahau (chev. de la).
- \* Lalandelle (René de), sous-lieutenant.
- \* Lallement (Pierre).
- \* Lamberterie (Pierre de), soldat.
- \* Lambrunières (Fr. de).
- \* Lamoignon (Ch. de), cap.
- \* Lamy (Franç.), domest.
- \* Lanciens (Jean), labour.
- \* Landrein (Jean), labour.
- \* Landrein (Yves), labour.
- \* Lanfermat.
- \* Langle (L.-V. de), lieut. d'artillerie.
- \* Langlé (F.-Eu.).
- \* Langlois (P.-A.-W. de la Heuse), Malville, (Seine-Inférieure), maire et curé, 12 fructidor.
- \* Lanjamet (A.-J.-J. de).
- \* Lanoue (C. Guil. de).
- \* Lantivy (Paul de), Auray, commandant, 15 therm.
- \* Lantivy-Trédion (P.-Jos.), élève de marine.
- \* Lanty (J.-F.-Gab. de), lieutenant Lanty, (Ni.), 13 thermidor.
- \* Larchantel (R.-V.).

- \* Larcher (Louis), soldat.
- \* Largentaye (René de).
- \* Largèz (P.-F.-M. du), serg.
- \* Largez (L.-Ga. du), prêtre, Louarcat, 1 therm.
- \* Laroussille (Jos. de), Vertusson, (Puy-de-Dôme), 11 fructidor.
- \* Lassègnie (P.), St-Yrieix le Perchen, (Vienne), étud. 11 fructidor.
- \* Lassagne (Ch.), St-Yrieix, le Perchen, (Vienne), étudiant, 11 fructidor.
- \* Laurencie (C. de la), chef de division.
- \* Laurens de la Barre (F. du), armées navales, Nantes, 14 thermidor.
- \* Laurens de la Barre (J.-H.).
- \* Lauzeon (F.-C.-M. le Guales de).
- \* Lavenne (de).
- \* Labail (Jul.), laboureur.
- \* Lebeau (Simon), lab.
- \* Lebian (Louis), lab.
- \* Leblanc (Jos.).
- \* Lebreton (G.-R.).
- \* Lefance (Jac.), Auray, cordonnier, 17 therm.
- \* Lefloch (Jean), marin.
- \* Lefort (Marie-Louis).
- \* Lefranc (Mathurin), dom.
- \* Le Gall (L.-R.-P.), prêtre.
- \* Le Go (Ch.), cordonnier, Auray, 17 thermidor.
- \* Le Grand (Fr.), tisserand.
- \* Leiris (J.-N.), serg., d'Aunay, (Marne), 11 therm.
- \* Leineven (P.).
- \* Lelarque (R.-A.).
- \* Leleu (Nic.), Magny, (N.), 14 thermidor.
- \* Lemagne (Nic.), tailleur.
- \* Lemaitre (François).
- \* Lendu (Jean), dom. de Saint-Brieuc, 11 therm.
- \* Leninau (Jacques).
- \* Lequin (René), domest.
- \* Leroux (Jean), laboureur.
- \* Lesausse (Jacq.), march.
- \* Létat (René).
- \* Lethiec (Pierre), labour.
- \* Letort (Louis), charb.
- \* Letouze (Mathurin), de Landévant, 26 therm.
- \* Leuch (Guil.), Tréguier, 12 thermidor.
- \* Lévêque (Jean), domest.
- \* Lezerec (G.-T. de).
- \* Lhuillier (Jacq.), Guillar, (Aude), 13 thermidor.
- \* Librant (Jean-Baptiste), charpentier.
- \* Lichy (de).
- \* Lieuray (L.-P. de).
- \* Lièvre (René le), Auray, inst. 12 fructidor.
- \* Lombard (L.-A.-J. de).
- \* Loric (Jean-Philippe de la Roche de).
- \* Lostende (Othon-Benjamin de).
- \* Louet (Georges), étudiant, Angers, 11 fructidor.
- \* Loyer (Jean), laboureur.
- \* Loyer (Louis), laboureur, Luard.

- \* Lubert (Jean), laboureur.
- \* Lulbin (Jean), marchand.
- \* Lusignan (Louis de).
- \* Lustrac (Jean-Joseph de).
- \* Lys (du), officier d'art.
- \* Madec (Jean-Marie).
- \* Madec (Pierre).
- \* Madelaine (F.-D. de la).
- \* Madre (Louis de).
- \* Magro (Jean), domestique.
- \* Mahé (Jacq.), laboureur.
- \* Maignand (Le).
- \* Mailhaud (François).
- \* Maillet (Jean-Bapt.-Bernardin de), capitaine, d'Orbin, Calvados, 13 thermidor.
- \* Maise (Adam).
- \* Malherbes (François), de Paris, cuisinier, 13 fruct.
- \* Mannes (A.).
- \* Manny (Paul des).
- \* Manoite (A. de).
- \* Marais (des).
- \* Marais (des).
- \* Marché (Julien), de Romorantin, 13 thermidor.
- \* Maréchal (de).
- \* Maret (Félix), domestique du Quesnoy, Nord, 12 thermidor.
- \* Marcuil (de).
- \* Marie (Joseph).
- \* Marine (Michel).
- \* Mariotte (Nicolas).
- \* Maroille (Louis), soldat, 13 fructidor.
- \* Martin (A.).
- \* Martin (François) Etudiant, de Dax, 13 fructidor.
- \* Martin (Joseph), Aignanc, (Hérault), 11 thermidor.
- \* Masnadou (Jean-Fr. du).
- \* Masquillier (Louis).
- \* Masson (chevalier de).
- \* Maubert (Jos.-A. de).
- \* Maubert (Mathurin), Fluvigner, 24 thermidor.
- \* Maucourt (F. de).
- \* Maudré (Jos.) de Pinalzbourg (Bas-Rhin), 12 thermidor.
- \* Maurice (Nic.).
- \* Maurisse (Ant. de).
- \* Maurville (Mi.-Fel. de).
- \* Maurville de la Funetière (Hi polyte).
- \* Meillet (du).
- \* Melesse-Picquet (P. de).
- \* Mellenger (René du), offic.
- \* Mello (Césaire de).
- \* Menou (baron René-Marie de), capitaine.
- \* Mervé-Fontaines (de).
- \* Mésillac (P. de), s.-lieut.
- \* Métayer (Remi le), Auray, 17 thermidor.
- \* Meuverrie (P.-J.-S. de la).
- \* Meynard (Jos.-Ant. de).
- \* La Rochelle, 14 therm.
- \* Michel (Nic.), laboureur.
- \* Mignaux (Laur.), marin, Carnac, 18 fructidor.
- \* Milon de la Touche (P. de).
- \* Miné (Ch. de).
- \* Mirlavaud.
- \* Moine (J. le), domestique.
- \* Moiton (René le), alfren.
- \* Moleun (Hemi).



- \* Mo'gat (Jacques), labour.
- \* Moncion (P. de), sergent.
- \* Monrouart (J.-Marie chevalier de).
- \* Montarnal (Fran. de), cap.
- \* Monteil (F. du), Saint-Juïen (Haute-Vienne), 14 thermidor.
- Montel (du).
- Montenant (Paul de).
- Monterban (de).
- Montesquiou (de).
- \* Montfort (P.-F.-H.-Burgault de).
- Montjoie (de).
- Montlezun (H. de), vol.
- Montlezun (F.-M. de), offic.
- Montraland (de).
- \* Moreau (Tous.), 11 therm.
- \* Morel (Hya.), de Fougerey, L.-In., 14 therm.
- Moriencourt (F.-Eu. de).
- \* Morissan (Ch. de), 11 therm.
- \* Motte (Pierre la).
- \* Mothe (P. de la).
- \* Moucheron (C.H.-M. de), 11 thermidor.
- \* Moucheron (J.-M. de), 11 thermidor.
- Mouillemuse (de).
- \* Moulais (N.), labourer.
- \* Moulin (J.-Gab.).
- Moureaud (T.-E.), sergent.
- Mouroux (V. le).
- Moussaye (Marquis C. de la), capitaine, tué à Landévant.
- Nassal (Ch. de).
- \* Navailles (Ch. de), major.
- \* Née (Pierre-Marie), dom.
- \* Néhou (Jacq. Le Mouton de).
- \* Neuville (Florent de), s.-lieut. de Brusy-au-Bois.
- \* Noël (Nicolas-Joseph).
- \* Noëll (Jean), armurier.
- \* Normand de Garat (René le), séminariste.
- \* Normand de Garat (René A. le), offic. de marine, Saintes, 12 fructidor.
- \* Noury (Jean-Baptiste-Pascal), domestique.
- Noyon (de).
- \* Olier (Joseph), cultivat.
- \* Omnès (Yves-Marie), m. d'école, Loguivy, 12 thermidor.
- \* Ornaux (Pierre), cadets, praticien, 13 fructidor.
- \* Orvilliers (François d').
- \* Ougean, labourer.
- \* Palais (Jean-Baptiste).
- \* Palespont (Jean-Baptiste).
- \* Pallouet (Vincent).
- \* Panou-Durbrouq (Jos.), sous-lieutenant.
- \* Panthou (G.-M.-J. de), lieutenant.
- \* Parfourru (Louis de), étud. Roquancourt, Calv. 12 fructidor.
- Parfuntun (Henri-Ch. de).
- \* Paris (Jacq.), domestique.
- \* Pascal (Jean-T.-M.), de Chateaulaurt.
- \* Passac (Pierre-A.-H. de).
- \* Paty (Antoine-Raymond du), de Luriès, s.-lieut.

- \* Paty (Léonard de), de Luriès, capitaine.
- \* Paulon (G.-M.-J.).
- \* Pecholier (Antoine de), aide-major.
- \* Pélissier père (Joseph-L. de), capitaine.
- \* Pélissier fils (M.-J.-A. de).
- \* Pelletier (Jean le), dom.
- \* Pennequin (Pierre-Joseph Erny, P.-de-C., 13 fruct.
- Péranne (Jean), armurier.
- \* Percy (R.-Ch. de), lieut.
- \* Perdreauvile (Jean-David de), lieutenant.
- Perenno de Fenvern (J.-F.), soldat.
- \* Pereray (René le).
- \* Périac (Vincent), cord.
- \* Périgeaux (Math.), dom., Ifengy, I.-et-V. 11 therm.
- \* Perion (F.-M.), capitaine.
- \* Peron (Pierre-L.), cord.
- \* Péron (J.).
- \* Perraut (Vincent), cord.
- \* Pessel (Jean), labourer, P ouhinec, 15 thermidor.
- \* Petit (René).
- \* Petit (Marie-Charles).
- \* Petit-Guyot (Franç.), chevalier de Saint-Louis.
- \* Peunevert (J.-F.-P.).
- Peyrouse (chevalier de l).
- \* Pharaon (Guill.), jard.
- Phéliepeaux (Louis de).
- \* Pic (Guillaume-Pierre de), la Mirandole, Cnateau-neu-du-Faou, 11 therm.
- Pieussen.
- \* Pine! (Franç.), de la Ville-robert, Côtes-du-Nord. 11 thermidor.
- \* Pintel (Aug.), journ.
- \* Pintel (Dom.), journ. Pissc (de la).
- \* Pianche (G. la), domest. I.-et-V., 16 thermidor.
- \* Plessis (T.-B. du).
- \* Poche (Yves).
- \* Ponsay (Jér. de).
- \* Pont (P.-F. du).
- \* Pontich de Roig (Jos. du), volontaire.
- \* Portal (J.-L. du), major du génie.
- \* Porte (J.-Bapt. La), vol.
- \* Portzamparc (Louis-Hi-Marie-Urvoy de), Plounevez C.-du-N. 15 therm.
- \* Poulain (Fr.), palefrenier.
- \* Poulain (J.-A.), prêtre.
- Poulpiquet (de), sergent-major.
- \* Poultier (Paul), étudiant, Rouen, 11 thermidor.
- Préseau (Fer.-Jos. de).
- \* Pressac (Th. de), lieut.
- Préville (C.-H. de).
- \* Prévost (Louis-Fréd. de).
- \* Prévot (Louis-An. de).
- Priedley (vic. de), capit.
- \* Priez (J.-Bapt.), ouvrier.
- \* Prince (Sim. Le), volont., Dieppe, 12 fructidor.
- \* Proux (Pierre), an. huiss.
- \* Poniet (Charles), Moutiers (V.), 11 fructidor.
- \* Puyferré (Gab. de).

- \* Puyouly (Louis).
- \* Pynyot, (Cl.), de la Girardière.
- \* Quegrec (Jean), dom.
- \* Quérébars (J. Prigent de).
- \* Quérolan (P.-F.).
- \* Quincarnon (Armand de), soldat.
- \* Raffir (Jacob), boucher.
- \* Raillère (D.-R. de).
- \* Raoul (Jos.), de Soulier, Chatillon-sur-Sevre, 11 fructidor.
- \* Réchin (J.-Louis, dom.
- \* Regnaude (J.-M. du Croz. et de la).
- \* Regnier (F.), de Lambrunière.
- \* Reguidel (B.-M.), drapier.
- \* Remy (J.-Bapt.), domest. Verun, 15 thermidor.
- \* Renaud (Ch.), Peronne, 12 fructidor.
- \* Renegot (Guil.), cord.
- \* Reussec (E.-P.), prêtre.
- \* Reville (R.-M.), étud. La Ferté-Macé (Orne), 12 fructidor.
- \* Reynard (Ch.).
- \* Reynangeade (H.-Pas.La), capitaine.
- \* Ribochon (Jean), lab.
- \* Ricot (Pierre), lab.
- \* Ridant (J.-M.), dom.
- \* Rieux (L.-C.-M. comte de), lieut., Paris.
- \* Rigale (de la), aspirant 11 fructidor.
- \* Rio (J.-P.), lab.
- \* Riou (Yves), dom.
- \* Robecq (Guy-Marie-Ch.), de, Moriaix, officier, 12 thermidor.
- \* Robert (Etienne), dom.
- \* Robert (Henri), de Boissossé, vol., de Chala (Ven.), 11 thermidor.
- Robert (Franç.).
- \* Robin (Joseph), tailleur, Servet C.-I.-N., 12 therm.
- Roch (du), capit.
- \* Roche-Aymon (Jacques de la), de la Roussie.
- \* Rochefoucault (R.-C. de la), Boyers.
- \* Rocher (Y.-Claude-Franç. du), instituteur, Nantes, 12 fructidor.
- Rocher (G.-L., chevalier du Quengo du), lieut.
- \* Rocher (Jean-Baptiste du Quengo du), sous-lieutenant, Brusvily, Côtedu-Nord, 14 thermidor.
- \* Rocher (J.-P.-L. comte du Quengo du).
- \* Roche-Saint-André (V.-A. de la), sous-lieut.
- \* Roche-Villeneuve (Franç. de la).
- \* Roche-Villeneuve (Jean-Louis-Alexis de la).
- \* Rogon (Arm. de), Carcaradec, Lannion, 11 therm.
- \* Rolland (Jos.-Marie-Magdelaine de Keroury), prêtre, Plougenast, C.-d.-N., 11 thermidor.

- \* Roquefeul (Pierre-Franç. de), volontaire, Valenced'Agenais, 11 therm.
- \* Roquefeul (baron de), C. B., capitaine.
- \* Rossel (L.-C. de), vol.
- \* Rossel (Chri'oph.-Columban de), commandant Sens, Yonne, 13 therm.
- \* Rouault (Charles de), de Gamache, colonel.
- \* Rouch (Pierre).
- Rouche (de).
- Rouvenac (de).
- Rouvenac (comte de).
- Roux (chevalier de).
- \* Rouxville (R.-C.-A. de).
- \* Roy de Méricourt (Franç.-Marie le).
- \* Royer (R.-Fr.-P. le).
- \* Royrand (Charl.-Augustin de), de la Roussière, soldat.
- \* Royrand (Charl.-Cés. de).
- \* Russey (Pierre).
- Saineville (comte de).
- Saint-Aulaire (M. de).
- Saint-Crend (N.-M. de).
- Sainte-Suzanne (vicomte de).
- Saint-Georges (F.-M. de).
- Saint-Just (de).
- \* Saint-Luc (Ange de), Conen.
- Saint-Michel (de).
- Saint-Moris (P.-J.-B. de).
- Saint-Orent (de).
- \* Saint - Pierre - Mélérent (comte de).
- Saint - Pierre - Mélérent (vicomte de).
- \* Saint-Sauveur (J.-B.), ancien capitaine.
- \* Salignac-Fénélon (André-Emm. de), soldat.
- Salvan (Joseph), Perpisan, Puy-de-Dôme, 12 fruct.
- \* Salvard (J.-J.), capit. de chouans.
- \* Salve (Hipp. de Ville-dien), marin, 12 fruct.
- \* Salvart (Joseph de).
- \* Sanié (Louis).
- \* Santer (Jacques), tailleur.
- Sanzillon (Jean de), vol. Sauveplanne (de).
- \* Savignac (chev. de), capit.
- \* Savignac (Jos. de), lieut.
- \* Savigner (Jean), lieuten., Saintes, 12 fructidor.
- \* Savigner (Jean), Jonchères (Haute-Vienne), 11 thermidor.
- Sequin (Et.).
- \* Seinie (Pierre de la).
- \* Semeris (God.), domest.
- \* Senardent (Cyrien).
- \* Seveneau (Mat.), labour.
- \* Seveno (Pierre), imprim.
- \* Sevestre (Pierre), étud., Landignay (Calvados.) 11 fructidor.
- \* Sico (Fr.), domestique.
- Sidone (de).
- Sils (Jean de la Haie de).
- \* Soanet (Raym.), priat., Rodez, 11 thermidor.
- \* Sombreuil (Comte de).

- \* Soueyn (Denis), des Tourneles.
- \* Souange (Claude-R. Paris de), chef d'esc., Montaignu (V.), 13 therm.
- \* Sourissot (Jean), marin.
- \* Stevan (Fr.), laboureur. Taillard (de). Talhouët père (R.-C. de), lieutenant-colonel.
- \* Talhouët fils (Cl.-V.-M. de).
- \* Tapinois (J.-B.), de Casal. g. du corps.
- \* Tardivet (J.-B.), enseigne.
- \* Tassy (Aug. de), s.-lieut.
- \* Tempie (Jos.), cons. de la réquis.
- \* Terbrughe (Louis), étud.
- \* Tertudelgot (Jean-Jos.), vétérinaire.
- \* Tessier (Jac.). Thépault du Breignou (H.-J.), lieutenant.
- \* Therme (F.-L. de). Thermes (Joseph de la Barthe), Termes (Gers), 13 thermidor.
- \* Thévenon (Jean), cultiv.
- \* Thibault (R.-E.-D.), g. du corps.
- \* Thomas (J.-B.), impr.
- \* Thomas (J.-B.), march. de moutons, Valion (Nord), 13 fructidor.
- \* Thomassin (Jean), mil.
- \* Thomazeau (Jean), mar. ferrant.
- \* Thomazeau (Mich.).
- \* Thorel (Nic.), de la Trounelinière, sous-l. de vais. Tinténiaç (comte de), a. cheveau. léger.
- \* Tissot (Fr.).
- \* Tossene (E.).
- \* Tour (J.-L. de la).
- \* Traissac (F. de), lieut.
- \* Travaillé (Guy), cons. de la réquis.
- \* Tré (Mathurin), tisserand. Trécession (de), Carné. Treion (de). Tréouret (de), T. M. F. Le Bihan.
- \* Trévou (Joseph de), lieut. Tristan-L'hermite (de), volontaire.
- \* Tronjoly (F.-U. de). Tusseau (Maisonier C. R. de), capit. Uston (d').
- \* Vaillant (Ch.-Eloi).
- \* Vaillant (Hubert), vol., verrier Besancourt, 11 thermidor, S.-Int.
- \* Vaillant (Paul le), de la Ferrière. Vaillant (T.-F.-H. le). Vandègre (de), anc. sous-l.
- \* Vanoche (Guillaume). Vanteaux (Mathieu de).
- \* Varin (Louis-Guill. de), volontaire.
- \* Vasconcelles (Louis de), capit., Autun, 11 therm.
- \* Vassal (cheval. Armand-Augustin de), Saint-Gély, lieutenant.

- \* Vasseur (Clotaire-Franç.). volontaire.
- \* Vassort ou Vasseur (Et. le), domt., Mar-sur-Anet (Eure-et-Loir), 15 thermidor.
- \* Vassy (Alexandre de), major.
- \* Vaucassel (Louis de), anc. cap., Joubourd (Marne), 11 fructidor.
- \* Vaudin (Franç.), dom. Mozanée. E.-et-L., 15 ther.
- \* Vaujuas (Jérôme-Franç.).
- \* Vauquelin (Franç. de).
- \* Vauquelin (Paul. de). Vautrin, lieut.
- \* Vaux-Jourda (Jean-Louis de), 1 eut., Puy-en-Velais (Haute-L.), 13 ther. Veaucassel (de).
- \* Velard (Louis de).
- \* Vence (Jean-Baptiste de), Terres (Nord), 14 ther. Verbois (de). Vergier (du), J.-M.-O. cap. Vergier (du), de Cuy, off. Verine (Guy de). Verne. Verne (chevalier de). Viart (comte de), officier.
- \* Viart (Ch. de), de la Mothe d'Usseau, élève de marine.
- \* Viart (H. de), él. de mar., Nizan (Haute-Vienne), 11 thermidor. Vichart (Franç.), officier.
- \* Vicomte (Joseph le), Lamballe, 16 thermidor.
- \* Vidampierre (Jean-Joseph-Ant. Cardon de).
- \* Vidaud (François de la Barre, volontaire. Vignaux (de). Villarcy (de), Canel du 1<sup>er</sup> génie.
- \* Villavicencio (Ch.-Jos.), capit. Ville (de). Villedieu (Hippolyte de). Villegourio (vic. de la), s.-lieutenant. Villehélio (F.-A. de la).
- \* Villeloays (Louis de la), l. de vaisseau.
- \* Villemer (P.). Villeneuve (Henri de), Flammalens.
- \* Villeneuve (Pierre), la Roche-Barnand, lieut.
- \* Villeneuve-Verayson (O.) sous-officier.
- \* Villéon (Toussaint-Léon de la), Villevalis, comm., 14 ther., de Lamballe.
- \* Villevolette (vic. de la), lieutenant.
- \* Vimart (Urbain-Claude), chirur. Sedan, 11 ther.
- \* Vioaine (Louis-Ambroise-Isaac de), lieutenant-col. Angers. 13 ther.
- \* Violaye (chevalier de la),
- \* Visdelou (Hippolyte), de Bédé I.-et-V. 13 fruct.
- \* Voirin (Jean-Louis).
- \* Voltais (Louis-Marie-Philippe la), off. de mar.

- |   |   |
|---|---|
| de Ploërmel (Mor.), 11<br>ther.                 | * Wissel (P. N.), Mit ouarf,<br>Indre, 11 ther.               |
| Voumard.  | * Wolff (Jean-Nic.), dom<br>de Dieuze (Meurthe),<br>11 therm. |
| * Wame'e-Denneval (Jean-<br>Franç.), d'Enneval. | * Yot (Pierre), marin.  |
| * Wandonne (Franç.), vo'.                       | * Zibzun (Julien), soldat de<br>la Capelle (Lot), 13 ther.    |
| * Warein (Pierre), cu t.                        |   |
| * Wibaux (Honoré), lab.                         |   |